

Recherches historiques sur les manufactures de faïence et ce ...

Alfred Lejeal


600035240K





RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

MANUFACTURES DE FAIENCE

ET DE PORCELAINE

LYON

IMPRIMERIE LOUIS PERRIN

rue d'Amboise, 6.





RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

MANUFACTURES

DE

FAIENCE ET DE PORCELAINE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

PAR

Le Dr ALFRED LEJEAL





VALENCIENNES

LEMAITRE LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue du Quesnoy, 14 & 16

M D CCC LX VIII


BIBLIOTHECA BODLEIANA



LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MM.

Alglave, notaire à Valenciennes. (2 exemplaires.)
Alker (Guftave), négociant à Paris.
Aubry (Augufte), libraire à Paris. (13 exemplaires.)
Bachelin-Deflorenne, libraire à Paris.
Barthes & Lowell, libraires à Londres. (3 exemplaires.)
Beaugrenier (Alfred de), propriétaire à Valenciennes.
Beauvois, notaire à Valenciennes.
Beauvois (Louis), docteur en droit à Valenciennes.
Bébin (J.), chef d'inftitution à Valenciennes.
Béghin, libraire à Lille.
Bertau Florébert, braffeur à Nivelles (Belgique).
Berthels (Mme Vve J.), à Nivelles (Belgique).
Bettignies (de), fabricant de porcelaines, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord).
Bibliothèque publique (la) de Lille.
Bibliothèque publique (la) de Limoges.
Bibliothèque publique (la) de Valenciennes.
Billet (Fr.), diftillateur à Marly-lez-Valenciennes.
Blondeau (Emile), notaire à Saint-Omer.
Boca (Alcide), adjoint au maire, à Valenciennes.
Bocquillon (J.), propriétaire à Frefnes (Nord).

MM.

Boduin, notaire honoraire à Valenciennes.
Bouton (Erneft), receveur des hofpices, à Valenciennes.
Brabant (Alfred), fabricant de fucre à Onnaing (Nord).
Bracq, maire à Valenciennes.
Bultot (Valère), juge au tribunal civil, à Valenciennes.
Burty, homme de lettres à Paris.
Bury (Charles), à Valenciennes.
Caffiaux (Henri), docteur ès-lettres à Valenciennes.
Cellier (Louis), homme de lettres à Valenciennes.
Chalon (Rénier), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Charlier (François), à Nivelles (Belgique).
Cliche (Ifidore), fondeur à Valenciennes.
Cocheteux, docteur en médecine à Valenciennes.
Collet, avocat à Valenciennes.
Comice agricole (le) de Saint-Amand-les-Eaux (Nord).
Corplet, reftaurateur d'objets d'arts, à Paris
Courtin (Charles), propriétaire à Valenciennes.
Couture (Jules), licencié en droit à Valenciennes.
Crépin (H.), négociant à Paris.
Cromback (P.), principal du collége, à Valenciennes.
Dacquin, libraire à Mons (Belgique).
Darcel, homme de lettres à Paris.
Debaralle (Paul), propriétaire à Valenciennes.
Decle (Julien), greffier en chef du tribunal de commerce, à Valenciennes.
Decq (Augufte), libraire-éditeur à Bruxelles.
Delame (Ch.), négociant à Valenciennes.
Delannoy (Paul), négociant à Valenciennes.
Delaroque (Eugène), libraire à Paris (2 exemplaires.)
Delécluze (A.), à Dunkerque.
Delaporte (Léon), étudiant en droit à Valenciennes.
Delobel, propriétaire-agriculteur à Famars (Nord).
Delsart (Arthur), avoué à Valenciennes.
Delzant (Victor), propriétaire à Paris.
Déprez (Eugène), à Valenciennes.
Deromby (Théodore), avocat à Valenciennes.
Desailly (B.), homme de lettres à Saint-Amand-les-Eaux (Nord).
Desilve (Ifidore), curé à Noyelles-fur-Selle (Nord).
Desilve (Jules), vicaire de Saint-Nicolas, à Valenciennes.
Didiez (R.), avocat à Valenciennes.
Doloy, libraire à Saint-Quentin. (2 exemplaires.)
Douchy (Jules), avocat à Raifmes (Nord).

MM.

Douchy (Octave), propriétaire à Valenciennes.
Doutriaux, avocat à Valenciennes.
Dubois, avocat à Paris.
Dugour (E.), imprimeur à Anzin (Nord).
Dumont (Léon), homme de lettres à Valenciennes.
Dupont, juge honoraire à Valenciennes.
Du Pont de Saint-Ouen (Alphonse), propriétaire à Valenciennes.
Du Pont de Saint-Ouen (Léonce), propriétaire à Valenciennes.
Dutilleux, chef de division à la Préfecture, à Amiens.
Fiévet (Edmond), notaire à Nivelles (Belgique).
Fontaine, sculpteur à Valenciennes.
Foucart, avocat à Valenciennes.
Fréville (A.-L.), propriétaire à Valenciennes.
Fréville, fabricant de sucre à Onnaing (Nord).
Fromentin (E.), à Valenciennes.
Galichon, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, à Paris.
Gauthier, négociant à Valenciennes.
Gidoin, avocat à Anzin (Nord).
Gillis (François), avocat à Nivelles (Belgique).
Girard (Alfred), avocat à Valenciennes.
Gouellain (Gustave), à Rouen.
Grar (Edouard), président de la Société impériale d'agriculture, sciences & arts de Valenciennes.
Guillaume (D.), à Valenciennes.
Guillemart (Jules), juge-suppléant au tribunal civil, à Valenciennes.
Hamoir (Edmond), propriétaire à Valenciennes.
Hamoir (Edouard), propriétaire à Valenciennes.
Hattu, libraire à Cambrai.
Havaux (Hubert), directeur du Mont-de-Piété, à Nivelles (Belgique).
Hazard, conseiller à la Cour, à Douai.
Hécart (Abel), à Valenciennes.
Herbert, notaire à Valenciennes.
Hornez (J.-B.), géomètre à Onnaing (Nord).
Houdoy, directeur de la Cie *Le Nord*, à Lille.
Jenart (Emile), étudiant en droit à Valenciennes.
Lagasse (Abel), avoué & premier échevin, à Nivelles (Belgique). (6 exemplaires.)
Lagasse (Adolphe), ancien notaire à Bruxelles. (6 exemplaires.)
Lagasse (Alexandre), pharmacien à Nivelles (Belgique).
Lagasse (Alfred), à Nivelles (Belgique).
Lagasse (Constantin), à Nivelles (Belgique).

MM.

Lagasse (Mlle Virginie), à Nivelles (Belgique).
Lebel, lieutenant-colonel au 7e régiment de huffards, à Paris.
Lebon (François), docteur en médecine à Nivelles (Belgique).
Le Bret père, à Denain (Nord).
Le Brument libraire à Rouen. (3 exemplaires.)
Lecat (Julien), négociant à Valenciennes.
Lefèvere (Jules), négociant à Valenciennes.
Lefebvre (J.), banquier à Valenciennes.
Le Hardy du Marais, propriétaire à Valenciennes.
Le Ploge (H.), propriétaire à Valenciennes.
Le Tellier, propriétaire à Dourlers (Nord).
Liesville (le comte A. de), propriétaire à Paris.
Limbourg Stirum (le comte de), à Gand (Belgique).
Loriaux, négociant à Valenciennes.
Louise (Th.), principal du collége à Château-Thierry.
Luwez (Jules), entrepreneur à Valenciennes.
Mabille, notaire à Valenciennes.
Macarez, propriétaire à Valenciennes.
Macqueron (A.), courtier de commerce à Valenciennes.
Maillard, bijoutier à Valenciennes.
Manouvrier, docteur en médecine à Valenciennes.
Marbotin, docteur en médecine à Valenciennes.
Mariage (Ed.), à Valenciennes.
Mariage (J.-B.), fabricant de sucre à Thiant (Nord).
Marie-Soufflet, confeiller général du département du Nord, maire de Landrecies.
Martin (Adolphe), homme de lettres à Valenciennes.
Meurice (Augufte), à Valenciennes.
Miot (Georges), étudiant en droit à Valenciennes.
Moncheaux (de), maire de Saint-Amand-les-Eaux (Nord).
Mouzin frères, faïenciers à Onnaing (Nord).
Muquardt, libraire à Bruxelles.
Namur (Henry), étudiant en droit à Douai.
Paillard, notaire à Valenciennes.
Paillot (Albert), à Anzin (Nord).
Parent (Défiré), directeur des travaux du jour à la Compagnie des mines d'Anzin (Nord).
Patou, fabricant de glaces à Aniche (Nord).
Péchin, fous-préfet à Valenciennes.
Pecqueur (Emile), négociant à Valenciennes.
Perdry, propriétaire à Beuvrages (Nord).

MM.

Perreau (H.), à Valenciennes.
Persignat (G.), pharmacien à Valenciennes.
Pesier (Edmond), chimiste à Valenciennes.
Pillion (J.), commissaire-priseur à Valenciennes.
Pillion (Myrtil), avocat à Valenciennes.
Pinchart (A.), chef de section aux archives du royaume, à Bruxelles.
Pitat (Jules), pharmacien à Valenciennes.
Plet (Emile), négociant à Paris.
Podevin, avoué à Valenciennes.
Portier (G.), à Anzin (Nord).
Preux (Gustave de), propriétaire à Valenciennes.
Quarré, libraire à Lille.
Quinet, docteur en médecine à Quiévrain (Belgique).
Raux (M.), maître de forges à Raismes (Nord).
Rhoné (Prosper), propriétaire à Valenciennes.
Riocreux, conservateur du Musée céramique, à Sèvres.
Robaut (Alfred), imprimeur-lithographe à Douai. (2 exemplaires.)
Sabes (J.), avocat à Valenciennes.
Serbat (Emile), secrétaire du consul de France, à Alexandrie (Egypte).
Serret (Emile), maire à Escaupont (Nord).
Société impériale d'agriculture, sciences et arts (la), à Valenciennes.
Soufflet (François), antiquaire à Bruxelles.
Téchener (Léon), libraire à Paris. (2 exemplaires.)
Ternas (Amédée de), propriétaire à Douai.
Theillier (Henri), avocat à Valenciennes.
Thoré, docteur en médecine à Sceaux.
Vallet (Jules), à Paris.
Van Soust de Borkenfeld, inspecteur des Beaux-Arts, à Bruxelles.
Van Trigt, libraire à Bruxelles. (3 exemplaires.)
Verdavainne (Charles), propriétaire à Valenciennes.
Waguet, à Solesmes (Nord).
Wallerand, à Valenciennes.
Warenghien (de), président du tribunal civil, à Valenciennes.
Warmont, docteur en médecine à Chauny (Aisne).



AVANT-PROPOS



IL y a trois ans, le goût des beaux livres nous avait engagé à ſaire entrer dans notre bibliothèque une élégante production ſortie des preſſes de Louis Perrin, le regrettable imprimeur Lyonnais; c'était l'Hiſtoire de la Porcelaine, *de MM. Alb. Jacquemart & Edm. Leblant. Notre penchant à rechercher tout ce qui peut intéreſſer l'hiſtoire de Valenciennes, nous fit diriger nos regards vers un article qui la concernait dans ce précieux ouvrage. A la lecture, deux*

chofes nous frappèrent : un nom & une marque ; ce nom, nous l'avions maintes fois entendu prononcer, mais toujours comme entouré du vague de la légende ; cette marque, nous l'avions entrevue, plutôt que remarquée, depuis de longues années, fur un petit broc que, profane, nous attribuions tout fimplement à Sèvres. La pénurie des renfeignements qu'on poffédait nous indiquait une étude à fuivre, & dès lors nous nous promîmes de lever un coin de ce voile auquel perfonne jufque-là n'avait fongé à toucher. Une fois à l'œuvre, nous ne tardâmes pas à conftater que l'un des fondateurs de la fabrique Valenciennoife avait plufieurs titres au fouvenir de la poftérité, & que la faïence, cette fœur aînée de la porcelaine, lui était tout auffi redevable. Nos inveftigations fe portèrent donc fur ce nouveau point également obfcur ; puis, peu à peu, autour de ces deux fabriques nous en vîmes furgir d'autres beaucoup moins importantes par leur durée & leur renommée, mais qui n'en avaient pas moins droit à une mention.

Ainfi s'eft fait notre travail. Eft-il befoin de prévenir qu'il eft loin d'être complet & qu'il refte bien des inconnues à élucider ? Si la crainte de laiffer derrière nous de trop fréquents defiderata ne nous a pas rebuté, c'eft que nous avons cru qu'en provoquant fur ce fujet l'attention des amateurs, ils pourraient nous aider à les combler & à

ſaire revivre quelques noms parmi ceux ſi nombreux des « Naufragés du paſſé. »

Pour arriver à nos fins, nous avions à conſulter, outre l'article qui nous ſervait de point de départ, deux ſources différentes : les documents écrits & la tradition. On ne fait plus aujourd'hui l'hiſtoire, même celle des petites choſes, avec l'imagination : la critique exige des preuves ſolides; auſſi nous ſommes-nous adreſſé aux Archives communales & à celles de l'Empire. Malgré cela, beaucoup de lacunes exiſtaient encore, lorſqu'un heureux enchaînement de circonſtances nous mit en rapport avec les deſcendants de nos deux principaux manufacturiers, leſquels, pour ſeconder nos efforts, daignèrent nous communiquer des pièces du plus grand intérêt.

Reſtait à apprécier les produits de nos fabriques. Dans ce but, nous réunîmes tous les ſpécimens que nous eûmes la bonne fortune de rencontrer; nous les comparâmes entre eux & avec des échantillons d'autres manufactures. Ce n'eſt pas ſans héſitation que nous avons abordé cette partie technique & deſcriptive. Nouveau dans cette étude, nous avons bien vite ſenti notre inſuffiſance. Afin d'y remédier, nous appelâmes à notre aide le talent d'artiſtes ayant déjà fait leurs preuves : MM. Bernard & Nugues, de Valenciennes, pour la photographie; Alfred Robaut, litho-

graphe, bien connu pour ſes beaux fac-ſimile des deſſins d'E. Delacroix; mais ſurtout le jeune & déjà célèbre graveur, M. Jules Jacquemart, qui a fourni à la Gazette des Beaux-Arts *tant d'inimitables planches d'objets d'art.*

Combien ne devons-nous pas auſſi témoigner de gratitude à deux ſavants, qui ſont aujourd'hui autorité dans l'hiſtoire de la céramique, & qui prodiguent aux travailleurs & leurs excellents conſeils & leurs encouragements; nous avons nommé MM. Albert Jacquemart & Riocreux. Nos lecteurs comprendront tout ce dont nous ſommes redevable au premier, en liſant la remarquable introduction qu'il nous a fait l'honneur d'écrire pour ce livre.

Nous ne ferons de même qu'acquitter une dette de reconnaiſſance en citant ici les deſcendants de Fauquez & de Lamoninary, & notamment M. Abel Lagaſſe, premier échevin de Nivelles (Belgique).

Que tous ceux enfin qui nous ont procuré des renſeignements, & l'énumération en ſerait longue, veuillent bien recevoir in globo *nos remercîments publics.*

Avant de terminer ces lignes, nous ne pouvons nous défendre de quelques ſcrupules. Ce n'eſt pas ſans étonnement que certaines perſonnes voient le médecin ſortir de la ſphère de ſes études & s'occuper d'art ou de littérature. Ainſi que le diſait avec beaucoup de juſteſſe, dans

une circonſtance analogue, un de nos érudits confrères, M. le Dʳ Warmont, « il y aura peut-être des gens graves qui trouveront étrange que j'aie cru pouvoir dérober une partie du temps que je dois à ma profeſſion pour l'employer à de ſemblables bagatelles. » Quelques eſprits égoïſtes regardent en effet comme leur choſe tous les moments du médecin, & il leur répugne d'admettre qu'il ſoit poſſible de joindre à la culture des ſciences médicales celle des lettres & des beaux-arts. Nous nous conſolerons de ces appréciations par trop ſévères, en penſant que les noms ne manquent pas de praticiens également diſtingués comme médecins & comme amateurs, & que pour nous, ſi nous nous livrons avec goût & ardeur à nos études fondamentales, c'eſt que nous rencontrons parfois dans nos recherches hiſtoriques ou archéologiques une diſtraction utile & profitable.





INTRODUCTION



L faut ſavoir diſtinguer dans les mouvements de la curioſité publique; certains peuvent être inſpirés par un caprice & s'éteindre avec la mode qui les a fait naître; les autres ont évidemment une baſe ſérieuſe; ils touchent à de hautes queſtions ſociales, &, par conſéquent, ils grandiſſent à meſure que ces queſtions s'éclairent & tendent à manifeſter une face nouvelle de l'hiſtoire : tel eſt le mouvement relatif à la faïence, diſons mieux, à la céramique françaiſe.

Certes, beaucoup ont cherché, dans les délicates inventions de nos potiers, dans les décors larges & harmonieux des pots-pourris, des grands plats & des jardinières compliquées, un auxiliaire du luxe intérieur, un moyen d'égayer & d'embellir les tentures ſévères, les meubles aux étagères ſculptées. Mais tous les eſprits élevés ont entrevu, dans la collection de ces charmants objets, les éléments négligés juſqu'alors d'un chapitre nouveau de nos annales civiles.

La France eſt un pays de production agricole & manufacturière; ſa proſpérité repoſe en partie ſur le développement régulier des induſtries d'art, où elle excelle, & pourtant rien n'avait été écrit ſur ces induſtries. Eſt-ce indifférence? Non; car, en fouillant les archives, on remarque entre le pouvoir ſouverain, la nobleſſe & les communes, cette unanimité d'efforts, cette rivalité de protection qui devaient aſſurer l'avenir des établiſſements naiſſants. Seulement, comme il arrive encore trop ſouvent, les hiſtoriens ont négligé la mention des conquêtes modeſtes du travail, pour s'attacher à la narration des faits éclatants de la guerre, des luttes de la diplomatie; en un mot, la politique générale l'a emporté ſur le progrès intérieur.

Aujourd'hui l'on comprend mieux les intérêts réels

du pays, ſes forces vives, ſes reſſources aſcenſionnelles. Dès que des eſſais généraux ont été publiés ſur l'origine de nos induſtries, des hommes dévoués, répondant à ce premier appel, ont feuilleté les chartes de leurs provinces, interrogé les ſouvenirs des vieux artiſans, & des monographies locales, remplies de faits imprévus, ont jeté leur vivifiante lumière ſur les plus modeſtes produits. Dès 1863, M. du Broc de Séganges publiait ſon beau travail ſur les faïences de Nevers. La même année, M. J. Houdoy montrait la place importante que Lille doit prendre dans l'hiſtoire de la céramique françaiſe. En 1864, M. le Dr Warmont revendiquait, pour les uſines du département de l'Aiſne, une partie de la réputation attachée aux produits rouennais; notre regrettable ami Tainturier profitait d'un ſéjour en Alſace pour rechercher les origines de ces fabriques de Strasbourg & Haguenau, ſi importantes par leur renom & le rôle que la famille Hannong a joué dans la vulgariſation du ſecret de la poterie tranſlucide à pâte dure. Encore dans cette même année, M. Amédée Tarbouriech mettait en lumière des documents ignorés ſur la céramique du ſud-oueſt de la France. Ainſi, l'impulſion était donnée; du centre aux extrémités, le même courant d'idées mettait à l'œuvre des hommes

étrangers les uns aux autres, & les réunissait dans une fraternelle collaboration; l'édifice s'élevait sur des bases inébranlables, les documents écrits corroborés par des monuments indiscutables; la mode, cette charmante & capricieuse maîtresse du monde, s'étonnait de marcher appuyée sur la science & de donner une sérieuse leçon à l'industrie moderne en lui montrant les gloires du passé.

Et ce qui prouve combien ce mouvement est vivace & sérieux, c'est que, loin de se ralentir, il grandit & s'étend. En Normandie, l'attente respectueuse du travail préparé par le doyen de la science céramique retient à peine l'élan de jeunes écrivains impatients d'apporter leur contingent à l'histoire du pays; un membre de l'Institut, chartiste éminent, a voulu, lui aussi, publier des documents inédits relatifs à la faïence rouennaise; on sait les trouvailles que M. le comte de Laferrière Percy a faites sur les anciennes usines de Lyon, les curieux renseignements semés, depuis 1863, dans la *Chronique des Arts;* mais ce qu'on ne peut soupçonner, c'est la masse de documents précieux qui nous sont parvenus de tous les points de la France, & la fiévreuse impatience avec laquelle nous préparons une publication qui nous permettra d'en nommer les inventeurs.

Aujourd'hui, c'eſt encore à l'un de nos honorables correſpondants qu'une monographie nouvelle devra le jour. M. A. Lejeal avait déjà revendiqué, dans un premier mémoire, la reſtitution à Saint-Amand de quelques beaux produits attribués diverſement; ſa publication actuelle comprend l'étude complète des céramiques exécutées dans l'arrondiſſement de Valenciennes.

On ſaura gré à l'habile praticien d'avoir conſacré ſes rares loiſirs à des recherches eſſentiellement curieuſes pour l'hiſtoire générale, & plus précieuſes encore pour le département du Nord; habitué de longue date aux méthodes de l'analyſe, il n'a rien haſardé, & ſes affirmations ſont toujours appuyées de preuves puiſées aux meilleures ſources. Les hommes & les choſes ſont donc appréciés avec autorité & conviction, &, après la lecture du livre, il ne reſte dans l'eſprit aucun de ces doutes qui vous font parfois ajourner juſqu'à confirmation les concluſions d'un auteur.

Rien n'eſt plus difficile, pour celui qui travaille loin des muſées & du grand centre où aboutiſſent les nouvelles ſcientifiques & les ſpécimens de haut prix, que de ſe tenir en garde contre l'extenſion de ſon cadre. La tendance générale des eſprits eſt d'attribuer au lieu où on les rencontre la fabrication des ouvrages d'art

induftriels : M. A. Lejeal a fagement évité cet écueil, &, fi fon livre eft moins abondant en marques que certains autres, les monogrammes qu'il donne, fagement expliqués, feront accueillis avec confiance par les connaiffeurs.

Appelé le premier à la faveur d'apprécier ces pages fi bien remplies, nous nous plaifons à en remercier l'Auteur & à lui adreffer l'affurance du fuccès qui récompenfera fes labeurs.

Albert JACQUEMART.





RECHERCHES

SUR LES

MANUFACTURES DE FAIENCE

ET DE PORCELAINE

APERÇU HISTORIQUE



E *Nord a occupé une belle place dans le mouvement céramique du XVIIIe ſiècle*, nous écrivait naguère M. Jacquemart, un des ſavants qui ont le plus fait en France pour l'hiſtoire de cette branche de l'art induſtriel. Déjà M. Houdoy, par ſes recherches ſur les manufactures lilloiſes, a contribué à établir la vérité de cette aſſertion; nous venons, après lui, apporter notre

contingent de preuves. En effet, les inveftigations auxquelles nous nous fommes livré, & dont nous allons préfenter les réfultats, font deftinées à tirer de l'obfcurité un nouveau centre de fabriques, pour lefquelles nous ne craignons pas de revendiquer un rang très-honorable parmi les plus renommées de l'époque.

Jetons, pour commencer, un regard fur l'enfemble de cette induftrie dans nos contrées, & voyons le caractère particulier qu'elle y a revêtu. Nous remarquerons d'abord que toutes les parties de la céramique ont été cultivées dans l'arrondiffement de Valenciennes depuis le commencement du XVIIIe fiècle. Les diverfes ufines qu'on y éleva fe groupèrent autour de deux villes, Valenciennes & Saint-Amand. Cette dernière, connue dès le moyen-âge par fa célèbre abbaye de bénédictins, avoifinait le Tournaifis, ce petit pays dont les limites ont fi fouvent varié. Ce fut dans la première moitié du XVIIIe fiècle qu'elle reçut de Tournai l'induftrie de la faïence, comme dans les premières années du XIXe elle devait en recevoir celle de la porcelaine tendre. La fabrication de la faïence y fut importée par les Fauquez, qui cédèrent à Péterynck la manufacture exploitée par eux à Tournai.

A MM. Dorchies & Baftenaire appartient l'honneur d'avoir introduit, fous l'Empire, la fabrication de la pâte tendre. Ces intelligents induftriels eurent pour fucceffeur M. Tribouillet, élève de Sèvres. Difons, en paffant, que l'un des directeurs de cet établiffement, Baftenaire-Daudenart, fut un céramifte très-expérimenté; la technologie

lui doit quatre ouvrages longtemps claſſiques, qu'on recherche encore aujourd'hui (1). Plus tard, en 1818, les de Bettignies, deſcendants de Péterynck, fondèrent à Saint-Amand une manufacture de porcelaine tendre, qui n'a pas ceſſé d'être très-proſpère, & la ſeule qui rivaliſe avec Sèvres.

Pendant que Saint-Amand portait fort haut l'art de la faïence, Valenciennes n'était pas reſtée au-deſſous de ſa voiſine; mais c'eſt dans la fabrication de la pâte dure que notre ville faiſait enregiſtrer ſes ſuccès. Nous avons bien à ſignaler chez elle ou près d'elle l'exiſtence de quelques faïenceries. Ainſi, vers 1735, une branche détachée de la famille Dorez, qui a brillé à Lille à la fois dans la porcelaine tendre & dans la faïence, inſtalla à Valenciennes un établiſſement qui eut une certaine durée. Plus tard, un ſieur Picard ſuivit ſon exemple, &, vers 1780, un nouvel eſſai fut tenté par un nommé Gaſpard Bécar. Nous pouvons mentionner encore une faïencerie établie à Onnaing, en 1821, par un ſieur Paulus, exploitée plus tard par les Giraud, & actuellement par MM. Mouzin. Nous citerons enfin la fabrique de faïence & de poterie, aujourd'hui fermée, de MM. Deſmazures & Hocque. Mais, pour Valenciennes, ſon véritable titre de gloire, aux yeux

(1) 1° *L'art de la vitrification, ſuivi d'un traité de la dorure ſur criſtal.* Paris, 1825, in-8°;

2° *L'art de fabriquer la porcelaine, ſuivi d'un traité de peinture & dorure ſur porcelaine.* Paris, 1827, 2 vol. in-12;

3° *L'art de fabriquer la faïence blanche recouverte d'un émail tranſparent.* Paris, 1830, in-8°;

4° *L'art de fabriquer les poteries communes uſuelles.* Paris, 1835, in-8°.

des céramiftes, fera, nous l'avons dit, la création dans fon fein d'une importante manufacture de porcelaine dure, d'une inconteftable valeur artiftique, qui fut fondée en 1785.

Et ce n'eft pas feulement par le nombre de fes manufactures que l'arrondiffement de Valenciennes peut prétendre à une place dans l'hiftoire de la céramique : il y a droit furtout par la variété & la beauté de fes produits. Efprits éminemment chercheurs, nos induftriels ont touché à toutes les branches de l'art du potier, & dans toutes ils font parvenus à fortir des fentiers battus. Les faïences des Fauquez font prefque dignes de figurer à côté de celles des fabriques de Rouen ou de Nevers, tandis que leurs gracieufes terres de pipe imitèrent très-heureufement les poteries anglaifes. Comme pâte dure, les produits de Lamoninary, laiffés dans l'ombre par la plupart des traités fpéciaux, ont fouvent atteint, par leur décor auffi riche que de bon goût, le Saxe & le Sèvres; comme pâte tendre, les de Bettignies ont prouvé, depuis de longues années, que l'initiative individuelle peut parfois engendrer des réfultats auffi remarquables que la puiffante protection des Etats.

Tel eft, en raccourci, le tableau de l'induftrie céramique dans notre arrondiffement. Nous aurions pu mettre en fcène tous ceux que nous venons de nommer, & ils le méritent à tous égards; mais nous ne devions pas oublier que nous faifons, ou plutôt défirons faire de l'hiftoire, & que les contemporains, ou ceux qui ne nous ont

précédé que de peu d'années, ne ſont pas encore de ſon domaine. Nous obſerverons donc la règle tracée par la plupart des auteurs de monographies, & nous limiterons notre cadre au commencement de ce ſiècle.

La notoriété relative de l'un des fabricants & le rôle qu'il a joué dans la période révolutionnaire, nous ont conduit à étendre un peu ſa biographie ; le lecteur qui ne cherchera dans ces pages que de la céramique pure, voudra bien nous pardonner ce hors-d'œuvre, qui pourra, en revanche, intéreſſer les amateurs d'hiſtoire locale.

Cela dit, il nous reſte à faire connaître l'ordre par nous ſuivi dans notre deſcription. Nous avons adopté deux diviſions principales correſpondant, l'une à la Faïence, l'autre à la Porcelaine. Nous étudierons donc ſucceſſivement :

1° Les manufactures de faïence de Fauquez, de Dorez, de Picard & de Bécar ;

2° La manufacture de porcelaine dure, dirigée par Fauquez & Lamoninary.



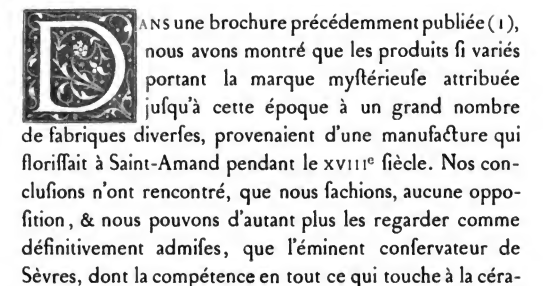
PREMIÈRE PARTIE

FAIENCES



CHAPITRE PREMIER

MANUFACTURE DE SAINT-AMAND.



Dans une brochure précédemment publiée (1), nous avons montré que les produits ſi variés portant la marque myſtérieuſe attribuée juſqu'à cette époque à un grand nombre de fabriques diverſes, provenaient d'une manufacture qui floriſſait à Saint-Amand pendant le xviiie ſiècle. Nos concluſions n'ont rencontré, que nous ſachions, aucune oppoſition, & nous pouvons d'autant plus les regarder comme définitivement admiſes, que l'éminent conſervateur de Sèvres, dont la compétence en tout ce qui touche à la céramique eſt inconteſtable, les a appliquées au claſſement des

(1) Note ſur une marque de faïence conteſtée. Valenciennes, Lemaître, 1865.

pièces encore indéterminées de ſa collection & revêtues de ce ſigle. Dans ces conditions, un nouvel expoſé des preuves ſur leſquelles nous nous ſommes appuyé ſerait inutile; nous aborderons donc immédiatement l'hiſtoire de la fabrique de Fauquez & de ſes produits. Pour prêter plus de préciſion à notre récit, nous dirons ſéparément ce que nous avons appris des manufacturiers, de la manufacture, des pièces qui en ſont ſorties & des marques qui les diſtinguent.

§ I. — LES MANUFACTURIERS

LES débuts de la faïencerie à Saint-Amand ſont enveloppés d'une certaine obſcurité. On ſait que la famille Fauquez eſt d'origine tournaiſienne, & que Pierre-Joſeph, le premier dont nous ayons à parler, avait fondé dans ſa ville natale une fabrique de faïence dès le commencement du XVIIIe ſiècle. Mais, ſi nous nous en rapportons aux mémoires des intendants, il aurait eu bien des progrès à accomplir avant de donner aux produits de ſa manufacture la valeur que devaient atteindre plus tard ceux de ſes deſcendants. « A Tournay, dit l'intendant Dugué de Bagnols, les faïences ne ſont pas recherchées, quoiqu'elles ſoient faites de même terre que celles que ſont les Hollandais, qu'on tire du village de Bruyelle, à une lieue de Tournay; les fabricants devraient perfectionner leurs produits. » Nous ignorons les motifs qui engagèrent Fauquez à s'éta-

blir à Saint-Amand; ce qui eſt poſitif, c'eſt qu'il y créa une fabrique, ainſi que le prouve l'épitaphe ſuivante, qui ſe liſait ſur une pierre de l'égliſe Notre-Dame de Tournai : « A la mémoire de Pierre-Joſeph Fauquez, échevin de la ville de Saint-Amand, & *manufacturier de fayance* en cette ville & à Saint-Amand, décédé le 8 avril 1741, âgé de..., & de Catherine-Thérèſe Dumoulin, ſon épouſe, décédée le 5 octobre 1738, âgée de 58 ans, inhumés en cette égliſe. » Dans cette première période, la fabrique de Saint-Amand ne ſemble pas avoir eu beaucoup d'importance ; il faut croire, du moins, qu'elle ne poſſédait pas une réputation bien étendue, puiſque, dans les lettres patentes de Sinceny (1), un conſidérant fait valoir comme une chance de ſuccès pour les nouveaux privilégiés l'abſence de toute fabrique dans les provinces de Bourgogne, de Champagne, de Picardie & de *Hainaut*.

Pierre-François-Joſeph, né à Tournai en 1713, ſuccéda à ſon père. Il eſt probable que la famille avait conſervé en même temps les deux manufactures; car, lorſque le traité d'Aix-la-Chapelle (17 octobre 1748) enleva Tournai à la France, Fauquez abandonna la fabrique belge à Péterynck, qui paſſe à tort pour l'introducteur des arts céramiques dans cette dernière ville. Cette ceſſion, mentionnée par l'auteur d'une notice (2) ſur le dernier des Fauquez, ne concorde pas exactement avec la requête de Péterynck, demandant à établir « une manufacture de

(1) Docteur Warmont. *Recherches ſur les faiences de Sinceny & d'Ognes.*

(2) *Courrier de l'Eſcaut*, numéro du 3 août 1843.

faïence à Tournay, où il n'en exiſtait plus (1). » Mais il eſt probable que la fabrique des Fauquez n'était plus en activité au-delà de la frontière depuis le traité précité, & que le nouveau fabricant en racheta ſeulement l'outillage. Péterynck n'en a pas moins, par ſes perfectionnements, le mérite d'avoir élevé bien haut la réputation des produits de Tournai. Comme ſon père, Pierre-François-Joſeph Fauquez devint échevin de Saint-Amand, &, comme lui, retourna mourir dans ſa ville natale le 27 ſeptembre 1781.

Dès l'année 1773, ce dernier avait été remplacé dans ſa faïencerie par ſon fils Jean-Baptiſte-Joſeph, qui était né à Saint-Amand le 13 mai 1742. Notons avec ſoin cette date, qui montre qu'avant le traité d'Aix-la-Chapelle, les Fauquez habitaient Saint-Amand, contrairement à l'opinion exprimée dans la notice que nous citions plus haut. En 1775 (10 octobre), Jean-Baptiſte épouſa Jeanne-Claire Lamoninary, une des ſœurs du célèbre porcelainier dont le nom reviendra ſi ſouvent ſous notre plume. Indépendamment de la manufacture qu'il apportait en dot, le nouvel époux jouiſſait encore d'une certaine fortune & d'une grande conſidération; c'eſt ce que témoignent ſuffiſamment les titres de *maître* & d'*honorable homme* accolés à ſon nom, titres qu'on réſervait preſque excluſivement au clergé & à la nobleſſe.

On ſe doute bien que la poſition conſidérable, à laquelle les Fauquez étaient parvenus, était due à l'extenſion & à la

(1) Houdoy. *Recherches ſur les manufactures Lilloiſes*, p. 61.

profpérité toujours croiffante de leur induftrie. Grâce à leur intelligente direction, à l'efprit de progrès & à l'amour de l'art qui les animaient, cet accroiffement de reffources tournait heureufement à l'avantage de leurs produits, qu'ils ne fe laffaient pas de perfectionner. La fabrication de la faïence ne fuffit bientôt plus à l'activité de Jean-Baptifte Fauquez; à plufieurs reprifes, ainfi que nous le verrons dans la fuite, il s'efforça d'obtenir un privilége pour la porcelaine dure; mais il n'arriva à fes fins qu'en 1785, & à la condition formelle d'établir fon ufine à Valenciennes, où nous le retrouverons. Il n'en refta pas moins à la tête de fa faïencerie, partageant fes foins entre les deux manufactures.

Quand vint la Révolution de 1789, Fauquez, comme beaucoup de membres de la haute bourgeoifie, en adopta les principes avec ardeur; il figna le cahier de doléances des Amandinois, & y prit la défenfe de la commune contre les droits feigneuriaux. Mais les excès finirent par l'éloigner des idées nouvelles. Il eut bientôt auffi la douleur de voir fa ville en proie aux horreurs de la guerre; toutes les induftries furent ruinées, les fabriques dévaftées; enfin fa vie même fut en danger, & en 1793 ou 94 il partait en émigration. Il eft affez difficile de précifer la date de fon départ; tout ce que nous favons, c'eft qu'en 1793 il fabriquait encore, puifqu'une pièce faite par lui porte cette date; nous fuppofons qu'il vint rejoindre fon beau-frère Lamoninary à Valenciennes, & qu'ils fuivirent enfemble le chemin de l'exil. Après avoir mené en Allemagne, particulièrement à Prague, une vie de privations, dont fes

talents lui adouciſſaient un peu l'amertume, il rentra en France vers 1801 & chercha à remettre ſon uſine ſur pied; il n'y réuſſit pas & ſe retira quelque temps après à Tournai, où il termina ſes jours le 9 mars 1804.

Fauquez a laiſſé un fils, Jean-Baptiſte-Marie, né à Valenciennes le 2 août 1778. Celui-ci hérita des goûts artiſtiques de ſon père, & ſut réunir une magnifique collection de tableaux & d'objets d'art qu'il a léguée à la ville de Tournai, où il eſt mort en 1843. On ſe ſouvient encore, dans quelques familles du pays, de la facilité avec laquelle il modelait toutes eſpèces de matières.

Diſons, à l'honneur des Fauquez, que le talent était uni chez eux à une grande bienfaiſance; ainſi, leur nom eſt reſté attaché à un legs charitable fait par eux à la Compagnie des mines d'Anzin, dans le but de fournir des ſecours aux ouvriers malades qui ſont en dehors des conditions réglementaires.

Un portrait de Jean-Baptiſte Fauquez père exiſtait dans la galerie dont nous venons de parler; il était de Lens de Bruxelles.

Faiſons obſerver, ſans toutefois en rien induire, & à titre de ſimple rapprochement, qu'en 1715 il y avait à Avignon un potier de terre du nom de Louis Fauquet (1).

C'eſt ici, croyons-nous, le lieu de recueillir les noms des peintres habiles que les Fauquez ſurent attirer & fixer chez eux :

(1) *Gazette des beaux-arts*, t. XV, p. 366.

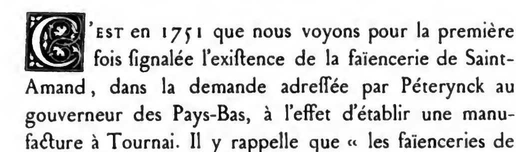
Baſtenaire, père du technologiſte. Nous ne pouvons, dans l'état actuel de nos recherches, préciſer la valeur des ſervices qu'il rendit à l'établiſſement.

Deſmuraille, Jean-Baptiſte. Collaborateur dès 1775, il peignait ſurtout les fleurs. Il accompagna ſon patron en émigration & reſta attaché à la famille en qualité de valet de chambre.

Fernig, Joſeph, dont il ſera queſtion plus loin à propos des produits. Il fut employé auſſi à la porcelainerie de Valenciennes. Il était allié aux Fauquez.

Gaudry, Louis-Alexandre, né vers 1749, mort en 1815. Ce fut, ſans contredit, le peintre faïencier le plus capable de notre manufacture. Nous trouvons ſon nom cité dès 1769. Après la ruine de l'établiſſement, il puiſa dans ſon art de quoi ſe ſuffire, peignit des portraits & reſtaura des tableaux. Une maiſon de Saint-Amand eſt encore actuellement toute décorée de ſes peintures ſur toile, & nous avons remarqué, chez un honorable Amandinois, un curieux tableau de lui, repréſentant le camp de Maulde.

§ II. — LA MANUFACTURE.



C'EST en 1751 que nous voyons pour la première fois ſignalée l'exiſtence de la faïencerie de Saint-Amand, dans la demande adreſſée par Péterynck au gouverneur des Pays-Bas, à l'effet d'établir une manufacture à Tournai. Il y rappelle que « les faïenceries de

Lille & de *Saint-Amand* tirent les terres néceſſaires à leur fabrication dans le territoire de Sa Majeſté (1). » Un mémoire ſur le commerce, daté de 1771 & ſigné de l'inſpecteur des manufactures, M. Crommelin, mentionne auſſi à Saint-Amand « une fabrique de faïence aſſez ſolide ; il en entre, dit-il, beaucoup dans le royaume, où elle paye les droits d'entrée impoſés par les arrêts des 26 janvier & 5 février 1723. »

Dans le *Calendrier général du gouvernement de Flandres, de Hainaut & de Cambréſis pour l'année* 1775, nous liſons encore : « Il y a à Saint-Amand deux belles manufactures de faïence qui égalent celles de Rouen, & une manufacture de porcelaine (le ſieur Fauquet fils). » Nous reviendrons ſur cette dernière. Mais il n'a été queſtion, dans ce que nous avons dit juſqu'à préſent, que d'une ſeule faïencerie, celle de Fauquez; quelle eſt donc la ſeconde dont parle le Calendrier? Nous manquons à cet égard de donnée poſitive; cependant, comme nous le verrons plus loin, vers cette époque, un faïencier de Valenciennes, Gaſpard Bécar, racheta une partie de ſon matériel de fabrique à un ſieur Fleſcher de Saint-Amand. Nous avons ainſi tout lieu de ſuppoſer que ce dernier aura voulu créer une manufacture en concurrence à celle de Fauquez, & qu'il ne réuſſit pas. Du moins eſt-il certain qu'elle ne dura pas longtemps.

En 1778, l'inſpecteur conſtate l'état ſatisfaiſant de la

(1) Houdoy. *Loc. cit.*, p. 61.

fabrique de Saint-Amand, & en 1788 elle figure encore dans le Calendrier.

Lorſque, vers 1790, on dreſſa une ſtatiſtique des uſines de l'arrondiſſement, on remarqua que la nôtre « était tombée de moitié depuis le traité de commerce avec l'Angleterre, & que l'introduction en France des grès anglais, & ſurtout ceux qu'on fabriquait à Douai (1) lui faiſaient une concurrence très-préjudiciable. Le fabricant réclamait une réduction de droits à l'entrée ſur les couleurs & ſur le plomb venant de la Grande-Bretagne, droits qui étaient de 4 l. 10 ſ. aux 100 livres. Il ſe plaignait auſſi de ce que le reculement des barrières avait occaſionné une révolution ſur le prix du ſel, matière d'une néceſſité abſolue, & capable de le faire crouler s'il devenait trop cher. »

A ces conſidérations ſont joints les renſeignements ſuivants ſur l'état de la fabrique & les matières premières qu'elle employait :

Nombre de fours	1	
Nombre de carcaiſes	1	
Conſommation du bois	400	cordes.
Plomb	12 à 1500	livres.
Etain.	3500	»
Minium	400	»
Mine de plomb gris.	300	»
Cobalt & autres couleurs. . . .	200	»
Soude d'Alicante	2000	»

(1) Cet établiſſement fut autoriſé par lettres patentes en date du 9 juin 1784. Il était ſitué rue des Carmes-Déchauſſés. La raiſon ſociale était Houzé de l'Aulnoit & C[ie].

La terre ſe tirait des environs de Tournai. Le chiffre de la fabrication atteignait annuellement 150,000 francs. Le nombre d'ouvriers était deſcendu de 45 à 25. On remarquera que Fauquez ſe ſervait de bois, même après que Valenciennes eût appliqué la houille à la cuiſſon des porcelaines, & Douai à celle des grès anglais.

La fabrique de Saint-Amand fut vendue comme bien d'émigré le 25 prairial an III (13 juin 1795), pour la ſomme de 99,519 francs en aſſignats, y compris les objets mobiliers & les marchandiſes.

La tentative qui fut faite en l'an X pour reſtaurer la manufacture n'aboutit ſans doute pas, car, quelques années plus tard, en 1807, on inféra, dans le numéro du 28 avril de la *Feuille d'annonces* de Valenciennes, l'avis ſuivant : « On prévient le public que la manufacture établie à Saint-Amand eſt remiſe en activité. On y fabrique de la faïence blanche, de la brune, façon de Rouen, &c. »

Les bâtiments de l'uſine des Fauquez occupaient un vaſte emplacement rue de la Prévôté, & leurs magaſins étaient ſitués à l'extrémité de la rue de Condé.

§ III. — LES PRODUITS.

Les produits des Fauquez ſont auſſi remarquables par leur variété que par le bon goût de leur décoration. Certes, nous ne ſongeons pas à réclamer pour eux une place au premier rang des faïences fran-

çaifes; mais nous ne penfons pas qu'on connaiffe beaucoup de fabriques fecondaires ayant comme la nôtre abordé tant de genres différents, &, ce qui eft plus rare, ayant réuffi à peu près également dans tous. Cette diverfité avait déjà frappé les amateurs qui fe font occupés de la marque, objet de nos recherches, & elle explique fuffifamment leur héfitation à accorder une origine identique à des pièces dont le décor & la forme n'avaient entre eux aucune analogie.

D'une manière générale, on peut dire que nos faïences fe diftinguent par leur peu d'épaiffeur & par un émail d'une blancheur parfaite. Nous ajouterons qu'en confidérant une certaine claffe de produits, on eft forcément amené à faire cette réflexion, que le fabricant, dédaignant les belles traditions des manufactures nationales & hollandaifes, a dû avoir fans ceffe les regards tournés vers la porcelaine, cette nouvelle venue, dont les modernes alchimiftes venaient de dérober le fecret à l'extrême Orient.

Un autre ordre de produits céramiques, qui avait pris naiffance en Angleterre, fut auffi cultivé à Saint-Amand & mérite de fixer notre attention; nous voulons parler des terres de pipe.

Nous examinerons fucceffivement chacun des genres dans lefquels les Fauquez fe font exercés. Leurs produits fe divifent d'eux-mêmes en deux catégories bien tranchées : 1° *les faïences;* 2° *les terres de pipe.*

1° *Faïences.*

Nous commencerons par les faïences, parce qu'elles ſont les premières en importance, & probablement auſſi dans l'ordre chronologique. Elles nous ſemblent ſe ſubdiviſer tout naturellement, d'après leur décor ſurtout, en *faïences proprement dites* & en *faïences-porcelaines.*

A. *Faïences proprement dites.*

Ces faïences ſe rapportent à quatre types principaux : l'italien, l'alſacien, le rouennais & le picard.

1° *Type italien.* — Celles-ci imitent le *ſopra-bianco* de certaines fabriques italiennes, c'eſt-à-dire le blanc ſur blanc. Elles ont, ainſi que le remarque très-juſtement M. Riocreux, l'aſpect bleu empois & ſont décorées en camaïeu bleu avec blancs de rehaut ; quelquefois l'émail eſt un peu verdâtre. Nous avons en ce genre une aſſiette qui porte au centre une fleur vert d'eau, aux contours brun violet, groſſièrement peinte ; ſur le bord, quatre petits bouquets de même nature alternent avec des guirlandes formées de blancs de rehaut.

Il exiſte à Sèvres une magnifique fontaine d'applique, formée par un grand dauphin bleu à relief, ſurmonté de deux autres plus petits & ſur les côtés de rehauts de blanc ſur fond bleuâtre. Nous-même avons acquis tout récem-

ment une pièce à peu près pareille, mais ne possédant pas comme celle de Sèvres le monogramme de la fabrique. Cette sorte de fontaine a été très en vogue à Saint-Amand, & c'est ce que la tradition, dans le langage peu savant du peuple, exprime en disant que Fauquez faisait des morues.

Nous avons également une assiette dont le décor consiste en une dentelle négligemment jetée; & une élégante soupière, de forme rocaille, présentant un fond gris perle, sur lequel ressortent des contours & des hachures d'un blanc vif. Le plus souvent, les rehauts ne font qu'une très-légère saillie au-dessus de l'émail.

Le *sopra-bianco* se trouve joint parfois à une autre espèce de décoration, par exemple, au décor de Strasbourg; quelquefois aussi il est mêlé à des personnages.

Le conservateur du Musée de Sèvres est d'avis que cette variété appartient à la première période de la manufacture.

2° *Type alsacien*. — Ce qui n'était pour le type précédent qu'une réminiscence devient ici une véritable imitation; il n'est donc pas étonnant qu'on ait attribué de semblables produits à des fabriques des environs de Strasbourg. Ils ont plus d'un point commun avec ceux des Hannong; comme chez ceux-ci, on est surpris tout d'abord par la beauté, ou, suivant l'expression de M. Champfleury, par la gaîté des rouges pourpres, qui, dans bien des cas, & même sur des pièces communes, ne le cèdent en rien aux couleurs de l'Alsace. On disait jadis à Saint-Amand que

Fauquez ſe ruinait à fondre des louis d'or : n'était-ce pas plutôt pour obtenir ſes beaux pourpres de Caſſius (or & étain oxidés), que pour préparer la dorure, qu'il ſe jetait dans de pareilles prodigalités? Il eſt conſtant toutefois que quelques-unes de ſes faïences étaient dorées.

M. Demmin (1) croit qu'on peut diſtinguer les produits de Strasbourg de ceux de Marſeille au ſigne ſuivant : ſur ces dernières, les émaux du décor forment pour ainſi dire un relief ſur la ſurface, de façon à être ſentis lorſqu'on y paſſe le doigt; tandis que les émaux de Strasbourg n'offrent aucun relief ſur cette ſurface entièrement plane au toucher. Se rapprochant, ſous ce rapport, de la fabrique méridionale, Saint-Amand préſente ce caractère d'une manière très-manifeſte; c'eſt ſurtout pour les rouges que cette particularité devient évidente. Nous retrouvons auſſi chez nous un vert aſſez analogue à celui des faïences marſeillaiſes. Parmi les autres couleurs ſur leſquelles s'eſt arrêtée notre attention, nous indiquerons : le violet, qui eſt aſſez beau; le bleu, qu'on rencontre rarement; le jaune, qui nous paraît médiocrement réuſſi. Ces couleurs ſont bien fondues, les ombres & les contours bien accuſés. Les fleurs le plus ordinairement figurées ſont : la roſe, ou très-ſerrée ou épanouie; l'œillet, fleur de prédilection du peintre; le narciſſe, le volubilis & quelques menues fleurs, compoſant des bouquets détachés.

Les formes de cette catégorie ſont en général gracieu-

(1) *Guide de l'Amateur de faiences & porcelaines*, 1863, p. 369.

ſes; les aſſiettes & les plats ont leurs bords découpés; les ſoupières ſont à côtes très-ſaillantes.

La deſcription de quelques ſpécimens fera mieux ſaiſir, penſons-nous, les qualités de cette claſſe de produits. Un magnifique plat de 25 c. de diamètre, recouvert d'un émail blanc très-pur, eſt orné à ſon centre d'un riche bouquet où ſe voient une roſe, une tulipe, quelques fleurettes & ſurtout un ſuperbe œillet; d'autres fleurs jetées çà & là entourent le bouquet. Le bord eſt découpé en dentelures que limite un filet d'or; au centre de ces dentelures, des hachures d'un bleu foncé; un ſecond cercle doré entoure le marli. Cette pièce vraiment précieuſe a été donnée par Fauquez à un des ancêtres de ſon propriétaire actuel. Baſtenaire-Daudenart la reconnaiſſait pour une des plus belles qui fuſſent ſorties de cette manufacture. Un jour, dit-on, il l'aperçut dans un dîner & ſe prit tant à l'admirer, qu'il voulut à toute force l'échanger contre un riche ſervice de ſa fabrique. On raconte auſſi que, pendant l'occupation anglaiſe, un officier s'en était emparé, l'avait ſoigneuſement cachée dans ſa malle, & qu'il ne ſe décida à la reſtituer que ſur la menace qu'on lui fit de le dénoncer à ſon colonel.

Il ne ſerait pas très-exact toutefois de propoſer ce plat comme type de nos imitations alſaciennes; car, par le fini de ſa peinture, la fineſſe de ſa pâte, la pureté & la netteté de ſon émail, il devrait rentrer dans la ſérie des faïences-porcelaines. Il en eſt autrement des pièces ſuivantes : un pot d'un bel émail eſt décoré d'un bouquet largement peint : roſe, tulipe, belle-de-jour, myoſotis; de

chaque côté, une branche de cerifier, fur laquelle font perchés deux oifeaux au plumage rouge, jaune & bleu ; tout cela dans des tons très-vigoureux.

Nous poffédons une fontaine d'applique qui, bien que non marquée, nous paraît fûrement provenir de la fabrique amandinoife. Plufieurs amateurs l'ont attribuée à Strafbourg ; mais le faire de certaines fleurs, le relief des émaux ne peuvent laiffer aucun doute. Un beau cartouche en relief orne fa panfe ; il eft décoré de bouquets aux vives nuances & à fleurs très-déliées ; il eft furmonté en outre de rameaux également en relief, qui attirent les regards par leur beau vert clair. Cette pièce, remarquable par fa forme Louis XV, n'eft pas évidemment de la même époque que les précédentes, & date probablement de Pierre-François Fauquez.

Nous avons vu fignaler, comme un figne différentiel de certaines pièces à couvercle, la nature des fruits qui en conftituent le bouton. Ce qui nous fait croire qu'on ne doit pas attacher à cet indice une grande valeur en ce qui concerne la provenance, c'eft que des foupières authentiquement amandinoifes font ornées de citrons, par exemple, tandis que d'autres, tout à fait femblables par le refte du décor, préfentent des fruits de la région du Nord.

Nous ne pouvons nous empêcher d'établir ici un rapprochement entre les beaux produits que nous venons de décrire & l'origine alfacienne d'un des peintres que nous fuppofons avoir été attaché aux Fauquez. Jofeph Fernig, né à Strasbourg, avait fans doute travaillé dans les fabri-

ques de ſon pays avant de venir dans le Nord, & il eſt fort probable qu'il en aura apporté le ſecret de cette fabrication. C'eſt là une hypothèſe très-plauſible, ſi l'on conſidère la parenté étroite qui lie nos faïences à celles de l'Eſt.

3° *Type picard ou de Sinceny* — A l'inſtar de Sinceny, Saint-Amand appliqua à un grand nombre de ſes pièces le décor dit aux Chinois, mais en s'écartant très-peu d'ailleurs du type précédent. En effet, ſi le décor rappelle Sinceny ou même Rouen par le deſſin, par contre, il conſerve entièrement les couleurs des produits de l'Alſace. Nous ne nous arrêterons pas davantage à cette catégorie, qui comprend peu de variétés & ne néceſſite pas d'autres développements.

4° *Type rouennais.* — Dans les citations que nous avons faites plus haut, on a vu que Fauquez fabriquait des faïences façon Rouen. Il eſt difficile d'obtenir des détails précis ſur ces imitations, qu'on ſe diſpenſait à deſſein de marquer; mais nous avons comparé un pot revêtu du décor à la corne avec un autre que nous décrirons ci-après, & qui eſt de notre manufacture, & nous ne pouvons pas douter de leur commune origine. Les différences entre la fabrication normande & la nôtre ſont auſſi ſenſibles ſous le rapport de la pâte & du façonnage que ſous celui des couleurs & de l'émail. Ainſi, nos produits ont très-peu d'épaiſſeur; la caſſure laiſſe voir une terre preſque blanchâtre; l'émail eſt d'un blanc très-net, fort éloigné de la

teinte bleuâtre du Rouen. Quant aux couleurs, elles ſont chez nous beaucoup moins vives & moins franches : le vert, le jaune & le bleu ſont plus ternes ; le rouge de fer, ſi éclatant dans l'original, a dans la copie un caractère que nous n'avons pas encore vu indiqué ; ce caractère, c'eſt l'abſence de couverte. Au début de nos obſervations, nous avions penſé que, par une cauſe accidentelle, cette couleur n'avait pu être appliquée qu'au-deſſus de l'émail ; mais, à un examen attentif, à la loupe ſurtout, nous nous ſommes aſſuré, par l'inſpection de beaucoup de pièces, que la couverte, qui s'eſt étendue ſur les autres nuances, s'eſt arrêtée ſur les bords des traits rouges en y laiſſant un léger relief ; phénomène à peu près ſemblable à celui qui ſe paſſe lorſqu'on verſe de l'eau ſur une ſurface ſouillée par des taches d'un corps gras quelconque ; ce relief, on peut ſouvent le percevoir en paſſant le doigt. De quoi dépend cette défectuoſité ? nous l'ignorons. Quoi qu'il en ſoit, on doit comprendre le fâcheux effet qu'elle produit dans la décoration. Nous tenons de M. Warmont que ce ſigne ne ſe rencontre jamais ſur les faïences de Sinceny ; il ſerait donc propre à celles du Nord, & principalement à celles de Tournai & de Saint-Amand. Si nous avions à comparer les imitations rouennaiſes, émanées de notre manufacture, avec celles de la fabrique picarde, elles nous offriraient plus d'un trait de reſſemblance, comme auſſi des différences bien ſenſibles. De même que les picardes, les faïences amandinoiſes « ſe diſtinguent du Rouen par un émail plus blanc, ſur lequel ſe détachent des deſſins

d'une couleur moins vive, plus éteinte (1). » Mais où elles ceſſent de ſe reſſembler, c'eſt dans le deſſin, qui eſt ſur nos produits beaucoup plus net, plus arrêté, & trahit une habileté de pinceau que nous retrouverons portée à un ſi haut degré dans la catégorie qui va ſuivre. Nous n'en mettons pas moins nos imitations bien au-deſſous de leur modèle; rien n'égale l'effet vigoureux produit par les nuances brillantes du décor rouennais; c'eſt bien là la vraie faïence, qui exige un deſſin largement traité & des tons d'une énergique crudité. Pour dire notre penſée ſur ces produits de Fauquez, il ſemble qu'irrité de ne pouvoir obtenir le privilége ſi envié de faire de la porcelaine, il ait appliqué par dépit à la faïence les procédés juſque-là réſervés à la poterie tranſlucide.

L'échantillon le plus caractériſtique que nous ayons vu en ce dernier genre, eſt un pot ſur lequel le peintre a repréſenté ſaint Arnould revêtu de ſes ornements épiſcopaux, tenant un livre de la main gauche, & de la droite le fourchet dont ſe ſervent les braſſeurs. A côté du ſaint, une manne percée de deux fourchets en croix; le tout dans un très-joli payſage, ciel d'azur ſemé d'oiſeaux, libre verdoyante, ſable doré. Un arbre au feuillage touffu ombrage la tête du perſonnage. Sur le derrière du pot ſont deux grands échaſſiers, dont l'un plonge ſon long bec dans un large baſſin en forme d'écaille. Des branches fleuries s'étalent çà & là; de petits papillons voltigent autour des fleurs.

(1) Dr Warmont, *Recherches ſur les faiences de Sinceny.*

Nous placerons ſous le même chef une curieuſe aſſiette que nous devons à l'obligeance d'un honorable Amandinois. Elle eſt décorée des armoiries d'un de ſes ancètres, le major de Goudemant, chirurgien à l'hôpital militaire des Eaux. Il portait de..., au chevron de gueules, aux trois cœurs de..., poſés 2 & 1, ce dernier ſurmontant une croix à branche ſupérieure recroiſetée. Autour, un cercle d'inſtruments de chirurgie entrelacés : lancettes, ciſeaux, raſoirs, biſtouris, &c., &c.; ſur le bord, quelques plantes ſéparées par des inſectes. Le tout en camaïeu violet, émail très-blanc. Cette aſſiette ſans marque faiſait partie d'un ſervice commandé à Fauquez par le major lui-même.

B. *Faiences-porcelaines.*

Les faïences à décor de porcelaine peuvent ſe ranger ſous trois chefs : 1° imitation japonaiſe; 2° imitation de la porcelaine à la Reine; 3° imitation du Saxe.

1° *Type japonais.* — La fabrique de Saint-Amand a, comme celles de Hollande, imité le Japon. Sur des aſſiettes de notre collection, le décor en camaïeu, bleu pour les pièces communes & vert clair dans les plus ſoignées. La pâte en eſt toujours mince & le façonnage réuſſi. Nous poſſédons de ce type une élégante ravière en loſange, à bords feſtonnés; au centre, ſur terraſſe, bouquets d'arbres, tiges d'aloès, quelques larges chryſanthèmes; les contours ſont accuſés en violet; un papillon voltige autour des fleurs.



Nous avons auſſi une ſoupière de forme rocaille, ornée de rehauts noirs. Les contours, comme ſur le Japon, ne préſentent pas de relief.

2° *Type de la porcelaine à la reine.* — On rencontre peu de pièces de cet ordre; ce ſont le plus ſouvent des aſſiettes parſemées de petits bouquets aux bluets.

3° *Type du Saxe.* — Juſqu'ici nous n'avons décrit que des imitations ſouvent heureuſes, mais peu caractériſées, des fabriques françaiſes ou orientales; dans les produits que nous allons eſſayer d'eſquiſſer, notre manufacture, ſans ceſſer d'imiter, ſe montre conſtamment originale; ſeulement il faut ajouter que c'eſt pour s'écarter de plus en plus des conditions de la véritable faïence, en adoptant des décors d'une grande délicateſſe. L'artiſte qui réuſſit le mieux dans ce genre de peinture était Alexandre Gaudry. M. J. Houdoy était bien dans le vrai lorſque, décrivant cette claſſe de produits, il diſait avoir reconnu le cachet de Louis Watteau, de Lille, dans ces charmants décors. Les circonſtances ſuivantes confirment ſon opinion. En 1782, le deſcendant du grand peintre, notre illuſtre compatriote, fut appelé à Saint-Amand pour décorer les ſalons de l'hôtel de la Prévôté, & l'on peut encore aujourd'hui admirer les belles peintures dues à ſon pinceau. Or, ſon ſéjour dans cette ville fut aſſez prolongé; le peintre faïencier en profita pour lui demander quelques leçons. On conçoit l'influence que ces conſeils dûrent avoir ſur le

talent de Gaudry. D'un autre côté, il n'eſt pas impoſſible que L. Watteau, joignant l'exemple au précepte, ne ſe ſoit lui-même exercé comme peintre céramiſte. Quoi qu'il en ſoit de cette dernière ſuppoſition, la remarque de M. Houdoy ſe trouve, par le fait de la préſence de Watteau à Saint-Amand & de ſes rapports avec Gaudry, complétement vérifiée & expliquée.

Les faïences qui nous occupent en ce moment ſont auſſi nombreuſes qu'eſtimées; le décor repréſente ſouvent des animaux, voire même des perſonnages, ſur terraſſe; quelquefois ce ſont des payſages, ou bien de légers bouquets d'une fineſſe extrême. On rencontre également le genre *ſopra bianco* mêlé à celui-ci; ainſi M. Houdoy décrit « de jolies aſſiettes à l'émail violacé, dont les bords ſont ornés d'un deſſin de dentelle formé par des blancs de rehaut, avec réſerves dans leſquelles ſont peintes des fleurs; au centre des aſſiettes ſont reproduits différents petits ſujets, tels que la jardinière, la laitière, le marchand d'oublies, &c. »

A ces ſpécimens nous pouvons joindre les ſuivants: un porte-huilier en bateau, dont quatre petits bouquets, compoſés de volubilis, de marguerites & de roſes, décorent les parties ſaillantes; les bords ſont tracés en vert & en rouge carmin. Sur un autre de même forme, le peintre a deſſiné les petits ſujets de notre planche I; ſur une troiſième, des ſcènes tirées des fables de La Fontaine.

Deux porte-bouquets nous paraiſſent dignes d'une deſcription plus détaillée. Ils ſont aplatis & figurent un cœur, à la baſe duquel s'ouvrent cinq tubulures à huit pans. Deux

anſes ornent les parties latérales; la pointe du cœur eſt ſoutenue par un pied rectangulaire. Sur chaque face eſt peint un médaillon de 5 à 6 cent. de diamètre; un des médaillons du premier porte-bouquet a été lithographié planche I; l'autre en diffère peu.

Sur le ſecond porte-bouquet eſt deſſiné un village. Au premier plan, l'angle d'une maiſon; au ſecond plan, quelques maſures & toits de chaume; dans le fond, une tour; ciel gris. Comme emblèmes, une coupe, un pot à bière, un verre à pied, une bouteille, des feuilles de vigne, &c. Enfin, le quatrième médaillon repréſente des ruines avec pluſieurs arcades; derrière, une plaine; à l'extrémité, quelques bâtiments; au dernier plan, une montagne.

Ces peintures offrent une grande analogie avec d'autres ſur verre, dues à Gaudry & qu'on nous a montrées à Saint-Amand.

Le ſujet placé au bas de la planche I, repréſentant un berger aſſis, muni de ſa houlette, ſe voit ſur le couvercle d'un bol. Il rappelle le genre Watteau de la manière la plus caractériſée.

Nous n'avons juſqu'à préſent rencontré aucun échantillon de faïences patriotiques ſorties de la fabrique des Fauquez; rien non plus ne nous autoriſe à affirmer qu'ils aient abordé ce genre de produits; mais le paſſage ſuivant du livre de M. Champfleury (1) permet de le penſer: « On connaît, dit-il à propos des faïences du Nord, des

(1) Champfleury, *Faïences patriotiques*, p. 344.

pièces exceptionnelles traitées avec un grand ſoin ; je ſignalerai entre autres un grand broc (hauteur 36 cent., largeur 20 cent.) repréſentant un haut dignitaire de l'Egliſe entre un noble & un bourgeois. Les figures, encadrées dans un cartouche de la panſe, n'ont pas moins de 9 cent. de haut & ſont traitées par un pinceau habile, non ſans rapport avec le crayon de Watteau de Lille, un artiſte qui prit à cœur de repréſenter les mœurs locales du Nord ſous la Révolution. Au-deſſus de la ſymboliſation du Tiers, dans un cordon tricolore, on lit : *Vive la Nation !* inſcription ſurmontée d'une grande couronne royale. Guirlandes, feuillage & fleurettes ſe jouent autour du deſſin & de l'inſcription. Le pot, d'une belle forme élancée, a dû être exécuté pour quelque perſonnage important. Sa dimenſion, le ſoin avec lequel il eſt traité ſemblent l'annoncer. A quelle fabrique du Nord appartient-il ? c'eſt ce que les connaiſſances actuelles empêchent de réſoudre. »

Sans avoir la prétention de fournir une réponſe concluante à la queſtion poſée par le ſavant collectionneur de faïences patriotiques, nous croyons trouver dans ſa deſcription des indices aſſez certains pour dire que la fabrique du Nord dont il parle doit être celle de Saint-Amand. En effet, la belle forme élancée qu'il attribue à ce pot, & dont une des pièces groupées ſur le frontiſpice de ſon ouvrage donne une idée, eſt tout à fait celle des pots fabriqués par Fauquez, & comme eux rappelle l'orfévrerie de l'époque. Et puis cette habileté de pinceau, qui n'eſt pas ſans rapport avec le talent de Watteau de Lille, n'ajoute-

t-elle pas à notre opinion un nouveau degré de probabilité? Selon nous, enfin, aucune autre fabrique du Nord ne peut revendiquer avec la même apparence de raiſon cette eſpèce de produits.

2° *Terres de pipe.*

Il n'eſt pas douteux que Fauquez ait fabriqué des terres de pipe; la marque que nous diſcuterons plus loin en eſt une preuve ſuffiſante. Toutefois, ſa fabrication n'aurait été ni très-active ni d'une bien longue durée, ſi nous en jugeons par la rareté des pièces qu'on a conſervées. Ces terres de pipe ſe diſtinguent par un émail jaunâtre, ſur lequel ſont peints des liſérés rouge carmin ou bleus, & parfois des bouquets d'un coloris aſſez terne. M. Riocreux nous a mentionné dans ce genre une aſſiette de la collection de Sèvres, à bords chantournés, d'un émail bleu jaunâtre. Le décor polychrome conſiſte en un groupe de fleurs au milieu deſquelles eſt poſé un oiſeau; ſur le bord, des inſectes; ſur toute la ſurface, de petits feuillages diſſéminés; à l'extrême bord, un filet rouge carmin.

Sur une cafetière de notre collection, l'émail eſt un peu plus blanc, & le bouquet qui le décore eſt copié ſur celui des imitations alſaciennes & en a les couleurs brillantes.

Quelquefois l'or ſe mêle aux couleurs. Nous connaiſſons une cafetière haute de 10 cent., décorée ſur ſa panſe

d'un riche bouquet de roſes entrelacées de branches de ſorbier, ſur leſquelles perche un oiſeau aux vives couleurs. Ce bouquet eſt ſurmonté de volubilis & de diverſes fleurs, qui atteignent l'orifice de la cafetière entouré d'un cercle d'or. A la partie poſtérieure, un autre bouquet plus petit, compoſé de volubilis & d'une tulipe admirablement peinte. Quelques fleurs à gauche, parmi leſquelles on remarque une marguerite. Le manche eſt lui-même parſemé de tulipes & de roſes & cerclé d'or. Le couvercle s'harmoniſe bien avec le reſte; ſon bouton repréſente une poire.

La forme des quelques pièces que nous venons de décrire appartient au ſtyle Louis XVI pur, & contraſte entièrement avec l'aſpect rocaille de beaucoup de faïences de cette fabrique.

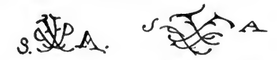
Si l'opinion que nous exprimons plus loin, relativement à la ſeconde marque obſervée ſur certaines terres de pipe, venait à prévaloir, nous aurions à ajouter à ce chapitre la deſcription de pièces très-remarquables; mais la queſtion eſt encore à l'étude. Il nous ſuffira d'avoir attiré l'attention ſur les produits de cette nature, un peu négligés juſqu'à ce jour, bien qu'ils ſe diſtinguent ſouvent par des formes du meilleur goût.

§ IV. — LES MARQUES DE FABRIQUE.

Nous allons mettre maintenant ſous les yeux du lecteur les marques des divers produits que nous avons cherché à faire connaître. Celles des terres de pipe diffèrent de celles des faïences.

1° *Marques des terres de pipe.*

Nous trouvons ſur ce genre de produits les marques ci-contre que nous expliquerons plus loin.



Ce ſont celles que portent les pièces décrites au paragraphe précédent.

Devons-nous regarder auſſi comme appartenant à notre manufacture le monogramme rencontré par M. Houdoy ſous un porte-huilier de ſa collection, & qu'il a, quoique avec une très-grande réſerve, attribué à Bouſſemart de Lille ?



M. Riocreux, qui ne s'eſt pas rangé à l'avis de l'amateur lillois, y voit plutôt une marque d'ouvrier que de fabri-

que. Le ſtyle, ajoute-t-il, indique l'époque Louis XVI de 1785. Nous poſſédons un porte-huilier du même genre & au même monogramme : il eſt d'un goût parfait & rappelle tout à fait l'orfévrerie de cette époque ; il eſt à jour dans beaucoup d'endroits & orné de médaillons en relief modelés avec ſoin ; les contours ſont rehauſſés de liſérés d'un très-beau bleu. Le ſigle eſt identique à celui de la pièce de M. Houdoy, mais il eſt accompagné d'un A en creux dans la pâte. N'y a-t-il pas quelque probabilité pour que cette ſorte de produits provienne de Saint-Amand ?

2° *Marques des faïences.*

Les faïences portent quelquefois la marque des terres de pipe ; aſſez rarement cependant, puiſque nous ne l'avons vue qu'une fois, accompagnée de la date 1783, ſur un pot au décor alſacien. Elles ſont revêtues d'ordinaire du ſigne



en noir, quoique celui-ci ſoit loin auſſi d'être conſtant. Il ne manque preſque jamais ſur les pièces en *ſopra bianco*, excepté ſur celles qui offrent des formes Louis XV. Il ſe rencontre de même ſur les imitations japonaiſes, ſur les produits décorés de payſages, &c. Moins fréquent ſur les imitations alſaciennes, nous ne l'avons pas encore obſervé ſur le type rouennais.

Avant d'expliquer ce monogramme, nous reproduirons ici les différentes opinions émifes à fon fujet.

M. Demmin, dans fon *Guide de l'amateur de faïences*, p. 358, l'a attribué à une ufine des environs de Strasbourg, en activité de 1750 à 1765, dont il réfume ainfi le caractère des produits : « faïence à émail ftannifère, même genre que celui de Strasbourg ; un exemplaire à Sèvres. »

M. J. Houdoy, dont les recherches fi confciencieufes font prefque toujours appuyées de documents authentiques, fe fondant fur l'importance & la profpérité de la faïencerie de la veuve Febvrier à Lille, fe demande fi, comme toutes celles de cette époque, elle n'avait pas adopté une marque particulière, & fe déclare très-enclin à lui attribuer celle dont il eft ici queftion. « Quant à la fignification de cet hiéroglyphe céramique, dit-il, elle n'eft pas facile à trouver. Effayons pourtant une explication : Ne peut-on voir, dans les traits fupérieurs du monogramme, deux F en caractères curfifs, rappelant le nom de Febvrier, le fondateur de la manufacture, & formant, par leurs entrelacements avec les traits complémentaires, deux L, initiales de la ville de Lille ? Ne peut-on fuppofer enfin, en remarquant le rapport qui exifte entre ce figne & le monogramme de Sèvres, que le fabricant, obéiffant à un caprice, fe l'eft approprié en le modifiant ? »

M. Riocreux, qui a toujours confidéré les produits ainfi marqués comme venant d'un des départements du Nord, penfait que ce figle appartenait à la Picardie ou à l'Artois, & en particulier à la ville d'Aire, qui a poffédé de 1730 à

1755 une faïencerie fondée par un ſieur Prudhomme. Le ſavant céramiſte liſait dans les traits ſupérieurs un A majuſcule, & dans les traits inférieurs un P curſif.

M. Greſlou (1), après avoir rejeté l'opinion de M. Demmin, conſtate la grande ſimilitude des produits ainſi marqués avec ceux d'Aprey, près de Langres, & il ajoute : « Nous n'héſiterions pas à conſidérer la marque qui nous occupe comme une modification compliquée de celle qui la précède, ſi un grand bol, ayant une complète analogie avec la fontaine qui fait partie du muſée de Sèvres, ne jetait de l'indéciſion dans notre eſprit. En effet, on voit à l'intérieur de ce bol cette inſcription en langue ſuédoiſe : « Alla wackra flickers skat (à la ſanté de toutes les belles); & au revers : Stocklum, $\frac{22}{8}$ 1751. »

M. Graeſſe, l'auteur d'un *Guide ſur les marques*, ſe diſpenſe de reproduire celle-ci. Elle ne figure pas non plus dans l'ouvrage de Marryat, récemment traduit par MM. le comte d'Armaillé & Salvetat.

La queſtion en était là, lorſque, en 1865, nous expoſâmes, dans une brochure dont nous avons déjà parlé, qu'il exiſtait à Saint-Amand, durant la ſeconde moitié du XVIIIe ſiècle, une faïencerie importante, & que les produits qui en provenaient authentiquement portaient pour marque l'intéreſſant monogramme dont on avait juſque-là vainement cherché l'origine. Cette aſſertion eſt établie, entre autres preuves, ſur la poſſeſſion non interrompue,

(1) Greſlou. *Recherches ſur la Céramique*, p. 135.

par une même famille & pendant plus de quatre-vingts ans, d'un magnifique plat donné par Fauquez lui-même, & au-deffous duquel fe voit précifément le figle qui nous occupe.

Au furplus, cette marque eft tellement connue dans le pays comme appartenant aux Fauquez, qu'il a fuffi à M. Lecoq, amateur très-diftingué de Saint-Quentin, d'un féjour de quelques heures à Saint-Amand pour s'en convaincre (1). Le doute n'eft donc plus poffible.

Cherchons actuellement à découvrir le fens exact de nos diverfes marques. Commençons par celles des terres de pipe. Sur le porte-huilier de M. Houdoy, on pourrait facilement lire J. B. F., initiales de Jean-Baptifte Fauquez.

Dans l'autre figle, les deux lettres S. A fe traduifent naturellement par Saint-Amand. Deux F, initiales du nom de Fauquez, font entre-croifés fur la partie médiane; ces deux traits effacés, on ne peut s'empêcher de voir dans ce qui refte deux épées ou plutôt deux fabres affez bien deffinés. A ce propos, y aurait-il quelque rapport entre ceux-ci & les épées qui figuraient fur les produits de Tournai? ou bien devons-nous admettre l'explication fuivante : le droit de porter l'épée appartenait aux maîtres dans les anciennes corporations, & Fauquez, aux jours de fête, n'était pas fâché, difent fes contemporains, de fe diftinguer de la roture en revêtant cet infigne de nobleffe. De là à les faire entrer dans fa marque de fabrique, on

(1) *Chronique des Arts* du 10 juillet 1865.

conviendra qu'il n'y a pas loin. Entre ces deux interprétations il eſt permis d'héſiter.

Si nous paſſons au ſigle des faïences, nous retrouverons les deux F; confondus avec les deux traits inférieurs fortement altérés, ils rappellent manifeſtement la marque de Sèvres & ſes deux L entrelacés. De plus, comme l'avait vu M. Riocreux, ces deux lettres, par leur réunion, forment un A. Enfin, ſerait-ce trop torturer les deux F ſi contournés que d'y voir deux S ? Ceci poſé, voici notre explication : les deux F seront les initiales de Fauquez, les deux traits inférieurs rappelant les armes de la marque précédemment décrite ; les deux L seront les initiales de Lamoninary, car l'on ſait que dans le Nord on ajoute ſouvent à ſon nom celui de ſa femme; enfin l'A & les F, qui ſont ſéparés dans les terres de pipe, ſe trouveraient réunis dans le monogramme des faïences. Nous avons rencontré deux fois la marque précédente amplifiée de cette façon :



Dans l'intéreſſante monographie des produits de Sinceny, M. Warmont dit avoir eu ſous les yeux quelques faïences à décor rouennais marquées d'un *S* qui n'était pas accompagné de deux points, ou qui était ſuivi d'une croix; de

même, des affiettes japonaifes portaient deux lettres ainfi figurées: S. A.

Il ne reconnaiffait pas à ces pièces tous les caractères des produits picards, mais il héfitait à fe prononcer fur leur véritable origine. Nous croyons avoir aujourd'hui la clé de cette énigme; en effet, fur une férie d'affiettes au décor japonais bleu, quelques-unes portent le monogramme ordinaire de Saint-Amand, tandis que d'autres ont au revers un S. Les pièces obfervées par M. Warmont rentreraient donc dans cette catégorie.

Sur certaines faïences, & furtout fur les plus anciennes par leurs formes, nous avons fouvent rencontré un A dont la couleur variait avec celle du décor, & qu'accompagnait parfois un numéro d'ordre

Enfin, fur une large potiche à tabac, ornée de peintures en camaïeu violet, ayant beaucoup d'analogie avec celles des porcelaines valenciennoifes, nous lifons écrite en bâtarde cette légende : *St Amand departeman du Nor.* Si quelque doute était refté par hafard dans l'efprit des amateurs fur la provenance des faïences que nous avons fucceffivement paffées en revue, il nous femble qu'il doit tomber devant l'éloquence d'une marque auffi explicite.





CHAPITRE DEUXIÈME.

MANUFACTURE DES DOREZ A VALENCIENNES.



ENÉ-BARTHÉLEMY, François-Louis & Martin-Claude Dorez, fils de Barthélemy Dorez & de Marie-Françoiſe Chevallier, étaient originaires, les deux premiers de la Louppe, diocèſe de Chartres, le troiſième de Douai, ville près de laquelle réſidait leur père, en qualité de contrôleur des poudres, au moulin de Brébières (1).

Barthélemy Dorez père avait, dès 1710, obtenu le privilége d'une fabrique de porcelaine & de faïence à Lille; mais, vers 1720, étant devenu entrepreneur pour le roi de la manufacture de ſalpêtre, il laiſſa la direction de ſa faïencerie aux mains de ſes trois fils. Après quinze ans environ d'aſſociation, François-Louis quitta ſes frères pour venir fonder un établiſſement du même genre à Valen-

(1) Houdoy, *Recherches ſur les Manufactures*, pp. 18 & 71.

ciennes; c'eſt ce que conſtate l'extrait ſuivant des comptes de notre ville pour l'année 1737:

« A François-Louis Doré, manufacturier de fayence, pour deux années de loyer de la maiſon où eſt établi ladite manufacture, échue au Noël 1737, payé la ſomme de 1200 livres, ſuivant la délibération du Conſeil du 6 novembre 1736. »

D'après cet article, la fondation de notre uſine daterait de la fin de 1735. En 1738, nous trouvons la même mention. Le 23 février 1739, la ſubvention eſt continuée pour trois années conſécutives. Louis Dorez étant mort dans le courant de cette année, la penſion fut reportée ſur ſa veuve pendant les années 1740 & 1741.

En 1742, un nommé Charles-Joſeph Bernard prend la direction de la fabrique; mais il ne réuſſit guère, car pour l'année 1743 nous trouvons l'article ſuivant:

« Aux nommés Rémy & Fontaine Vicart, ſindics comis à la créance de Charles-Joſeph Bernard, manufacturier, & à Claude Doré, à qui, par réſolution du Conſeil du 5 février 1743, ladite manufacture a été continuée, payé la ſomme de 600 livres pour une année de loyer de la maiſon où elle ſe trouve établie, échue à la Saint-Jean-Baptiſte 1743. »

De 1744 à 1748 incluſivement, nous voyons chaque année mentionnée la penſion de Claude Dorez. A partir de cette époque juſqu'en 1757, il n'eſt plus queſtion de notre fabrique dans les regiſtres municipaux. Par les comptes de cette année, nous apprenons que Claude n'a

pas été plus heureux que Bernard; en effet, voici ce qu'on y lit :

« A Stiévenard, ſyndic établi à la créance de Claude Doré, cy-devant fayencier penſionnaire, payé la ſomme de 600 livres pour une année de ſa dite penſion, échue à la Saint-Jean 1748, ſuivant ordonnance de MM. du Magiſtrat du 18 juin 1749. »

Là ſe bornent nos renſeignements ſur la fabrique des Dorez. Quels en furent les produits? Eurent-ils une marque particulière, & quelle fut cette marque? Nous l'ignorons complétement. Faut-il leur attribuer le ſigne



que nous rencontrons ſur des aſſiettes aſſez communes, décorées de petits bouquets polychromes? Peut-être; mais ce qui nous fait héſiter, c'eſt que pluſieurs pièces, identiques ſous le rapport du façonnage & du décor, offrent des marques toutes différentes.

D'autre part, pouvons-nous appliquer à notre fabrique les conſidérations que M. Houdoy a émiſes ſur celle des Dorez de Lille, & les Dorez de Valenciennes ont-ils, comme leurs aînés, imité les faïences hollandaiſes? Cette hypothèſe nous paraît admiſſible.

Bien que nous n'ayons ſur la fabrication des Dorez aucune indication préciſe, nous conſignerons ici une obſervation que nous avons faite ſur une des pièces de notre

8

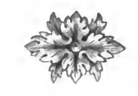
collection, & dont le réſultat ſerait de leur attribuer certains produits. Il s'agit d'un porte-huilier marqué

de forme Louis XV, décoré de lambrequins, de volutes, de quadrillés, en un mot, revêtu du décor rouennais ordinaire. Le tout eſt en camaïeu bleu, mais avec cette particularité que les contours ſont fortement accuſés en noir & tracés avant l'application du bleu. Ce mode de peinture donne au deſſin une préciſion & une netteté qui différencient à première vue cette pièce d'avec les produits normands. C'eſt bien à elle que peuvent s'appliquer les réſerves de M. Alb. Jacquemart, indiquant « la nature de la pâte, la netteté du vernis, le ſtyle & les procédés de délinéation de certaines pièces décorées en bleu comme autant d'indices d'une fabrication différente de celle de Rouen (1). » Ces divers caractères ont déjà été remarqués ſur les imitations faites dans le Nord, & l'auteur que nous venons de nommer nous a cité deux faïences : une à la corne, recouverte d'un émail très-différent de celui de Rouen, & portant notre marque ; & une ſeconde en camaïeu bleu, *genre Lille*, avec le monogramme dédoublé D. L.

Traduirons-nous ces initiales par Lille Dorez ou par Louis Dorez ? Le problème eſt bien difficile à réſoudre. Cependant, ſi l'on ſe rappelle que ſur la ſeule pièce marquée

(1) Albert Jacquemart, *Gazette des Beaux-Arts*, t. II, p. 146.

des Dorez de Lille il eſt écrit *N. A. Dorez*, c'eſt-à-dire Nicolas Alexis Dorez, ſans la moindre mention qui déſigne la ville, il ſemblera naturel d'admettre que la branche valenciennoiſe s'eſt diſtinguée de l'autre par le prénom, &, par ſuite, nous pouvons lire ici Louis Dorez.





CHAPITRE TROISIÈME.

MANUFACTURE DE PICARD A VALENCIENNES.



UELQUES années s'étaient à peine écoulées depuis la fermeture de l'établiſſement des Dorez, qu'on en vit s'élever un autre, celui de Picard. Dans les comptes de la ville de Valenciennes, nous trouvons en effet les articles ſuivants :

Année 1756.

« A Picard, manufacturier de fayence, pour ſix mois de la penſion échue le 1er mars 1756, ſuivant le contrat paſſé par devant les deux premiers de chaque corps, le 20 juillet, en ſuite de la réſolution du Conſeil du 26 août 1755, payé : 300 livres.

Année 1757.

« A Picard, manufacturier de fayence, pour une année de ſa penſion échue le 1er mars 1357, payé : 600 livres.

« Aux ſieurs Desfoſſés & Crendal, pour être par eux diſtribué audit Picard, à effet de ſoutenir ſa manufacture par forme d'avance, payé la ſomme de 960 livres, de laquelle il aurait eſté tenu d'en compter à la ville, ſuivant la réſolution du Conſeil des 3 mars & 21 avril 1757. »

Ces maigres documents ſont malheureuſement les ſeuls que nous ayons découverts ſur cette faïencerie; tels qu'ils ſont, néanmoin, sils ne montrent que trop les vains efforts que l'induſtrie céramique faiſait pour s'implanter à Valenciennes. La fabrique de Picard n'eut qu'une exiſtence éphémère; elle auſſi périt malgré les ſecours offerts par la municipalité, qui, à cette époque, encourageait largement l'induſtrie locale.

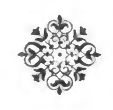
Nous ne connaiſſons guère mieux les produits de Picard que ſa manufacture. Nous n'avons rencontré qu'une pièce qui pourrait lui être attribuée, & encore ſous bien des réſerves. C'eſt une veilleuſe qui préſente deux ſignes vraiment faits pour attirer notre attention. Le premier eſt la date de 1755 inſcrite à l'intérieur, le ſecond la lettre



qui ſe montre ſur le fond à peine émaillé. Le décor nous paraît une réminiſcence à la fois japonaiſe & rouennaiſe. D'un côté, un large maſſif de fleurs & de branches où dominent le vert, le bleu, le jaune; le rouge, peu abondant, a le caractère ſur lequel nous avons pluſieurs fois inſiſté,

c'eſt-à-dire qu'il n'eſt pas recouvert d'émail. Sur l'autre face, un perſonnage, bizarrement accoutré, abrité par un paraſol; non loin de lui une égliſe, avec deux clochers dans le mauvais goût de ceux de nos villages; ſur le dôme, deux cœurs enflammés. Cette date de 1755 eſt préciſément celle de l'apparition de la manufacture de Picard, & le V peut très-bien être l'initiale de Valenciennes.

On voit auſſi fort ſouvent, dans notre pays, des pots & des aſſiettes marqués d'un P en bleu; ces faïences ont le décor perſan-rouennais. Sur certaines, les couleurs ſont aſſez vives; ſur d'autres, au contraire, elles ſont beaucoup plus ternes. Ce ſigne ſe rapporte-t-il à la fabrique de Picard? Nous nous contenterons de poſer la queſtion.





CHAPITRE QUATRIÈME.

MANUFACTURE DE GASPARD BÉCAR A VALENCIENNES.



ASPARD Bécar appartenait à une famille de potiers de terre dont on lit le nom presque à chaque page du regiſtre du ſtil des potiers. Dès 1722 apparait un Jean-Baptiſte, demeurant à Condé, qui, « pour ſes droits de vendre tuilles & carreaux, » paie 8 livres. En 1724, Jean-Pierre, « pour ſes droits de nouveau maître potier, » paie 35 livres 2 ſols.

En 1750, Philippe-Joſeph, comme fils de maître, paie 21 livres. En 1763, ce dernier paſſe lui-même maître juré & paie 10 livres. Gaſpard, ſon frère, celui dont nous avons plus particulièrement à parler, né à Valenciennes en 1736, eſt cité pour la première fois, en 1772-73, en qualité de maître, & devient, dès 1778, connétable de ſon ſtil. A quelle époque doit-on faire remonter la fondation de ſa fabrique ? Très-probablement au moment où il devint maître, c'eſt-à-dire vers 1772. Il eſt également probable

que ses débuts furent difficiles, car en 1776 il dut recourir à des associés. Il ne tarda pas à en rencontrer en haut lieu : à Valenciennes, comme ailleurs, il était alors du meilleur ton de s'occuper d'industrie céramique. Le 5 juin 1776, un contrat fut passé entre Gaspard-Joseph Bécar, manufacturier de poterie de terre & de faïence, Jean-Baptiste Delecambe de Mairival, conseiller du roi, procureur-syndic de Valenciennes, & Jean-Philippe Dehaut, secrétaire de l'intendant du Hainaut;

« Lesquels, dit l'acte, ont fait & contracté une société entre eux pour raison de la manufacture de faïence & de celle de poterie de terre établies chez le sieur Bécar.

« Le fonds de la société se compose :

« De 9,000 livres de France, 3,000 par chaque associé ;

« De la grande maison, communément connue sous le nom de *Soupe en vain*, & héritage, située vis-à-vis l'église Saint-Jacques, au cul-de-sac dit rue de la Gourdine, tenant aux héritiers de Marie-Jeanne Droitin, aux Orphelins, & par derrière à la rivière des Carmes dite Saint-Agneau, acquise par le sieur Bécar de M. Rousseau par voie d'arrentement;

« Ainsi qu'une autre maison & héritage, située rue Derrière-les-Murs, tenant d'un côté à la rivière des Carmes, de l'autre à l'héritage de Mlle Dufresnoy, & par derrière à la susdite grande maison acquise par Bécar des sieurs Jacques Deharges, prêtre chanoine de Chimay, & les frères Godefroid.

« Le sieur Bécar fera toutes les compositions & donnera tous ses soins pour perfectionner & améliorer la manu-

facture; il fera chargé de veiller aux ouvriers & de les diriger.

« Le fieur Dehaut fera chargé de la caiffe.

« Bécar profitera feul de la pofition que MM. du Magiftrat ont bien voulu lui faire. »

Le premier outillage fut acheté à un fieur Flefcher, de Saint-Amand : moyennant une fomme de 1,200 livres. On fe rappelle qu'il a été précédemment queftion d'une deuxième faïencerie, qui aurait exifté pendant un certain temps à Saint-Amand : il eft vraifemblable que c'eft fon matériel que Bécar aura repris.

Dès les premières années de fa geftion, Bécar ne paraît pas avoir juftifié les efpérances de fes affociés; car, le 10 août 1778, un fieur Defchamps, de Valenciennes, eft nommé par eux directeur de la manufacture, « à charge de veiller à l'exécution des ouvrages à faire par ceux qui feront employés à la dite manufacture, & de les faire exécuter; il eft en outre chargé du bureau de paiement des ouvriers & fourniffeurs. » Quelques mois après, nous ne favons pour quel motif, le nouveau directeur difparaît & Bécar eft réintégré dans fes fonctions. En effet, nous le voyons bientôt préfenter au directeur général des finances une requête, pour être autorifé à extraire les terres néceffaires à fon exploitation, dans les endroits où il en a fait la découverte, en indemnifant les propriétaires des terrains. Il ajoute que, dans les conditions où elle fe trouve, fa manufacture languit faute d'aliments.

D'un autre côté, il s'adreffe aux prévôt, jurés & éche-

vins de la ville, afin d'obtenir ſix garçons de l'hôpital général pour l'aider dans ſa manufacture; il en formera deux, dit-il, à tourner la faïence, deux à modeler les figures & deux à les peindre. C'eſt qu'en réalité il éprouvait de grandes difficultés à recruter de bons ouvriers dans le Hainaut, ces gens-là étant eſſentiellement nomades & le plus ſouvent d'aſſez mauvais ſujets. Bécar en avait fait l'expérience à ſes dépens. Comme concluſion, Bécar demande à la municipalité une ſomme de 1,000 livres de France, qui, avec les 2,000 déjà reçues, complèteront les dix années de ſa penſion de 300 livres & lui procureront un fonds de 2,400 livres rembourſables en ſix ans. Enfin, n'omettant aucun moyen, il ſollicite également des ſecours de l'intendant. Celui-ci conſulte l'inſpecteur Crommelin. Mais ce fonctionnaire n'eſt rien moins que favorable à notre manufacturier; il l'accuſe de négligence & ſurtout de trop de confiance; il inſiſte ſur ſa mauvaiſe ſituation à Valenciennes au point de vue des débouchés. Comment, ajoute-t-il, veut-il lutter avec les fabriques d'Anglefontaine & de Ferrières pour les groſſes poteries, & avec Saint-Amand pour la faïence, toutes fabriques anciennes & fort connues, qui ont leurs débouchés bien établis & qui poſſèdent de plus ſur lui l'avantage des terres? L'inſpecteur lui reproche encore de ne pas s'en tenir à la fabrication des objets d'une vente courante, ſans s'attacher à ceux d'agrément. Qu'il renonce aux épreuves *en porcelaine* & *en terre de pipe*, qui le ruinent & le détournent de la faïence. M. Crommelin terminait en diſant que l'encouragement de 1,000 livres

était bien insuffisant pour relever la fabrique, & qu'en tout cas, s'il lui était accordé, il conseillait d'en surveiller l'emploi.

L'intendant ne tint que trop compte de cet avis motivé, & le subside fut refusé. Bécar, artiste sans doute comme n'ont pas cessé de l'être ses descendants, était, on le voit, possédé de la même ambition que Fauquez : il s'attachait avant tout à obtenir de beaux produits, & ne se préoccupait pas assez du côté commercial & positif de son entreprise. Voici, sur la manière dont il travaillait & la nature de sa fabrication, les renseignements qui sont parvenus jusqu'à nous :

Les terres qu'il employait étaient tirées de Beaurain. Ses produits consistaient, pour les poteries, en formes à sucre, vases pour les jardins, poêles d'Allemagne, creusets pour les orfévres.

En terre de pipe, il faisait des gobelets, des théières, des pots au lait, des sucriers, &c., & aussi de petites *figures moulées*.

En faïence, c'étaient des aiguières avec leurs bassins, des saladiers, des tasses, des saucières, des écritoires, des compotiers, des fontaines.

Nous ne connaissons d'une manière certaine aucun produit de cette fabrique; nous ignorons de même sa marque : Trois petites figures en terre de pipe de notre collection pourraient bien, pensons-nous, en être sorties. Le modèle en est gracieux & dénote un habile sculpteur.

Après le rapport si instructif de l'inspecteur Crommelin

& le refus de ſecours qui en fut la conſéquence, on ne prévoit que trop la fin prochaine de l'établiſſement de Bécar. En effet, le 18 avril 1780, la ſociété fut diſſoute & la fabrique, ſelon toute apparence, fut fermée. A partir de cette époque, le nom de Gaſpard Bécar ne figure plus nulle part, ſi ce n'eſt dans les regiſtres de notre état civil, à l'occaſion de ſa mort arrivée en 1809.

En 1798, un de ſes enfants, Chriſtian Bécar, établit à Valenciennes une manufacture de poterie; mais, plus prudent que ſon père, il s'en tint à la fabrication des objets communs. L'appréciation des produits de ce manufacturier ne rentrant pas dans les limites de notre cadre, nous ne nous y arrêterons pas. Chriſtian Bécar a laiſſé un fils & un petit-fils qui ont cultivé la peinture avec diſtinction.



DEUXIÈME PARTIE

PORCELAINES

GÉNÉALOGIE DES LAMONINARY

Arnould, né le .... à Maroilles, mort en ....; epoufe : Petit, Catherine.

Nicolas, né le 25 avril 1644 à Maroilles, mort le ....; époufe : Hénaut, Marguerite.

Humbert, né le 23 février 1668 à Maroilles, mort le ....; époufe : Jacquin, Marie-Madeleine, le 12 mai 1701.

Jacques-Humbert, né le 24 juillet 1705 à Maroilles, décédé le 11 mars 1791 ; époufa, le 8 novembre 1736, Mathieu, Marie-Catherine, née le 15 décembre 1707, décédée le 22 janvier 1784.

Françoife-Marie-Anne-Julie, née le 19 feptembre 1737 à Valenciennes, décédée le	Claude-Jofeph, né le 2 feptembre 1738, mort le	*Charles-Louis-Jofeph-Humbert*, né le 16 août 1739, mort le 29 août 1818 à Nivelles ; marié, le 4 octobre 1773, à Catherine-Jofephine-Félicité Desvignes, née le .... à Hafpres, morte le 23 octobre 1793 à Valenciennes, âgée de 45 ans.	Marie-Pétronille-Jofeph, née le 8 janvier 1741, morte le	Louife-Jofeph, née le 26 mars 1742, morte le	Aimable-Catherine-Louife, née le 11 janvier 1744, morte le	Jeanne-Claire-Jofeph, née le 3 août 1745, morte le 1er mars 1782 à Saint-Amand ; époufa, le 10 octobre 1775, *Jean-Baptifte-Jofeph Fauquez*, manufacturier, né à Saint-Amand le 13 mai 1742, décédé le 9 mars 1804 à Tournai.	Françoife-Iphigénie, née le 6 février 1748, décédée le......	Jacques-Richard-Louis-Augufte, né le 23 mai 1751, décédé le 7 avril 1785 à Saint-Domingue, en fon habitation au fonds parifien.

Jeanne-Charlotte-Sophie, née le......, décédée le 18 décembre 1829 ; époufe de Conftantin-Nicolas-Marie-Antoine Lagasse, avocat à Nivelles, décédé le 5 juillet 1833.	Jofephine, née le ......, décédée à Hal le	Catherine-Françoife-Amélie née le ...., décédée à Paris le...; époufe de M. de Seigneuret.	Charles-François-Marie-Humbert, né le 12 feptembre 1774, décédé à Paris le	Jean-Baptifte-Marie, né à Valenciennes le 2 août 1778, décédé à Tournai le 2 août 1843.	Catherine-Jofeph-Sophie, née à Saint-Amand le 8 août 1780, décédée le 27 juillet 1792.	Jacques-Philippe, 2me fils de Humbert, né à Maroilles le 14 feptembre 1707 ; marié à ....; mort le 29 octobre 1802 à Boulogne-fur-Mer ; profeffeur de mufique & compofiteur diftingué.





MANUFACTURE DE VALENCIENNES.

§ I. — LES MANUFACTURIERS.



EAN-BAPTISTE-JOSEPH Fauquez, que nous avons vu diriger la faïencerie de Saint-Amand, avait, dès 1771, ſollicité le privilége d'une manufacture de porcelaine Cette faveur lui fut refuſée pour le motif « que Saint-Amand étant une ville ouverte, il pourrait y introduire des porcelaines étrangères & les vendre comme produits de ſon établiſſement, au préjudice des fabriques

nationales. » La prohibition ne s'appliquait, on le ſait, qu'aux produits dorés ou polychromes, & ne s'étendait pas à la porcelaine peinte en camaïeu. Fauquez fut donc libre de fabriquer cette dernière, & il n'y manqua pas; nous en avons la preuve dans le *Calendrier de Hainaut pour* 1775. « Il réuſſit aſſez bien comme fabrication, » dit un autre document de l'époque; « mais il n'en fut pas de même au point de vue commercial : il fut écraſé par le voiſinage de Tournai & par la contrebande qui s'exerçait ſur la frontière, par où la porcelaine entrait avec la plus grande facilité dans le royaume, en fraude du droit qui était de 100 livres par quintal. Ces porcelaines, ajoute-t-on, ſont introduites dans des caiſſes par des gens à cheval, qui traverſent la plaine, où il eſt de la plus grande difficulté de les ſurprendre, & gagnent l'Artois qui n'eſt diſtant que de deux à trois lieues dans différents endroits. Il leur eſt donné, par les magiſtrats, des certificats qui atteſtent que ces porcelaines ont été chargées dans la province; & quand ils entrent dans une autre où il y a des bureaux de traites, le receveur à qui le certificat eſt préſenté eſt tenu d'expédier ces marchandiſes en franchiſe comme venant d'Artois. Tel eſt l'uſage abuſif que les Artéſiens font de leurs beaux & dangereux priviléges. »

Notre fabricant ne put lutter longtemps contre cette double concurrence, &, dès 1778, il en était revenu à la fabrication de la faïence ſeule. Toutefois cet échec ne le rebuta pas, & en attendant l'autoriſation, qu'il ne ſe laſſait pas de pourſuivre, il ſe mit à traiter la faïence comme il

aurait fait de la porcelaine, lui donnant de plus en plus, ainſi que nous l'avons conſtaté, la forme & les décors de la poterie tranſlucide. Enfin, dans le courant de l'année 1784, Fauquez fit préſenter au roi, par l'entremiſe de M. Sanſon-Duperron, une nouvelle requête. Celle-ci ſembla quelque temps devoir partager le ſort de ſes aînées & ne pas aboutir. Mais, grâce au zèle de M. Blondel, l'arrêt d'autoriſation fut ſigné au Conſeil d'Etat le 24 mai 1785. Voici cette pièce (1) :

Vu ladite requête, vu l'avis, ouï le rapport, le Roi, en ſon Conſeil, a permis & permet au ſieur Fauquez d'établir à Valenciennes une manufacture de porcelaines fines & communes, à l'imitation de celles des Indes; ordonne Sa Majeſté qu'il ne pourrra être formé dans l'étendue de ladite ſubdélégation aucun établiſſement du même genre, & ce pendant l'eſpace de dix ans, à la charge par ledit Fauquez d'alimenter ladite manufacture de charbon de terre & de l'entretenir toujours en activité, à peine de déchéance du bénéfice du préſent arrêt.

Fait à Verſailles, le 24 mai 1785.

Signé : HUE DE MIROMESNIL & DE CALONNE.

Une des clauſes de cet arrêt nous frappe tout d'abord : c'eſt celle qui impoſe au fabricant l'uſage excluſif du charbon de terre. Déjà, l'année précédente, la fabrique de Leperre à Lille avait été autoriſée, à la condition de n'employer que ce nouveau mode de cuiſſon. Le voiſinage des

(1) *Archives de l'Empire.* Doſſiers des manufactures. L. F. 12. 1493.

mines de houille rendait, il eſt vrai, ce procédé très-économique au point de vue des tranſports; mais il exigeait auſſi une expérience toute ſpéciale, étrangère à Fauquez, qui s'était uniquement ſervi de bois dans ſa faïencerie. Celui-ci crut ne pouvoir trouver d'homme plus capable de conduire ſon uſine que l'inventeur même du procédé de cuiſſon à la houille, Michel Vannier, d'Orléans, qui avait été placé à la tête de la manufacture lilloiſe. En ce moment, paraît-il, ce dernier était en aſſez mauvais termes avec ſes aſſociés; c'eſt du moins ce qu'établit une lettre du ſous-inſpecteur à M. Crommelin à Valenciennes (1) :

« J'ai reçu, Monſieur, écrit M. Pajou-Deſchênes, la lettre dont vous m'avez honoré le 30 du mois dernier, pour m'informer de l'établiſſement que projette le ſieur Vannier dans la ville de Valenciennes. Il eſt poſſible, comme vous me le marquez, qu'il ſoit authoriſé par privilége du Roy; mais j'en douterai toujours, juſqu'à ce que vous vous en ſoyez aſſuré par vous-même, en vous faiſant repréſenter la lettre du Conſeil qu'il doit avoir en conſéquence. Vous ne ſerez pas ſurpris ſi je parais balancer à croire à ſon autoriſation miniſtérielle concernant une fabrique de porcelaine à Valenciennes : c'eſt que j'ai appris qu'il a uſé d'un ſemblable ſubterfuge en d'autres endroits. On vous aura certainement induit en erreur par la lettre de Lille dont vous me parlez en date du 26 du mois der-

(1) Archives comm. de Valenciennes.

nier. La fournée manquée par le ſieur Vannier & la retraite de ſes aſſociés ont rapport ſans doute à ce qui s'eſt paſſé à Lille dans le courant de l'année dernière & au commencement de celle-ci. Un entrepreneur de fayence, M. Petit-Bouſemaert, de qui vous pouvez prendre des éclairciſſements exacts, vous dira à ce ſujet ce qu'il y a lieu de penſer touchant le ſieur Vannier; les entrepreneurs de la manufacture de porcelaine de Lille vous rendront auſſi ſur ſon compte des témoignages qui ne ſont pas faits pour le flatter...

« Je ſouhaite qu'il ſoit plus heureux à Valenciennes qu'à Lille; mais j'appréhende fort, d'après ce qui s'eſt paſſé ici, qu'on n'ait lieu de ſe repentir bientôt de lui avoir donné une confiance pour ainſi dire aveugle, & ſans prendre à ſon égard des inſtructions détaillées. Du reſte, vous ſavez mieux que moi, Monſieur, combien il y a loin d'un eſſai fait en petit avec celui fait en grand, & il peut ſe faire qu'à force de chutes le ſieur Vannier ſe ſoit à la fin rendu maître de ſon art. »

Il reſſort de cette longue citation que le directeur choiſi par Fauquez n'arrivait pas à Valenciennes précédé d'une réputation très-encourageante, ſi toutefois l'on s'en rapporte à l'opinion de M. le ſous-inſpecteur. Peut-être ce fonctionnaire épouſait-il un peu trop ardemment la cauſe des entrepreneurs lillois; peut-être auſſi cédait-il à cette horreur du progrès qu'on ne rencontre que trop ſouvent chez les inſpecteurs des manufactures de cette époque. Ce qui eſt certain, c'eſt que M. Pajou, on le verra par la

fuite, ne fut pas en cette circonftance un fort bon prophète.

Vannier devint donc directeur de la fabrication chez Fauquez, & il fe mit immédiatement à l'œuvre; il n'attendit même pas la conftruction d'un four fur le modèle de celui de Lille: un autre plus petit fervit à occuper provifoirement les ouvriers. Au commencement du mois de novembre, le grand four était terminé, &, le 18, on procéda folennellement à la mife à feu; c'eft ce que conftate le procès-verbal fuivant (1):

L'an 1785, le 18 novembre, huit heures du matin, nous Charles-Ignace-Léopold Legros, & Hypolite-Charles-Guilain-Jofeph Defvignes, échevins en exercice & commiffaires députés de MM. du Magiftrat de cette ville de Valenciennes, nos collègues, à la demande & réquifition des fieurs Fauquez, Vannier & C[ie], entrepreneur, directeur & affociés de la manufacture de porcelaine établie en cette ville par arrêt du Confeil du 14 mai dernier, & à l'intervention du fieur Charles-François-Quentin Crommelin, infpecteur des manufactures au département du Hainaut, avec nous fouffignés, fommes tranfportés en une maifon fituée en ladite ville, rue dite de l'Intendance, notée fous les n[os] 30 & 31, juridiction de la Tannerie, où étant, ledit fieur Fauquez nous aurait introduit dans une grande chambre ayant vue fur la cour de ladite maifon, & par derrière fur l'Efcaut, dans laquelle chambre était conftruit un grand four en forme de tour, avec trois embouchures fermantes à porte de fer, & à côté duquel il y en avait un autre en quarré, qui, fuivant la déclaration du fieur Fauquez, n'avait fervi jufqu'à ce moment qu'à cuire uniquement de petites parties de porcelaine, pour occuper les ouvriers en attendant que le grand four dont il s'agit, & dont la conftruction était de la compofition du fieur Vanier, directeur

(1) Archives comm. de Valenciennes

de ladite manufacture, soit en état d'y faire les cuissons de porcelaine avec de la houille, de même que celui qu'il a déjà fait en la ville de Lille, lorsqu'il y était directeur & associé avec le sieur Leperre-Durot & C[ie], comme il nous en a consté par l'acte en copie qui en a été dressé par MM. les députés des Mayeur & Echevins dudit Lille les 4 & 11 juin 1784, ledit acte par nous lu, signé & paraphé de ce jour; & après avoir bien examiné ledit four, & observé qu'il était rempli de gazettes dans lesquelles nous avons vu qu'il y avait des porcelaines préparées pour être cuites, tant en émail qu'en biscuit, desquelles nous avons pris une pièce pour servir de comparaison après la cuisson, le feu y a été mis en notre présence, & lorsque la houille fut entièrement & parfaitement allumée aux trois dites embouchures, nous nous sommes retirés.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir & valoir ainsi qu'il appartiendra.

Ainsi fait & verbalisé, au bureau de ladite manufacture, les jour, mois & an que dessus. *Signé à l'original :* Ch. DESVIGNES, LEGROS & CROMMELIN, avec paraphes.

Suit le procès-verbal de défournement :

L'an 1785, le 25 novembre, neuf heures du matin, nous commissaires députés & intervenant soussignés, ayant été avertis par le sieur Vanier, directeur de la manufacture de porcelaine établie en cette ville, que les pièces que contenait le grand four, auquel nous avions vu mettre le feu le 18 de ce mois, étaient cuites, qu'il se proposait de les défourner, & qu'il nous invitait d'être présents à ce défournement, pour par ce moyen conster & achever complètement les opérations faites à cet égard, nous nous sommes rendus à ladite manufacture, où étant, avons passé à la chambre où était ledit four, & après que l'ouverture en fut faite & que le sieur Vanier nous eut déclaré & observé que la porcelaine que contenait ledit four faisait partie de celle enfournée le 17 octobre dernier pour être alors cuite en biscuit, icelle défournée & inventoriée sous cette qualité le 24 du même mois jusqu'au nombre de 940 pièces, dont 66 défectueuses, ainsi qu'il nous en est apparu par

les actes produits & par nous auſſi paraphés, avons vu retirer & défourner les pièces dont le détail s'enſuit, ſavoir :

PIÈCES EN ÉMAIL.

Aſſiettes	60
Beurriers	2
Boëtes à ſucre avec couvercles	26
Bolles	14
Brocs	9
Cocottes avec couvercles	10
Compotiers	13
Couvercles de theyères	6
Déjeuners à la reine avec couvercles	13
Ecuelles avec couvercles	2
Gobelets façon d'argent	6
Gobelets de taſſes	182
Gobelets de taſſes ſans anſes	30
Moutardiers	13
Porte-huillers	6
Pots petits, façon de Saxe	2
Pots à lait	14
Pots à crême avec couvercles	5
Salières	20
Saucières, dont deux ſans plateaux	7
Soupières avec couvercles, ſans plateaux	3
Soupière avec couvercle & plateau	1
Souſcouppes de déjeuners à la reine	22
Souſcouppes de taſſes à liqueur	60
Souſcouppes de grandes taſſes	80
Sucriers de table	4
Taſſes à liqueur	38
Theyères avec couvercles	30
TOTAL des pièces en émail	668

PIÈCES EN BISCUIT.

Aſſiettes	179
Compotiers	26
Souſcouppes de taſſes	362
Gobelets de taſſes	114
Moutardiers avec plateaux	5
Sucriers de table avec plateaux	8
Beurriers	10
Sucriers ronds	18
Theyères	20
Salières doubles & ſimples	33
Plateaux quarrés	22
Caffetières	32
Pots au lait	12
Brocs	22
Taſſes, façon de Saxe	8
Souſcouppes de déjeuners à la reine	6
Finalement, ſoupières ovales	3
Les deux parties feſant enſemble	1,548

Leſquelles 1,548 pièces ont été retirées du feu très-ſaines, très-blanches, de la plus parfaite qualité, & chacune marquée de l'empreinte pareille à l'échantillon que nous avions gardé vers nous au moment de la miſe du feu au four, exprès pour la comparaiſon, ſauf 8 gobelets de taſſes, 2 grandes ſoupières, un ſucrier de table, une ſalière, 4 pots au lait, 3 gobelets de taſſes à liqueur, 11 plateaux quarrés, 2 compotiers, 12 ſouſcouppes, finalement 3 aſſiettes, le tout feſant enſemble 48 pièces, dont 20 en émail & 28 en biſcuit, leſquelles furent briſées, fendues & défectueuſes, tant parce que deux gazettes ont été dérangées par l'ardeur du feu, qu'à cauſe que la pâte était encore trop nouvelle, ſuivant le dire & raiſons de ſcience donnés par ledit ſieur Vanier, directeur de ladite manufacture. De tout quoi nous avons dreſſé le préſent procès-verbal, pour ſervir & valoir ce que de raiſon.

Ainſi fait & verbaliſé, au bureau de ladite manufacture, les jour, mois & an que deſſus.

Signé: LEGROS, DESVIGNES & CROMMELIN.

Collationné & trouvé conforme à ſon original dépoſé audit bureau, par moi ſouſſigné, contrôleur & greffier de ladite manufacture, le 13 décembre 1785.

HUFFEL.

Ces deux pièces nous fourniſſent de bien précieux renſeignements : par elles nous apprenons que Fauquez était l'entrepreneur & Vannier le directeur de l'uſine; que, dès le début, on y imita le Saxe, le Sèvres, le décor à la reine; nous y voyons ſurtout que les pièces furent retirées du feu très-ſaines, très-blanches, de la plus parfaite qualité. La cuiſſon à la houille triomphait donc de cette épreuve d'une façon déciſive & éclatante.

Un ſecond procès-verbal conſtate, le 22 décembre, le défournement de 900 pièces en émail & de 1,100 pièces en biſcuit, en tout 2,000 pièces.

Par l'un de ces procès-verbaux, nous ſavons que Fauquez & Vannier avaient des aſſociés qu'on ne nomme pas; ſans doute parmi eux ſe trouvait déjà le beau-frère de l'entrepreneur, celui dont le nom allait bientôt éclipſer tous les autres : nous voulons parler de Lamoninary. Le document qui nous montre pour la première fois ce nom, & que nous allons reproduire plus loin, nous fait connaitre un incident qui eut beaucoup d'influence ſur l'avenir de la manufacture. Dès ſon entrée dans la ſociété, le nouvel entrepreneur avait découvert que des fraudes importantes étaient commiſes par les ouvriers au préju-

dice de l'établiſſement; & lorſque M. Crommelin, dans une inſpection faite en octobre 1787, obſerva que le fabricant avait ceſſé de faire peindre & décorer ſes produits, celui-ci lui expoſa que « cela dépendait de la fraude de deux ouvriers peintres ſortis récemment de ſes ateliers; qu'ils travaillaient enſemble en ville pour des marchands qui faiſaient venir de Lille des pièces de porcelaine en blanc, qu'ils faiſaient peindre, & qu'il avait mieux aimé laiſſer cette partie en ſouffrance, de peur de connivence avec les autres peintres. » L'inſpecteur comprit le danger d'un pareil état de choſes, & il s'adreſſa pour le faire ceſſer à l'intendant, qui ordonna une ſaiſie. En voici le curieux procès-verbal (1) :

L'an 1787, le 20 octobre, vers les cinq heures de l'après-midy, nous, Jacques-Charles-Laurent-Joſeph Waternau, échevin de cette ville de Valenciennes, & Charles-François-Quintin Crommelin, inſpecteur des manufactures de ce département, dénommés par M. l'Intendant, par ſon ordonnance de ce jourd'huy, pour, avec le propriétaire de la manufacture de porcelaine de cette ville, faire les viſites & ſaiſies néceſſaires dans les ateliers ſoupçonnés être établis en fraude de ladite manufacture, nous nous ſommes tranſportés avec le ſieur Lamoninary, propriétaire de ladite manufacture & accompagné de M[e] Maximilien-François-Joſeph Luſſigny, échevin de la Tannerie, requis à cet effet, dans la maiſon occupée par la veuve Méran, ſituée rue des Canonniers, où eſt logé le ſieur Barre, attaché cy devant à ladite manufacture en qualité de peintre, & l'y ayant trouvé ainſi que le ſieur Minten, auſſy attaché cy devant à ladite manufacture en la même qualité, leur avons donné connaiſſance de notre miſſion & de l'ordonnance de M. l'Intendant, &

(1) Archives comm. de Valenciennes.

les avons requis de nous conduire dans les chambres où ils travaillaient & de nous faire voir les ouvrages ; à quoy ils ont satisfait en nous présentant trois vases à fond blanc & à médaillons, dont l'un était fini & les deux autres ébauchés ; le premier (1) consistant en corbeille de fruits avec un fond d'appartement, & les deux autres ébauchés en vase de fleurs, avec leurs couvercles, lesdits trois médaillons de l'ouvrage du sieur Barre ; & ledit sieur Minten en nous représentant un reste d'or étendu sur une palette, duquel or il a déclaré s'être servi pour orner des pièces qui ont été finies & livrées récemment ; avons de plus trouvé, tant dans une garderobe qu'ils nous ont ouvert que dessus table & fenestre :

1° Différents paquets contenant des couleurs, que nous avons enveloppés dans une seule & même feuille de papier, sur laquelle nous avons apposé le cachet du sieur Crommelin, l'un de nous, & qui a été signé, dessus & dessous ledit cachet, desdits Barre & Minten ;

2° Plusieurs autres paquets de couleurs que nous avons enveloppés, cachetés & fait signer comme cy-dessus ;

3° Cinq vases de verre blanc & une demi-bouteille de verre noir, contenant différentes liqueurs & dissolutions servant à la peinture, & l'une entre autres une dissolution d'or, lesquels vases nous avons également cachetés ;

4° Huit tasses & soucoupes aussi au nombre de huit, dont deux paires en médaillons en figures, décorées en or, & les six autres paires en blanc & guirlandes en or ;

5° Sept glaces servant de palettes ;

6° Deux couteaux à palette & un brunissoir monté en agathe ;

(1) Nous avons observé dans la collection de M. Abel Lagasse un vase qui serait bien de Barre & Minten. Voici en effet la note que nous avons prise à son sujet : vase de forme Louis XVI, haut de 25 cent., fond blanc. Sur la face antérieure, médaillon représentant un panier de fruits : pêches, raisins, &c., sur une table de marbre ; fond d'appartement, draperies jaunes. A la face postérieure, petit oiseau au centre d'un cercle, le tout en noir manganèse. Bordures dentelées. Le dessin en est très-fini, mais les couleurs sont un peu ternes. Pas de marque.

7° Dix pinceaux, dont cinq montés ;

8° Deux gobelets remplis de diffolutions de pourpre ou de carmin.

De tout quoy nous avons fait & dreffé le préfent procès-verbal, pour fervir & valoir ce que de raifon, & avons déclaré que nous allions faire tranfporter toutes lefdites pièces au greffe de l'intendance pour y refter dépofées ; à quel effet avons interpellé lefdits Barre & Minten de nous y fuivre & de figner le préfent procès-verbal avec nous, à quoi fe font refufés.

Fait audit Valenciennes, les jour, mois & an fufdits.

WATERNAU, CROMMELIN, LAMONINARY, LUSSIGNY.

Cette pièce fut adreffée, avec le rapport de M. Crommelin, à M. Sénac de Meilhan, à qui reffortiffait la connaiffance des délits furvenus dans les porcelaineries. En conféquence de cette faifie, celui-ci rendit l'ordonnance fuivante (1) :

De par le Roi, Gabriel Sénac de Meilhan, chevalier, confeiller du Roi, &c.,

Vu le rapport à nous fait par l'Infpecteur des manufactures, que les nommés Barre & Minten, peintres attachés à la manufacture de porcelaine établie à Valenciennes, s'en étaient retirés & travaillaient enfemble en ladite ville, au préjudice de ladite manufacture, privilégiée par arrêt du Confeil d'Etat du Roi du 24 mai 1785 ; vu le fufdit arrêt, celui du 16 mars 1784, qui nous attribue la connaiffance des difcuffions qui furviennent dans les manufactures de porcelaines, avec pouvoir de commettre telles perfonnes que nous jugerions convenable pour faire dans les ateliers, entrepôts ou magafins, les vifites & vérifications qui feraient eftimées néceffaires ; notre ordonnance du 20 octobre 1787, par laquelle nous avons commis les fieurs Waternau, échevin, Crommelin, infpecteur des manufactures, conjointement avec le propriétaire de

(1) Archives de l'Empire.

ladite manufacture de porcelaine, pour faire des vifites dans les endroits où l'on foupçonnait que l'atelier des fieurs Barre & Minten était établi, ou faire faifir les marchandifes de porcelaine, l'or diffous, couleurs & uftenfiles, en dreffer procès-verbal pour, icelui à nous rapporté, être par nous ordonné ce qu'il appartiendra ; vu le fufdit procès-verbal en date... (*Voir ci-deffus*) ; la requête à nous préfentée le 27 dudit mois d'octobre par ledit fieur Lamoninary, tendante à ce que, vu fon privilége exclufif de faire de la porcelaine fine & commune, à l'inftar de celle des Indes, dans l'étendue de la fubdélégation de Valenciennes, fans qu'il puiffe y être formé aucun établiffement de ce genre ; enfemble l'arrêt du Confeil du 15 février 1766, par lequel Sa Majefté défend aux entrepreneurs de manufactures de peindre en différentes couleurs d'or & décorer les porcelaines autrement qu'en camayeu d'une feule couleur fans y avoir été autorifés, à peine de 3,000 livres d'amende & de la confifcation des matières & uftenfiles ; l'article 6 de l'arrêt du Confeil du 17 janvier 1787, par lequel il eft fait défenfe aux entrepreneurs defdites manufactures, fous quelque prétexte que ce puiffe être, de faire travailler leurs ouvriers en ville ni ailleurs que dans les ateliers de la manufacture ; l'article 8 du même arrêt, par lequel il eft fait défenfe, fous peine de 3,000 livres d'amende, à tous fayanciers, colporteurs & autres particuliers, de faire peindre ou décorer aucune marchandife blanche provenant, foit de la manufacture de France, foit de tout autre établiffement pareil ; il nous plaife ordonner que toutes lefdites pièces faifies feront & demeureront acquifes & confifquées à fon profit, de lui en permettre la levée, & condamner lefdits Barre & Minten en 3,000 livres d'amende chacun & folidairement ; ordonner que le jugement à intervenir fera publié & affiché où befoin fera ;

Autre requête à nous préfentée par le nommé Jean-Baptifte Duhuin, lequel réclame, en qualité de propriétaire, tout ce qu'on a faifi au domicile defdits Barre & Minten, offrant néanmoins d'abandonner le tout audit fieur Lamoninary, moyennant rembourfement de ce que ledit Barre doit audit Duhuin perfonnellement ;

Notre ordonnance du 30 octobre, portant renvoi de ladite requête à l'Infpecteur des manufactures, pour la communiquer au fieur Lamoni-

nary & nous renvoyer le tout avec ſes obſervations; la réponſe dudit entrepreneur, à laquelle ſont jointes des lettres juſtificatives que ledit Duhuin tient une correſpondance avec des peintres & des ouvriers étrangers, préjudiciable au bien de ſon entrepriſe; obſervant que ledit Duhuin, ſe déclarant propriétaire des objets ſaiſis, avoue ſa contravention auxdits arrêts du Conſeil, pourquoi ledit ſieur Lamoninary conclut : 1° à ce qu'il lui ſoit donné acte de l'aveu de Duhuin; 2° à ce que ledit ſieur Duhuin ſoit renvoyé de ſa demande en mainlevée des porcelaines, effets & uſtenſiles ſaiſis, qui demeureront confiſqués au profit dudit entrepreneur; 3° qu'il ſoit en outre ſolidairement condamné, avec leſdits ſieurs Barre & Minten, en l'amende de 3,000 livres, perſiſtant ledit Lamoninary dans le ſurplus des concluſions de ſa requête du 27 octobre 1787; vu auſſi les obſervations dudit Inſpecteur;

Tout conſidéré,

Nous Intendant ſuſdit avons donné acte audit ſieur Lamoninary, entrepreneur de la manufacture de porcelaine établie à Valenciennes, dudit aveu du ſieur Jean-Baptiſte Duhuin de ſa demande en mainlevée; en conſéquence, avons débouté ledit Duhuin des porcelaines, effets & uſtenſiles ſaiſis par ledit procès-verbal du 20 octobre 1787, leſquels demeureront confiſqués au profit dudit entrepreneur; condamnons en outre leſdits Duhuin, Barre & Minten, ſolidairement, en l'amende de 3,000 livres par eux encourue pour leur contravention aux diſpoſitions des arrêts des 15 février 1766 & 17 janvier 1787; leur faiſons très-expreſſément défenſe de récidiver; ordonnons que notre préſente ordonnance ſera publiée & affichée où il appartiendra, aux frais & dépens deſdits Duhuin, Barre & Minten.

Fait le 2 décembre 1787.

Signé : SÉNAC DE MEILHAN.

Il réſulte de cette ordonnance que les ſieurs Barre & Minten n'étaient pas les ſeuls coupables, & qu'un ſieur Duhuin avouait ſa complicité avec les transfuges de la

manufacture. Cette affaire prit une certaine importance ; « on s'étonna du fait de la circulation de poteries blanches non marquées, & l'on voulut obliger les employés des fermes à concourir à la ftricte exécution de l'arrêt du 13 février 1766, rendant la marque obligatoire pour tous les établiffements français. » L'adminiftration des fermes fit remarquer qu'aucune notification de l'arrêt précité n'avait été faite à fes agents, que ceux-ci n'avaient pas à intervenir pour la police des manufactures, & que leurs titres à faifir des produits non fignés feraient fujets à conteftation. Dans un rapport au miniftre, l'infpecteur exprima auffi le regret que les règlements ne fuffent pas obfervés par les fabricants, « ce qui préjudiciait grandement aux fabriques nationales; car, faute de marque de leur part, on ne pouvait faifir les porcelaines étrangères. » Le miniftère lui répondit « qu'il n'y avait pas poffibilité de les faifir, attendu qu'en payant les droits elles pouvaient pénétrer en France. »

On a dû remarquer, dans les pièces que nous avons reproduites plus haut, que Lamoninary figure comme feul propriétaire de la manufacture. Que s'était-il paffé dans cette fociété naiffante? Nous ne fommes pas encore fixé à cet égard. M J. Houdoy nous a affuré que Vannier était refté directeur jufqu'à la ruine de la fabrique; mais nous n'en avons pas de preuve formelle. Quant à Fauquez, on ne voit plus reparaître fon nom. Seulement, parmi les documents nombreux que nous avons été obligé de compulfer pour préparer notre travail, nous avons rencontré

une mention, un ſimple indice qui tendrait à faire croire à l'exiſtence d'un procès entre Fauquez & ſon beau-frère. Quel fut ce procès, ſa cauſe, ſon objet ; en quelle année fut-il plaidé ? Ce ſont là des points que, malgré toutes nos recherches, il nous a fallu renoncer à éclaircir.

C'eſt donc ſur Lamoninary que doit actuellement ſe concentrer toute notre attention, & ſa biographie deviendra en même temps l'hiſtoire de ſa manufacture.

Charles-Louis-Joſeph-Humbert Lamoninary était le ſecond fils de Jacques-Humbert, négociant, rue Cardon, & de Marie-Catherine-Joſeph Mathieu. Son nom, harmonieux & d'une ſaveur tout italienne, nous avait déjà fait ſoupçonner que la famille était originaire d'au-delà les Alpes, lorſqu'un document vint nous révéler l'exiſtence à Gênes, puis dans les colonies, d'une famille noble de ce nom, avec laquelle notre fabricant penſait être allié. Quoi qu'il en ſoit, du reſte, de cette origine, à l'époque à laquelle nous ſommes parvenus, les Lamoninary étaient depuis près de deux ſiècles établis dans le pays, & c'eſt à Maroilles, gros bourg de l'arrondiſſement d'Aveſnes, doublement célèbre, mais à des titres différents (1), que nous avons découvert la généalogie de notre manufacturier. Charles-Humbert était né à Valenciennes le 16 août 1739. Il fut reçu, jeune encore, avocat au Parlement de Flandres. Dès l'année 1769, il obtient le ſiége de juge conſul au tribunal

(1) Maroilles a poſſédé jadis une riche abbaye de Bénédictins, & depuis longtemps il ſort de ſes fermes des produits auſſi renommés que ceux de Neufchâtel & de la Brie.

de cette ville, en même temps qu'il eſt bailli de la terre de Quérénaing. En 1772, il fait partie du magiſtrat de la Tannerie, cette juridiction ſpéciale qui appartenait à l'abbaye de Saint-Jean. Il occupe encore cette charge dans les années 1777, 1781, 1782. En 1773, il épouſa Catherine-Joſeph-Félicité Deſvignes, née à la ferme de Fleury, près de Haſpres. Nous manquons de renſeignements ſur la famille à laquelle il s'allia; tout ce que nous ſavons, c'eſt que, par ſuite de cette union, il ſe trouva engagé dans un procès qui nous le fait voir revendiquant la poſſeſſion d'un fief près de Ribemont, la terre de Saint-Martin-Rivière.

Aux titres que nous avons cités Lamoninary en joignait pluſieurs autres, un ſurtout qui lui valait de beaux émoluments: c'était celui de ſurintendant du Mont-de-Piété. Cette place, très-recherchée à cette époque, il la devait à la haute protection de M. Sénac de Meilhan, de galante mémoire, & à ſes relations intimes avec M. Biſton, ſecrétaire de l'intendant. On lui avait donné pour logement un magnifique hôtel, conſtruit au XVIe ſiècle pour l'illuſtre famille des Carondelet, & qui exiſte encore aujourd'hui. Tant d'avantages avaient ſoulevé contre lui bien des jalouſies, qui ne tardèrent pas à ſe faire jour. En 1788, au moment où l'on voulut réunir à Valenciennes les Etats du Hainaut, Lamoninary ſe montra le plus grand antagoniſte du projet; l'influence qu'il avait ſur le conſeil le rendait un oppoſant redoutable. On s'empreſſa de le ſignaler comme tel au duc de Croy, & l'on ne ſe borna pas à cette ſorte

de dénonciation. Un brouillon de lettre, que nous avons recueilli, ne ſe prive pas d'énumérer les trop nombreux priviléges attachés à ſes fonctions; il inſiſte tout particulièrement ſur l'importance de ſa ſplendide demeure, qui ſerait, a-t-on ſoin d'ajouter, tout à fait convenable pour inſtaller les États, & où pourraient loger en même temps le préſident & ſa maiſon. Or, ce préſident devait être Mgr le duc de Croy lui-même, le plus puiſſant ſeigneur du pays. On s'appeſantit enſuite ſur les charges qu'entraîne pour la province le luxe immodéré du ſurintendant; on propoſe de lui donner une habitation plus modeſte, & ceci « pour le bien de la province. » Cette lettre d'un citoyen qui paraît ſi dévoué aux intérêts de ſon pays, ſert à nous faire connaître la haute poſition de notre manufacturier, & ſurtout l'envie qu'elle ſuſcitait. Nous aurons, ſans tarder, d'autres preuves plus éclatantes des inimitiés qu'il s'était attirées.

En 1789, Lamoninary eſt nommé lieutenant-prévôt-le-Comte, &, lors de l'inſtitution de la garde nationale, il reçoit les épaulettes de capitaine; mais il ſe montre dans ces fonctions d'une ſévérité vraiment draconienne. Du reſte, il faut le dire, il n'était pas l'homme du moment; il appartenait par ſes goûts & ſes habitudes à une autre époque & à un autre monde; toujours en rapport avec l'ariſtocratie, revêtu d'un privilége dans un temps où tous les priviléges s'écroulaient comme des châteaux de cartes, il devait bientôt s'apercevoir, ainſi que le grand tribun, que la roche Tarpéienne n'eſt pas loin du Capitole. 1793 arriva, ame-

nant l'ennemi devant nos remparts. Lamoninary difparait alors des confeils de la commune; c'eft à peine fi l'on daigne le charger du recenfement d'une fection. A la fin de mai, la ville eft mife en état de fiége, & le nom du manufacturier s'efface dans ce fanglant épifode de la Révolution. S'il fe fert encore de fon influence déchue, ce n'eft, hélas! que pour hâter la reddition de la place. En effet, à en croire une réclamation tardive qu'une de fes defcendantes adreffa en 1827 à la municipalité, il aurait fait partie de cette réunion d'habitants, auffi notables que peu difpofés à la réfiftance, qui fe cotifèrent pour offrir à la garnifon une gratification capable de la décider à capituler. Lamoninary y aurait notamment contribué pour une fomme confidérable. Mais les faits font loin d'être certains, & nous aimons à penfer que, fi la garnifon dut fe rendre, l'or du parti royalifte ne fut pour rien dans cette réfolution.

La réaction rentra triomphante dans nos murs avec l'empereur François II, qui fe vengea fur nous des défaites de Jemmapes & de Valmy, & traita littéralement notre ville en pays conquis. Lamoninary, qui avait été largement éprouvé, pendant les quarante jours de fiége, par l'incendie du Mont-de-Piété & la ruine prefque complète de fa manufacture, reprit alors des fonctions publiques. Il figure dans le premier magiftrat nommé par la jointe impériale, & il figne à ce titre une des pièces les plus curieufes de cette époque fi regrettable pour nos annales. C'eft une ordonnance rendue le 13 avril 1794. « A la demande de

Charles-Louis Lamoninary, lieutenant-prévôt-le-Comte établi par loy, » à l'effet de régler l'entrée à Valenciennes de S. M. impériale & royale. Elle eſt conçue dans les termes les plus emphatiques, & contient les témoignages du plus entier dévouement pour le vainqueur, « notre auguſte libérateur. S'il nous était permis de ſuivre les mouvements de notre cœur, diſent les conſidérants, la plus grande pompe, la plus grande magnificence accompagneraient partout les pas de Sa Majeſté; mais, hélas! le délabrement des finances de la ville, l'état de ruine où ſe trouvent la plupart des fortunes particulières ne nous donnent que des regrets, & nous réduiſent à ne pouvoir offrir au plus grand ſouverain de l'Europe que l'hommage pur & ſincère de nos cœurs. Préparons-nous à faire retentir les airs de nos cris de la plus vive allégreſſe, &, tandis que S. M. impériale & royale va continuer ſes victoires & précipiter le crime du haut d'un trône où la vertu était aſſiſe, faiſons-le jouir au moins du ſpectacle attendriſſant d'un père tendre & chéri au milieu de ſes enfants, qui ſe preſſent pour lui offrir leurs hommages & leurs vœux, & que les trop juſtes tranſports de la plus vive reconnaiſſance ſoient accompagnés de tous les témoignages publics qui ſont en notre pouvoir. »

Le zèle imprudent du lieutenant-prévôt fut mal récompenſé. Les vexations inceſſantes du général major Wenceſlas de Crammeler, l'emprunt forcé que le magiſtrat fut contraint de faire recouvrer & où notre fabricant fut taxé pour 400 francs, bien d'autres meſures non moins odieuſes

laſſèrent la patience des membres de la municipalité; auſſi abandonnèrent-ils preſque tous la ville au commencement de juillet, regrettant ſans doute l'enthouſiaſme irréfléchi avec lequel ils avaient accueilli nos oppreſſeurs. Lamoninary fut un des rares fonctionnaires qui étaient encore à leur poſte le 30 juin. Cette fidélité ne lui valut cependant pas l'honneur d'être compris dans la nouvelle magiſtrature nommée le 3 juillet, & nous avons lieu de ſuppoſer qu'il ne tarda pas à rejoindre ſes collègues à l'étranger.

Heureuſement le terme de la domination autrichienne approchait. A la fin d'août, Schérer, maître de Landrecies & du Queſnoy, était devant Valenciennes. La ſommation qu'il adreſſa au repréſentant de l'Empereur fut reçue ſans réſiſtance, & le 1er ſeptembre l'armée victorieuſe rentrait en poſſeſſion de notre malheureuſe ville, qui depuis treize mois avait ceſſé d'être françaiſe. Les commiſſaires républicains firent arrêter tous les magiſtrats qui tenaient leur mandat du général de Crammeler, & les ſcellés furent apposés ſur les habitations de ceux qui avaient pris la fuite, en même temps que le tribunal révolutionnaire renouvelait la ſentence de mort, prononcée dès le mois de ſeptembre 1793, contre ceux qui ſervaient l'étranger. D'après certaines verſions, c'eſt ſeulement au moment de la rentrée des Français que Lamoninary paſſa la frontière. Quelle que ſoit la date préciſe de ſon départ, nous ſavons qu'il ſe réfugia à Mons, puis à Coblentz, & de là à Duſſeldorf.

Dès le 5 ſeptembre, des commiſſaires ſe tranſportèrent à la porcelainerie, y appoſèrent les ſcellés & commirent à

leur garde le citoyen Joſeph Fernig, peintre faïencier. Même formalité fut remplie au Mont-de-Piété. Le charbon qui ſe trouvait dans les deux établiſſements fut envoyé aux hoſpices, tandis que la cave fut jugée digne de paraître ſur la table des repréſentants du peuple, Lacoſte & Roger-Ducos.

Cependant, la nouvelle adminiſtration avait compris tout l'intérêt qu'il y aurait à faire revivre dans notre ville l'induſtrie de la porcelaine, ſi proſpère juſqu'au jour du bombardement; auſſi, lorſque le repréſentant du peuple Pérez, le 8 pluviôſe an II, lui fit, de la part des entrepreneurs de la manufacture lilloiſe, l'offre d'acheter les marchandiſes & les matières premières, le conſeil ajourna ſa déciſion, eſpérant qu'on pourrait remettre bientôt en activité cette importante exploitation.

Dans le courant de mars 1795, on procéda à l'inventaire, puis à la vente du mobilier de Lamoninary. Ces actes nous révèlent le luxe extraordinaire déployé par le ſurintendant du Mont-de-Piété. On y voit mentionner de nombreux équipages, choſe peu commune à cette époque dans la bourgeoiſie. Quant à ſa garde-robe, elle pouvait rivaliſer avec celle des plus grands ſeigneurs du temps. Une partie de ces actes eſt conſacrée à l'émigré Fauquez, & confirme l'opinion émiſe plus haut qu'il s'était réfugié chez ſon beau-frère. Le total de la vente atteignit 89,000 francs, en aſſignats. Sans doute, après cette vente, on paſſa au premier des nombreux inventaires de la manufacture. L'occaſion était belle pour le citoyen Duhuin, devenu ſecrétaire gref-

fier de la commune, de prendre ſa revanche. C'eſt ce qu'il ſe hâta de faire. Il dépoſa une demande en reſtitution des objets confiſqués à Barre & Minten & à lui-même. Nous croyons devoir reproduire ici cette pièce comme un ſpécimen des idées & du ſtyle de l'époque (1) :

4 prairial an III (23 mai 1795).

Le citoyen Duhuin, ſecrétaire de cette commune, demande que les porcelaines qui lui ont été *volées* par l'émigré Lamoninary dans un tems où il n'était pas permis de ſe plaindre, & qui ſe trouvent encore à ſes magaſins, lui ſoient rendues.

Le diſtrict prit l'arrêté ſuivant :

Vu par nous, adminiſtrateur du diſtrict de Valenciennes, la pétition du citoyen Duhuin, ſecrétaire greffier, tendante à obtenir la remiſe de... (ſuit l'énumération des objets confiſqués) qui lui ont été volés par l'émigré Lamoninary ſous prétexte qu'il avait enfreint le privilége que ce dernier avait obtenu par faveur ;

Vu auſſi la preſcription de la municipalité, qui a entendu l'atteſtation du citoyen Fernic, qui a déclaré que le ſuſdit émigré a enlevé au pétitionnaire une quantité de porcelaines peintes & décorées par les meilleurs artiſtes ;

Conſidérant qu'il eſt notoire que le pétitionnaire a été condamné en 3,000 fr. d'amende & en la confiſcation de tous les outils & porcelaines qui ont été trouvés chez lui, ſous prétexte qu'il avait empieté ſur le privilége excluſif dudit émigré, qui lui avait donné le droit barbare d'anéantir les talents & les arts ;

Le procureur ſyndic entendu, &c.

Duhuin obtint gain de cauſe.

(1) Archives communales de Valenciennes.

En mai 1795, Lenglet-Bougy, de Saint-Amand, & Fernig se présentèrent comme acquéreurs de la fabrique & des marchandises de toutes espèces qn'elle contenait. On nomma pour estimer l'établissement & ses produits quatre experts, qui s'adjoignirent un artiste lillois nommé Fourmestraux. D'après cette expertise, les nouveaux acquéreurs consentaient à reprendre le tout moyennant 71,194 fr. L'affaire, pressée par le directoire du district, allait se conclure, lorsque l'administration municipale, sous prétexte que l'expertise lui semblait entachée de fraude, en exigea une nouvelle. Le motif allégué n'était pas sincère; on voulait seulement gagner du temps. Lamoninary avait conservé des amis à Valenciennes, & dans son exil il était tenu par eux au courant de ce qui se projetait au sujet de sa fabrique. Comptant toujours rentrer en France, il s'efforçait d'éloigner le moment où il aurait la douleur de voir son usine passer en d'autres mains. Déjà il avait adressé au représentant Gillet, en mission dans le pays d'Outre-Meuse & Rhin, une pétition qui avait été repoussée. Apprenant que la vente avait été fixée au 11 octobre, il fit parvenir au district la réclamation suivante :

Lamoninary, manufacturier en porcelaine en cette commune, vous représente que, depuis le mois de pluviôse dernier, il est en réclamation près de votre administration pour obtenir la radiation de son nom de la liste des émigrés, conformément à l'art. 4 de la loi du 22 nivôse.

Il avait le droit d'attendre, citoyens, que vous daigneriez lui donner un avis favorable, puisqu'il est nominativement compris dans cette loi

ſous la déſignation de manufacturier. La manufacture de porcelaine qu'il fait valoir en cette commune eſt la ſeule en France de ce genre. Cet établiſſement eſt d'autant plus intéreſſant pour cette commune, qu'il eſt le ſeul dans toute la République où la porcelaine eſt cuite avec du charbon de terre. Lui ſeul auſſi dans toute la France eſt en état de continuer les opérations, perſonne ne connaiſſant ni ce qu'il faut faire, ni le coup de feu pour cuire avec la houille. Il eſt donc de l'intérêt de cette commune de conſerver cet établiſſement utile, & pour cela il eſt indiſpenſable de ſurceoir à la vente déjà annoncée des porcelaines qui ſont en magazin, &c.

Suivent les lois, arrêtés & décrets ſur leſquels il s'appuie pour demander la remiſe de la vente, juſqu'à ce qu'il ſoit ſtatué ſur ſa réclamation de radiation.

Cette pétition amena bien un ſurſis; mais la radiation ne fut pas admiſe, & il lui fut répondu par un arrêté dont nous extrayons les conſidérants ſuivants :

Conſidérant que le pétitionnaire eſt notoirement connu pour s'être montré dans tous les temps l'ennemi implacable de notre Révolution;

Conſidérant que non-ſeulement il s'eſt comporté de la manière la plus atroce pendant le bombardement de cette place & au moment de ſa reddition, qu'il a encore, pendant l'invaſion de l'ennemi, affecté avec impudence de ſignaler ſon amour pour les troupes coaliſées en faiſant inſcrire au-deſſus de ſa porte : *Mont-de-Piété de Sa Majeſté impériale & royale*, & de vexer ouvertement tous les patriotes en incarcérant de ſon autorité privée deux adminiſtrateurs du diſtrict, avant même que l'ennemi ſe ſoit mis en poſſeſſion de la place, en leur intentant un procès criminel pour faits de leur geſtion, en faiſant attacher à un poteau ſur la place publique un républicain dont tout le crime était d'avoir parlé franchement de la femme de Louis Capet, en inſultant par les propos les plus injurieux les patriotes qui ſont reſtés en cette commune pen-

dant le ſéjour des Autrichiens & ceux qui, en vertu de la capitulation, ſe préſentaient pour ſe réfugier en France;

Conſidérant qu'il n'eſt point préſumable que l'intention des légiſlateurs, en portant les lois que le pétitionnaire invoque en ſa faveur, ait été que leur bienfait fût appliqué à ces êtres dénaturés qui, auſſi coupables que ceux qui ſe ſont armés contre leurs frères, ont travaillé par les manœuvres les plus criminelles à la deſtruction de leur patrie, ſe ſont réjouis de ſes déſaſtres & ſe ſont fait un plaiſir barbare d'attérer & de comprimer tous les amis de la liberté, &c., &c.

Le département repouſſa comme la commune la demande en radiation, & déclara que le nom de Lamoninary reſterait inſcrit ſur la liſte des émigrés & ſes biens confiſqués au profit de la République; lui faiſant défenſe de rentrer ſur le territoire français, à peine d'être conſidéré comme ayant enfreint ſon ban & puni ſuivant toute la rigueur des lois.

Pendant ce temps, le Directoire avait ſuccédé à la Convention, & le fabricant émigré pouvait pourſuivre ſes réclamations avec plus de confiance. De leur côté, les acquéreurs de la fabrique attendaient avec impatience la ſolution de leur affaire. Se croyant ſuffiſamment autoriſés à prendre poſſeſſion de la manufacture, ils allaient la remettre en activité, lorſque le repréſentant Delamarre vint renouveler l'adminiſtration valenciennoiſe. Les nouveaux magiſtrats, choiſis parmi des citoyens moins paſſionnés, & dont beaucoup héſitaient à faire exécuter des meſures extrêmes arrêtées dans un accès de ſurexcitation révolutionnaire, ſuſpendirent la priſe de poſſeſſion. Ce que voyant, Lenglet & Fernig leur adreſſèrent, le 25 février 1796, une péti-

tion très-preſſante, dans laquelle ils réclamaient ou la réaliſation des meſures propoſées l'année précédente, ou de nouvelles expertiſes; ajoutant que l'état de détérioration des matières premières exigeait une réponſe immédiate. Ordre eſt alors donné de refaire l'inventaire, & l'exilé en profite pour tenter d'actives démarches auprès du repréſentant Ménard, dont le premier ſoin eſt de demander des renſeignements à la commune. On lui répond que cet émigré s'eſt comporté d'une manière indigne de l'eſtime des républicains; que, bien loin de s'être refuſé d'occuper une place de magiſtrat ſous l'ennemi, il en a accepté une avec plaiſir; qu'il s'eſt ſervi de ſon pouvoir pour opprimer ceux des habitants qui s'étaient montrés dévoués à la République françaiſe; qu'enfin le conſeil croit que, vu ſon caractère remuant & tracaſſier, Lamoninary ne ferait pas le bonheur de ſes concitoyens, &c. Après un avis auſſi peu favorable, le Directoire exécutif ne pouvait que perſévérer dans ſes précédentes réſolutions, &, le 12 novembre 1796, un arrêté, ſigné Barras, maintenait l'exil de notre manufacturier & la confiſcation de ſes biens. Le mois ſuivant, le miniſtre des finances Ramel nomme une commiſſion chargée de vérifier la force des magaſins de la manufacture, & de prendre pour le compte de la République tout ce qu'il peut être utile de conſerver. « Le but du gouvernement, écrit-il, n'eſt que de réſerver une partie des objets dont les arts réclament la conſervation. »

Juſqu'au mois de juin 1797 les choſes reſtent en cet état; mais alors fut affiché l'avis ſuivant :

DÉPARTEMENT DU NORD. — COMMUNE DE VALENCIENNES.

Superbe vente de porcelaines, provenantes de la manufacture de l'émigré Lamoninary.

L'Adminiftration municipale de Valenciennes, d'après la lettre du département du Nord qui lui mande que le Miniftre des finances lui annonce la levée du furfis fur la vente des biens de l'émigré Lamoninary, prévient le public que, le 5 meffidor prochain, dix heures du matin & deux heures de relevée, & jours fuivants, on procèdera à la vente d'une grande & belle partie de porcelaines exiftantes dans le magafin de la manufacture dudit émigré, fituée rue Croix-de-la-Tannerie. Le tout aux claufes & conditions ftipulées au procès-verbal de la vente.

Fait en la féance du 22 prairial, cinquième année républicaine, où étaient préfents les citoyens Lefebvre, préfident; Chauwin fils, Bourrier, Hourez, Cellier, adminiftrateurs; Verdavainne fils, commiffaire du Directoire exécutif, & Hécart cadet, fecrétaire en chef.

Cette vente, que rien ne femblait pouvoir retarder, devait, elle auffi, être remife, &, au moment où les amateurs affluaient à Valenciennes, un ordre formel arrive de Paris; nos magiftrats, obligés de furfeoir, témoignent un vif mécontentement de fe voir le jouet d'un de leurs ennemis, car ils comprennent que ce retard inattendu n'eft que le réfultat de nouvelles intrigues en haut lieu. En effet, Lamoninary, fans ceffe fur la brèche, & avec une perfévérance qu'explique trop bien fa trifte fituation, adreffe pétition fur pétition; il infifte toujours fur fa qualité de chef de manufacture travaillant de fes mains, pour réclamer le bénéfice de la loi du 14 fructidor. C'était, il le favait bien,

un échec de plus qu'il ſe préparait près de la municipalité; mais c'était auſſi un moyen d'obtenir un délai du département, là où ſe trouvaient ſes ſeuls protecteurs. Ceux-ci retombent naturellement ſur les inventaires; ils prétendent qu'ils ſont incomplets, qu'on n'y a pas aſſez détaillé les morceaux rares, qu'il importe de les recommencer, que l'intérêt national commande cette meſure, ſans laquelle il ſerait à craindre qu'on ne détruiſît un établiſſement très-utile au point de vue de l'art. A cela nos magiſtrats répondent : « Les objets précieux conſiſtent dans une *deſcente de croix* mutilée & en quelques autres figures qui n'offrent pas un bien grand intérêt; » & ils ajoutent, dans un langage dont, paraît-il, on ne s'offenſait pas alors : « Nous vous invitons à ceſſer les intrigues dont le foyer eſt dans vos bureaux. »

Enfin, le 23 juin 1798, le miniſtre des finances reconnaît qu'il n'y a rien d'aſſez précieux pour intéreſſer les arts & pour ſervir à l'inſtruction publique; il charge, en conſéquence, l'enregiſtrement de pourſuivre la vente & de la fixer au 11 thermidor. Seulement, il ne manque pas non plus de revenir ſur l'inévitable inventaire tant de fois fait & refait, &, ſe plaçant dans l'hypothèſe où aucun des précédents n'aurait été conſervé, il preſcrit de le recommencer.

Qu'advint-il de cette nouvelle déciſion? Nous ne pouvons le dire d'une manière bien préciſe; voici toutefois ce qui paraît réſulter des documents venus entre nos mains. En 1799, une partie des biens de Lamoninary fut

aliénée par l'Etat; mais en février 1800 la fabrique n'était pas encore vendue, non plus que les marchandifes. Cependant les événements avaient marché; le Confulat avait amené une réaction, & les mefures prifes contre les émigrés perdaient chaque jour de leur rigueur. Un arrêté du 5 mai 1800 finit par lever le féqueftre qui pefait fur les biens du manufacturier, & le réintégra dans fes droits politiques & fes propriétés non vendues. Le 25 août 1801, l'ex-émigré jurait fidélité à la République entre les mains du préfet Dieudonné. Ce magiftrat fit bon accueil à Lamoninary; au mois de mai 1803 il le manda à Douai, où fe rendait le premier conful, à qui il fit admirer les beaux produits de la fabrique valenciennoise; en même temps il promettait à l'ex-furintendant de le réinftaller au Mont-de-Piété. Nous ignorons ce qui vint paralyfer ces excellentes difpofitions du préfet; toujours eft-il que rien de ce qu'il avait fait efpérer ne fe réalifa. Lamoninary avait retrouvé fa fabrique dans le plus grand délabrement; un bombardement terrible, une non-habitation pendant fept ou huit ans, le nombre illimité d'inventaires dont elle avait été le témoin, n'avaient laiffé que des traces trop nombreufes. Il était impoffible, dans la pofition financière du manufacturier, de la remettre en activité. Auffi le brillant ariftocrate d'autrefois tomba-t-il bientôt dans la fituation la plus précaire. A l'audience du tribunal, du 30 janvier 1810, fa propriété fut vendue, à la requête de Jean-Baptifte-Marie Fauquez, fon neveu. Sa mifère devint même fi profonde, qu'il dut recourir à l'affiftance des éta-

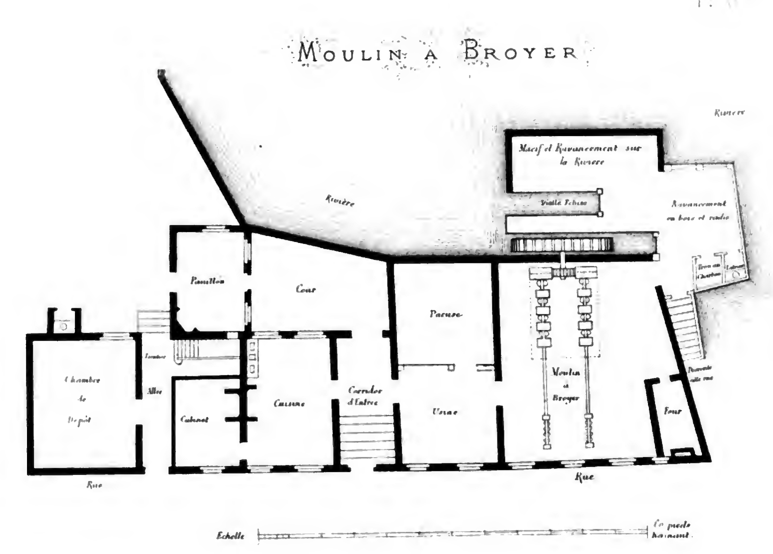
bliſſements charitables de la ville; l'hôtellerie réſervée aux familles déchues lui offrit quelques ſecours. Enfin, vers 1816 ou 1817, il quitta Valenciennes pour ſe retirer à Nivelles, en Belgique, près d'une de ſes filles; c'eſt là qu'il termina ſa carrière ſi longue & ſi agitée.

Ajoutons, comme dernier détail, que Lamoninary fit partie de la loge maçonnique & qu'il y occupa de hauts grades : en 1806 il était roſe-croix, grand-inſpecteur.

§ II. — LA MANUFACTURE.

NOUS nous ſommes étendu aſſez longuement & peut-être avec trop de complaiſance ſur la vie de notre manufacturier; il eſt temps d'arriver à la manufacture & à ſes produits. Elle ſe compoſait de deux uſines, dont les plans nous ont été conſervés. Toutes deux étaient ſituées ſur les rives de l'Eſcaut. La première (pl. II), qui occupait à la porte Notre-Dame, aujourd'hui de Paris, l'emplacement où s'exploite actuellement une ſcierie de marbre, poſſédait un moulin à broyer à huit tournants, mus par l'eau. Le même mouvement, comme il eſt facile de s'en rendre compte par le plan, mettait en branle quatre pilons deſtinés à pulvériſer les matières premières. L'établiſſement de cette uſine avait coûté 8,000 livres; ſon entretien annuel en exigeait 1,200. Il réſultait de l'emploi de ces machines une économie réelle & de temps & d'argent; en un jour & une nuit, elles produiſaient plus de

Moulin à Broyer



pâtes qu'on n'en aurait obtenu en quinze jours avec un moulin à cheval.

Les matières qu'on y réduifait en poudre étaient la terre blanche, le kaolin, le petunzé, le marbre blanc, le caillou cornu ou filex, & tout ce qui était néceffaire à la compofition de l'émail. Les quantités confommées annuellement pouvaient s'élever enfemble à environ 200,000 kilos. La terre blanche fe tirait en maffe brute d'Orléans, de Limoges, ou directement de Saint-Yrieix; celle qui fervait pour les rondeaux & gazettes venait d'Autrage, près d'Ath, en Belgique; on en trouvait auffi dans quelques endroits de la province.

Le fecond établiffement, la porcelainerie proprement dite (pl. III), avait été inftallé rue de l'Intendance, nommée alors rue Croix-de-la-Tannerie, non loin de l'Hôpital-Général. C'était une maifon de belle & grande apparence, dont une partie des conftructions fubfifte encore de nos jours. On y voit une falle toute garnie de boiferies, qui fervait probablement de dreffoir. Le four, car il n'y en avait qu'un, était fitué à l'extrémité des bâtiments, près de la rivière. Lamoninary avait tenu cachés les détails de conftruction de ce four; il en avait fait un fecret même à M. Crommelin. Plus tard, lorfque Fernig fut chargé de la garde des fcellés, il communiqua à l'adminiftration le deffin que nous reproduifons (pl. IV); mais lui non plus ne laiffa prendre aucune dimenfion. On fe rappelle, en effet, que fon défir était de fe rendre acquéreur de la manufacture & d'en continuer pour fon compte les opérations.

Toutefois, ſi des données préciſes ſur les diſpoſitions de ce four nous font défaut, au moins connaiſſons-nous les règles qui préſidaient à la fabrication.

Vannier avait rédigé pour Lamoninary des inſtructions qui nous ont été conſervées ; ſeulement elles ſont écrites dans un ſtyle tellement bizarre, qu'il faut preſque une traduction pour y lire ce qui ſuit :

Art. 1er. — On doit veiller à ce que les rondeaux ſur leſquels les pièces de porcelaine ſont poſées ſoient bien droits, que les gazettes n'excèdent pas les rondeaux & qu'elles portent également ſur tout le pourtour de ceux-ci ; il faut, de plus, que les colombins ſoient d'égale groſſeur.

Art. 2. — Quant à la manière d'enfourner, il faut poſer une pile de gazettes au milieu de chaque grille, les autres piles dans le pourtour, & ce juſqu'à ce que le four ſoit rempli. Les piles doivent être bien droites & placées à diſtance les unes des autres.

Art. 3. — Ces opérations finies, la porte du four doit être très-hermétiquement fermée ; une diſtance d'un pouce eſt laiſſée entre les briques & les gazettes ; la porte eſt bouchée en haut à une diſtance de huit à neuf pouces du centre ; un trou eſt laiſſé pour les montres qui guident la cuiſſon ; celles-ci ſont tirées toutes les deux ou trois heures, ſurtout à partir du moment où l'émail entre en fuſion ; pendant la cuiſſon, les portes & fenêtres doivent être bien fermées.

Art. 4. — Manière de conduire le feu. Les grilles doivent être allumées l'une après l'autre ; il faut entretenir pendant douze heures un petit feu & laiſſer ouvertes les portes de chaque bouche.

Art. 5. — Après ce temps, les portes ſeront fermées & le feu augmenté de moitié. Après vingt-quatre heures, on le pouſſera encore, car c'eſt le moment où la porcelaine entre en fuſion.

Art. 6. — Il faut prendre garde de trop pouſſer le feu ; les grilles ne ſeront jamais chargées plus qu'aux deux tiers ; le charbon doit être

MANUFACTURE DE PORCELAINE

Imp. A. Robaut à Douai.

Rivière

Jardin

Four

Attelier

Cabinet du Peintre

Vestibule

Fourneaux

Ecurie

Remise

Cour

Cuisine

Salle à Manger

Salon

Antichambre

Chambre à Manger

Cuisine

Autre Grande Maison

Porte Cochere

Grand Attelier

Cour

Cabinet

Escalier

Chambre à Manger

Pompe

Cour

Bureau

Chambre

Cuisine

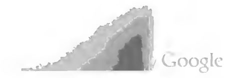
Grand Magasin

Grande Porte d'Entree

Rue

Echelle

60 pieds hainaut



jeté avec précaution, pour éviter d'endommager les gazettes placées en face de la grille.

Art. 7. — Lorſque la cuiſſon eſt terminée & qu'on doit vider le four, il faut fermer les portes, les fenêtres & le bas des grilles auſſi exactement que poſſible.

On pouvait cuire dans une même fournée 3,000 pièces en biſcuit & en émail. La cuiſſon complète exigeait trente-ſix heures, c'eſt-à-dire qu'elle était plus longue qu'avec le bois; malgré cela, l'économie était encore très-ſenſible. On conſommait chaque année pour 8,000 fr. de houille. Lamoninary avait ſans doute compris qu'il y avait avantage à conduire les matières premières de Limoges & de Saint-Yrieix vers les mines de charbon, plutôt que de tranſporter le combuſtible près des carrières de kaolin (1). Nous conſignerons ici une obſervation que nous avons recueillie & qui a ſon intérêt : c'eſt que la famille de notre fabricant était propriétaire de parts aſſez importantes dans la Compagnie des mines d'Anzin.

Après avoir donné une idée du mode de fabrication & de cuiſſon, il nous reſte à faire connaître les procédés de décoration. Un document précieux (2) & d'une authenticité parfaite va nous renſeigner complètement à cet égard : c'eſt un véritable petit traité de chimie céramique, dû à un praticien du nom d'Armand, à qui Lamoninary avait confié, en 1787, le ſoin de préparer les couleurs qu'il

(1) Edm. Peſier. *Revue agricole de Valenciennes*, t. XIV, p. 158.

(2) Communiqué par M. Abel Lagaſſe.

devait employer. Nous ne pouvons mieux faire que de le reproduire textuellement :

Procès-verbal des opérations de chimie par moy faites à la demande & réquisition de M. Lamoninary, entrepreneur de la manufacture de porcelaine établie à Valenciennes par privilége exclusif; le tout fait & opéré d'après mes connaissances & ainsi que j'ai toujours pratiqué, comme s'ensuit :

CHAPITRE I. — DES DISSOLUTIONS.

N° 1. — *Dissolution d'or pour le pourpre.*

On prend de l'esprit de sel marin en proportion de la quantité d'or que l'on veut dissoudre; on coupe son or en petites parties & on le met dedans; ensuite on prend de bon esprit de nitre; on verse goutte à goutte sur l'esprit de sel jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que l'or commence à dissoudre; alors on cesse de mettre de l'esprit de nitre.

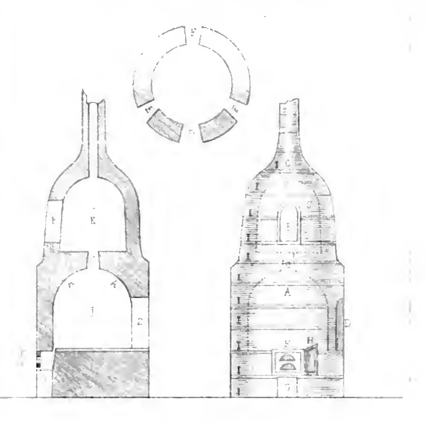
Pour avoir un beau précipité pourpre, il faut que la dissolution d'or soit saturée, c'est-à-dire qu'il faut qu'il reste un peu d'or à dissoudre au fond du flacon. Cette dissolution est à son point de perfection lorsqu'on ne sent aucun goût d'acide & de fermentation en portant le nez à l'embouchure dudit flacon.

N° 2. — *Dissolution d'étain pour le pourpre.*

Deux parties en mesure d'esprit de nitre, une partie d'esprit de sel marin, ce qui fait une eau régale pour la dissolution d'étain; on prend de cette eau, parties égales en mesure d'eau filtrée; ensuite on met une feuille d'étain grande comme un écu de six francs dans le flacon où on a mis le mélange; on ne met de nouvel étain que quand le premier est entièrement dissous, & on en ajoute jusqu'à ce que la dissolution ait une teinte jaune.

Lorsqu'on veut faire cette dissolution dans les grandes chaleurs de l'été, il faut mettre deux parties d'eau filtrée contre une d'eau régale. Le point essentiel étant de conserver le phlogistique de l'étain, si on veut presser la dissolution, on voit l'étain se précipiter en chaux blanche

PLAN ET COUPE
D'UN FOUR A CUIRE LA PORCELAINE
avec du Charbon de terre.



au fond du flacon. Ayant perdu alors ſon phlogiſtique, il a auſſi perdu la propriété de précipiter l'or en rouge.

Nº 3. — *Diſſolution d'or pour l'employer au pinceau.*

On prend de bonne eau forte, dans laquelle on met du ſel ammoniac à fondre, où on ajoute juſqu'à ce que l'eau forte ſoit ſaturée & qu'il en reſte encore au fond du flacon; le ſel ammoniac, ſuivant les plus grands chimiſtes, conſervant l'or dans ſa plus belle couleur. On filtre cette eau régale & on en met dans un flacon à proportion de la quantité d'or que l'on veut diſſoudre; obſervant néanmoins qu'il faut qu'il reſte au fond du flacon un peu d'or à diſſoudre. On verſe ſur l'or qui reſte de nouvelle eau régale, pour diſſoudre l'eau reſtée au fond; on filtre enſuite ſon or diſſous, parce qu'il reſte au fond du flacon une chaux blanche en plus ou moins grande quantité, ſelon la pureté de l'or.

Nº 4. — *Diſſolution d'argent.*

On prend de bon eſprit de nitre, & l'on met ſon argent en limaille ou en lames bien minces, coupées par petites parties, avant de le jeter dans l'eſprit de nitre; il faut obſerver cependant d'en mettre peu à la fois, pour éviter la trop grande fermentation de l'acide nitreux. Il eſt difficile d'avoir de l'argent parfaitement pur; c'eſt pourquoi il faut prendre de l'argent de départ, obſervant que l'argent qui donne une diſſolution de couleur verte contient du cuivre.

Nº 5. — *Diſſolution de biſmuth.*

On prend de beau biſmuth dont les aiguilles, au lieu de faire l'étoile, ſoient au contraire diſpoſées en cubes; on le met en parties bien diviſées en le pilant, & on le verſe par petites parties dans de bon eſprit de nitre; lorſque la diſſolution ſe trouve aſſez ſaturée & que l'eſprit de nitre n'en peut plus diſſoudre, on filtre.

Nº 6. — *Diſſolution de cobalt.*

On prend parties égales d'eſprit de nitre & d'eau de rivière filtrée;

on met ſon cobalt par parties diſſoudre dedans; on aperçoit une couleur tirant ſur celle de fleur de pêcher; ſi le cobalt produit une couleur verte, il faut le rejeter comme étant chargé de parties cuivreuſes; on filtre la diſſolution.

CHAPITRE II. — DES PRÉCIPITÉS.

Nº 7. — *Précipité d'or pour le pourpre.*

Lorſque l'on a obſervé que la diſſolution d'or & celle de l'étain ſont à leur perfection, on prend un grand bocal de verre blanc qu'on emplit d'eau filtrée; on a une meſure de verre ou de criſtal, dans laquelle on verſe de l'or juſqu'à ce que l'eau prenne une teinte jaunâtre; on remue avec un tuyau de baromètre pour mêler l'or avec l'eau; on lave la meſure, enſuite on y verſe une partie d'étain, ce qu'on réitère juſqu'à trois fois, verſant à chaque fois ladite meſure d'étain dans le bocal où l'or eſt mêlé avec l'eau filtrée; alors, ſi la diſſolution d'étain eſt parfaite, on voit l'or ſe changer en une couleur rouge approchant de la gelée de groſeilles; on laiſſe précipiter, on décante l'eau, &, pour voir ſi tout l'or eſt précipité, on verſe ſur cette eau décantée une partie de diſſolution d'étain. Si l'on voit un même précipité rouge ſe former & qu'on veuille ſe ſervir de la même diſſolution d'étain, il faut mettre quatre parties d'étain contre une d'or.

Nº 8. — *Précipité d'or pour l'emploi au pinceau.*

On fait fondre dans de l'eau de rivière de bonne couperoſe verte, juſqu'à ce que l'eau en ſoit ſaturée; on filtre cette diſſolution.

On met alors ſon or diſſous dans un grand bocal ſuffiſant pour en contenir vingt fois autant; on verſe ſur cette diſſolution d'or celle de couperoſe filtrée, juſqu'à ce que l'on voie tomber tout ſon or au fond du bocal.

La doſe ordinaire eſt d'employer le double du poids de couperoſe de ce que l'or & le diſſolvant pèſent en totalité; mais il ſuffit que l'or ſe trouve précipité, ſans avoir égard au poids, parce que la précipitation plus ou moins prompte dépend de la qualité de la couperoſe & de la force des diſſolvants.

Il eſt bon d'obſerver cependant que l'or peut ſe précipiter de pluſieurs façons, ſoit par les minéraux, tels que l'étain, le cuivre, le fer, &c., ſoit par les alcalis, tels que l'alcali volatil, la potaſſe, le tartre, &c. Mais il faut obſerver que ſi l'on précipite l'or que l'on aura diſſous dans une eau régale faite avec l'eſprit de nitre & le ſel ammoniac, ou par l'acide vitriolique & le ſel ammoniac, par un alcali fixe ou volatil, on obtient un précipité d'or fulminant qui, à la moindre chaleur ou au moindre frottement, briſe le flacon, fait une exploſion auſſi terrible & plus prompte que la foudre, & peut tuer ſur-le-champ ainſi qu'il eſt déjà arrivé.

N° 9. — *Précipité d'argent.*

On fait fondre de bonne potaſſe dans l'eau tiède juſqu'à ſaturation; on filtre; enſuite on verſe ſon argent diſſous & filtré dans un vaſe qui en puiſſe contenir vingt fois autant; alors on verſe par petites parties de la diſſolution de potaſſe, juſqu'à ce qu'on ne voit plus d'efferveſcence; l'alcali faiſant efferveſcence tant qu'il ne s'eſt point emparé de tout l'acide nitreux, on trouve un très-beau précipité blanc qu'il faut laver.

N° 10. — *Précipité de biſmuth.*

On verſe la diſſolution dans une grande quantité d'eau filtrée, comme de trente fois autant; alors on aperçoit un très-beau précipité blanc, qu'il faut laver juſqu'à ce qu'on ne ſente plus aucune odeur d'acide.

N° 11. — *Précipité de cobalt.*

Cette précipitation étant exactement la même que celle pour l'argent, il eſt inutile de répéter.

CHAPITRE III. — DES DIFFÉRENTES CALCINATIONS.

N° 12. — *Calcination du borax.*

On prend une poële de fer bien propre & neuve, avec attention qu'elle n'ait aucune partie de rouille; on allume ſon feu lentement, &

on met chaque fois une once ou deux de borax, felon la grandeur de ladite poële, obfervant qu'il faut qu'elle en contienne au moins dix fois autant qu'on en a mis, à caufe du gonflement dudit borax; on le remue avec un morceau de fer jufqu'à ce qu'il ne faffe aucun bruit : c'eft la marque affurée qu'il eft affez calciné, & fi on pouffait la calcination plus longtemps, le borax deviendrait gris; fi on fait trop de feu en commençant, le borax fond, s'attache à la poële & ne calcine point.

N° 13. — *Calcination des pierres à fufil.*

On prend les pierres à fufil les plus biftrées qu'on puiffe trouver, c'eft-à-dire qu'elles aient bien reçu leur point de pétrification dans le fein de la terre; celles qui contiennent des parties terreufes font mauvaifes; on les met dans un grand creufet; on les fait rougir lentement, afin qu'elles ne faffent point fendre le creufet; on pouffe le feu jufqu'au plus violent degré, on retire fon creufet du feu, & on verfe les pierres dans de l'eau froide : on les trouve très-blanches & très-friables; la terre qui a pu refter autour refte au fond de l'eau.

N° 14. — *Calcination du fable de Nevers.*

On commence par laver fon fable dans plufieurs feaux d'eau en le remuant; à chaque fois on jette l'eau qui eft très-blanche, & on ne ceffe de laver que lorfque l'eau eft naturellement claire; on fait fécher fon fable, on le met dans un creufet, & on pouffe le feu vivement jufqu'au blanc; on verfe ce fable dans l'eau froide, on le lave & on le fait fécher.

N° 15. — *Calcination de la manganèfe.*

Il faut choifir la manganèfe la plus friable & qui ne foit point quartzeufe, mais en paillettes bien brillantes. On prend deux onces de manganèfe bien pulvérifée, quatre onces de fleurs de foufre; on triture bien le tout enfemble & on le met dans un creufet; on pouffe la calcination le plus violemment poffible, en forte que le creufet foit bien blanc; enfuite cette manganèfe eft lavée jufqu'à ce que l'eau du lavage n'ait aucun goût.

N° 16. — *Calcination du vitriol de Mars pour le rouge.*

On choifit le plus beau vitriol romain ou du plus beau vitriol d'Angleterre; on choifit les plus gros morceaux, enfuite on les met dans un creufet; on allume le feu très-lentement, & on pouffe la calcination jufqu'à ce que le creufet ait pris la couleur rouge moins vive que le feu; obfervant que fi quelques parties du vitriol n'étaient pas affez calcinées, elles fe fondraient dans le lavage; au contraire, fi on a pouffé le feu trop violemment, le vitriol prend fa couleur brune qu'il conferve toujours. Il faut laver ce vitriol à très-grande eau, le rouge fe précipite au fond, & l'on ne doit ceffer ce lavage que lorfque l'eau eft infipide & très-claire.

N° 17. — *Calcination du vitriol de Chypre ou de Vénus ou vitriol bleu.*

On met fon vitriol dans un creufet & on pouffe la calcination jufqu'à ce que le vitriol ne fume plus; enfuite on le lave dans de grandes parties d'eau, qu'on décante chaque fois, jufqu'à ce que l'eau ne fe teigne plus en vert & qu'elle n'ait aucun faveur.

N° 18. — *Calcination du cobalt.*

On pile fon cobalt, on l'expofe au feu le plus violent pour en chaffer l'arfenic & les parties fulfureufes & volatiles.

CHAPITRE IV. — DES FONDANTS.

N° 19. — *Fondant ordinaire pour les vert, rouge, jaune, or.*

6 onces de fable de Nevers calciné.
18 onces de minium.
24 grains de fel marin filtré décrépité.

N° 20. — *Fondant de pourpre rofe.*

8 onces de pierre à fufil calcinée & pilée.
16 onces de borax pefé avant d'être calciné.
16 grains d'arfenic.
16 grains de fel de nitre.

On ajoute enfuite :

32 grains de pierre à fufil pour la dofe des 32 grains de fel neutre ammoniacal ajouté ci-deffus.

N° 21. — *Beau fondant tendre, pour l'or, le bleu, le gris.*

8 onces de fondant ordinaire vitrifié n° 19.

16 onces de borax pefé fans être calciné & calciné après.

Mêlez le tout & vitrifiez après.

N° 22. — *Fondant pour le pourpre foncé.*

8 onces de fondant pourpre rofe n° 20.

1 once de fondant ordinaire n° 19.

N° 23. — *Fondant pour le violet.*

4 parties de fondant pourpre rofe n° 20.

4 parties de fondant ordinaire n° 19.

CHAPITRE V. — DES COULEURS ET CHATIRONS.

N° 24. — *Pourpre rofe.*

On broie à volonté une partie quelconque de fondant n° 20, & lorfqu'on voit qu'il eft impalpable, on ajoute parties par parties du précipité n° 7.

Comme ce précipité ne fe pèfe point, on fait la teinte un peu plus rouge, obfervant que plus on met de précipité, plus la couleur s'éloigne de la couleur de rofe.

N° 25. — *Pourpre foncé.*

On prend les deux fondants mêlés comme il eft marqué au n° 22, on les broie bien enfemble, & l'on ajoute, après qu'ils font bien broyés, du même précipité n° 7; obfervant que pour ce pourpre foncé il faut au moins un tiers dudit précipité de plus qu'à la couleur de rofe.

N° 26. — *Violet.*

On broie impalpablement les deux fondants portés au n° 23, & on

ajoute le même précipité n° 7. La différence qui se trouve entre ces trois teintes de couleur provient des fondants mêlés ensemble; il faut ajouter, du précipité n° 7, deux tiers de plus que dans le pourpre rose.

N° 27. — *Jaune foncé.*

2 liv. d'antimoine.
2 liv. de minium.
1/2 liv. de limaille d'acier.
2 gros de cendres gravelées

Même proportion de fondant que pour le jaune clair. On fait calciner le tout mêlé ensemble dans le globe; on réitère cette calcination jusqu'à ce que le jaune ait pris pour ainsi dire la couleur orange, observant de le piler chaque fois qu'il passe au feu.

N° 28. — *Jaune clair.*

1 once de jaune de Naples calciné violemment.
4 onces de fondant n° 19.

N° 29. — *Vert jaune.*

1 once de vitriol de Vénus calciné lavé.
1 once de jaune de Naples calciné.
8 onces de fondant n° 19.

N° 30. — *Vert jaune plus clair.*

1 partie de vert-de-gris calciné.
1 partie de jaune de Naples calciné.
8 parties de fondant n° 19.

N° 31. — *Vert vert.*

3 parties de fondant n° 20.
1/2 partie de fondant n° 19.
1 partie de cendre bleue.

N° 32. — *Gris noir.*

4 parties de fondant n° 21.

1 partie de manganèſe ſans être calcinée.

On la traite, pour le plus grand ſuccès, comme il eſt porté au n° 15.

N° 33. — *Bleu au grand feu ſous couverte.*

Lorſqu'on a traité le cobalt comme au n° 18, on le pile & on le repaſſe au feu d'un four de porcelaine ou ſous un four de fayance, pour en obtenir le régulle par le flux réductif ou flux noir compoſé comme ſuit :

3 parties de tartre.
1 partie de nitre.

On prend trois fois la peſanteur de flux réductif contre une de cobalt calciné; on jette le flux noir dans un creuſet où on a mis le cobalt, & par très-petites parties à cauſe de la détonation du nitre. Lorſque le nitre ne détonne plus & que ce qui eſt dans le creuſet a l'air d'une matière charbonneuſe, on le paſſe au feu le plus violent. Le régulle du cobalt tombe au fond comme plus peſant, & les autres métaux, tels que le fer, le biſmuth, le zinc., &c., ſont à la ſurface; il eſt facile de les ſéparer d'un coup de marteau. Alors on fait diſſoudre ſon cobalt par le procédé indiqué ſous le n° 6; on le précipite comme il eſt marqué au n° 11; quand il eſt lavé, ſéché, on fait rougir le précipité & on le broie pour l'employer ſur le biſcuit de porcelaine.

N° 34. — *Bleu ſur couverte.*

1 partie de fondant n° 21.
2 parties de bleu.

N° 35. — *Brun rouge.*

5 parties de fondant ordinaire n° 19.
1 partie de terre d'Italie calcinée.

N° 36. — *Brun foncé.*

5 parties de fondant n° 19.
1 partie de terre de Sienne calcinée.

N° 37. — *Rouge.*

5 parties de fondant n° 19.
1 partie de vitriol de Mars calciné & lavé.

N° 38. — *Chatiron d'or pour les verts.*

Lorſque les deux diſſolutions d'or & d'étain ſont parfaites, on verſe, comme à l'article 7, une partie d'or dans de l'eau filtrée, &, au lieu de mettre trois parties de diſſolution d'étain, on en met quatre & quelquefois cinq ; obſervant néanmoins que pour que ce précipité ne devienne noir, on ne doit jamais paſſer plus avant que la couleur violet foncé.

Un chatiron que l'on force trop en diſſolution d'étain laiſſe au fond du bocal une partie de chaux d'étain calcinée & blanche qui durcit les verts lorſqu'il eſt employé très-épais, ou qui ne marque point du tout les ombres & les coups de force ; au contraire, il devient gris, s'écarte & n'empêche point les verts de s'étendre lorſqu'ils ſont un peu trop fondants. Le chatiron d'or ſe lave comme le précipité pourpre n° 7; après quoi il faut le ſécher pour s'en ſervir.

CHAPITRE VI. — DIFFÉRENTS ORS POUR LE PINCEAU.

N° 39. — *Or prêt à employer.*

1 gros d'or.
9 grains de fondant n° 19.

N° 40. — *Or beaucoup plus beau.*

1 gros d'or.
6 grains de fondant n° 21.

N° 41. — *Or économique.*

1 gros d'or.
9 grains de fondant n° 19.
9 grains de magiſtère de biſmuth.

CHAPITRE VII. — DES OBJETS ÉTRANGERS ET CONCERNANT LA FAYANCE.

Blanc pour la fayance. — Calcine.

100 liv. de plomb.
24 liv. d'étain.

N° 42. — *Composition de l'émail.*

100 liv. de calcine.
100 liv. de fable de Nevers.
25 liv. de falin ou fel de verrerie.

N° 43. — *Couverte pour la terre de pipe ou d'Angleterre*

1 liv. de minium.
1 liv. de fable de Nevers.
9 onces de fel marin.
4 onces de verre blanc
1/4 d'once d'alun de Rome.

CHAPITRE VIII ET DERNIER. — DES OBSERVATIONS CY-APRES PAR NUMÉROS CY-DEVANT.

N° 1. — Le bon or fait feul de beau pourpre ; on doit préférer l'or de ducats de Hollande, enfuite les fequins de Venife, & après l'or en chaux.

Après avoir filtré fon or, on paffe de l'eau dans le filtre, & cet or peut fervir à faire du chatiron ; on en brûle le papier, après l'avoir fait fécher, & on le met dans l'eau régale.

N° 2. — Le meilleur étain eft l'étain vierge d'Angleterre ; mais on fait de très-bonne diffolution d'étain avec celui qui fert à étamer les glaces.

N° 7. — Quelquefois la qualité de l'eau empêche d'avoir un précipité d'or par l'étain d'une belle couleur : cela ne change rien à fa couleur quand elle eft paffée au feu avec fon fondant. Mais on doit préférer

l'eau de la neige filtrée, enſuite l'eau de pluie, enſuite l'eau de rivière, & pour la dernière l'eau de fontaine.

Nº 15. — Plus la manganèſe eſt calcinée, plus elle devient belle.

Nº 18. — Il faut bien éviter de s'expoſer à la vapeur qui s'exhale du cobalt : c'eſt du ſoufre & beaucoup d'arſenic; on riſque de s'empoiſonner.

Nºs 19, 20, 21, 22, 23, 24. — Il faut que tous les fondants ſoient bien vitrifiés, & on doit les conſerver dans un endroit ſec; car les fondants, ſurtout ceux dans leſquels il entre des ſels, étant pilés, peuvent être attaqués par l'humidité de l'air & rendre les couleurs ſujettes à devenir ſèches, peu brillantes, & faiſant une eſpèce de brouillard à l'entour en détruiſant l'éclat de ſa couverte.

Pour le chapitre cinquième entier. — Les couleurs, de même, ont beſoin d'être préſervées de toute humidité, ſi on veut les conſerver dans leur fraîcheur & dans leur éclat; pour bien faire, on doit les mettre dans des flacons ou bouteilles fermées hermétiquement, après les avoir broyées.

Nºs 29 & 30. — Les verts peuvent être employés ſans être vitrifiés; cependant ils ſont beaucoup plus beaux paſſés au creuſet comme les fondants.

Nºs 39, 40, 41. — Plus l'or eſt diſſous lentement & ſans une trop grande fermentation dans l'eau régale, plus il s'emploie facilement, plus il a de volume ſous le même poids, & plus il fait de profit à l'emploi.

L'or diſſous par l'eſprit de nitre a le défaut de s'employer plus difficilement, de bouillonner & d'avoir très-peu de volume ſous le même poids que celui diſſous comme il eſt porté au nº 3; alors, pour l'uſage de cet or, il faut qu'il ſoit employé fort mince, qu'il ſoit étendu avec une grande partie d'huile graſſe, pour l'empêcher de bouillonner.

Ainſi fait, opéré, calciné, broyé, diſſous, depuis le 9 février 1788 juſqu'à ce jourd'hui 29 dudit mois.

Armand.

Et, depuis, il a été fouvent obfervé par le fouffigné qu'en paffant des couleurs au creufet, telles que les verts, les jaunes clairs & les jaunes foncés, il arrive quelquefois des fentes ou gerçures au creufet; quelquefois auffi on fe fert de creufets de terre fort altérés, qui abforbent des parties fondantes. Comme la partie colorante eft celle qui a le plus de fixité & qui paffe le moins à travers les creufets, il en réfulte que les verts deviennent noirs au feu & les jaunes fecs. Il ne faut point les rejeter pour cela; il ne faut que leur ajouter, fans les paffer au feu de nouveau, le fondant qu'ils peuvent avoir perdu; ou tâte les dofes par petites portions jufqu'à ce qu'on ait trouvé la dofe jufte.

Autre obfervation. — On peut faire de très-bonne eau régale en mettant du fel marin fondre dans l'eau forte jufqu'à faturation; on filtre, & cette eau régale diffout parfaitement l'or.

Si maintenant nous cherchons à nous rendre compte de l'activité qui régnait dans la manufacture, nous remarquons que le nombre des ouvriers n'avait ceffé de fuivre une marche progreffive; que, vers 1788, il était déjà de 32, & qu'il était bien plus élevé dans les dernières années de l'exploitation. En effet, on comptait alors 10 tourneurs, 10 garniffeurs, 8 modeleurs, 12 peintres, 4 batteurs de pâte, 8 retoucheurs, 6 bruniffeurs & 30 manœuvres, en tout 88 ouvriers. Le falaire des manœuvres & des bruniffeurs s'élevait à 2 fr. par jour; les autres travaillaient à la pièce. Les tourneurs & les peintres étaient de beaucoup les plus rétribués; les plus habiles gagnaient jufqu'à un louis. On rapporte que deux femmes brillaient furtout par leur talent pour la décoration.

Au nombre de ces collaborateurs de nos manufacturiers, nous mentionnerons Ignace-Jofeph Fernig, dont

nous avons déjà eu plufieurs fois occafion de citer le nom & que nous suppofons appartenir à la famille de Jofeph Fernig, père du général de ce nom & des célèbres héroïnes de la Révolution. Nous avons tout lieu de penfer qu'après l'avoir employé à la faïencerie de Saint-Amand, Fauquez le fit venir à Valenciennes dès l'inftallation de la porcelainerie. Il y rempliffait tout à la fois les fonctions de peintre & celles de chimifte.

Dans un recenfement fait à Valenciennes en 1789, on lit le nom de Anftett, ouvrier en porcelaine, né à Straf-bourg. Or, ce nom fe rencontre parmi ceux des collaborateurs du baron de Beyerlé à Niderwillers (1). Plus tard, on retrouve à la tête de la fabrique de Haguenau une veuve Anftett, à qui fuccède fon fils. N'y aurait-il pas là identité de nom & de perfonne? Ce qui porterait à le croire, c'eft la grande analogie des produits de notre fabrique avec ceux des manufactures de l'Eft. D'autres recenfements nous offrent auffi les noms de Antoine Gelez, J.-Phil. Mefter, puis celui de Barthélemy Poinbœuf, né à Sainte-Colombe, en Franche-Comté.

M. A. Jacquemart nous a fignalé encore, comme ayant été attaché à notre fabrique, Wattier, aïeul du peintre Emile Wattier, qui, après avoir longtemps travaillé dans les couvents du nord de la France, dut, à la Révolution, entrer, en qualité de peintre de porcelaine, à la fabrique du Dauphin, à Lille.

(1) Tainturier. *Bibliog. alfac.*, p. 63, 1866.

Pour être complet, il faudrait ajouter à notre liſte deux autres noms, ceux de deux artiſtes d'un talent inconteſtable; mais nous penſons qu'ils méritent, vu leur importance, une mention particulière, & que ce que nous avons à en dire ſera plus à ſa place au chapitre des produits que nous leur attribuons.

Au moment où les événements de la Révolution vinrent arrêter le développement ſi remarquable de notre manufacture, la fabrication annuelle entrainait une dépenſe de 150,000 fr. Lors du premier inventaire fait par ordre du diſtrict, on conſtata l'exiſtence en magaſin de 7 à 8,000 pièces; ces chiffres indiquent aſſez une ſituation très-proſpère. C'eſt que Lamoninary n'était pas ſeulement un habile induſtriel; il avait ſu également imprimer à la partie commerciale de ſon entrepriſe un eſſor des plus vigoureux. En 1787, il ne pouvait déjà plus ſuffire à toutes les commandes.

L'économie que lui procurait l'emploi de la houille lui permettait de vendre à meilleur marché que les manufactures rivales, où l'on faiſait uſage de bois. Auſſi les produits à peine terminés étaient-ils vendus à des perſonnes riches ou à des marchands. La vente était ſi conſidérable, que, juſqu'en 1792, le fabricant n'avait pu encore réaliſer le projet qu'il avait formé d'établir des magaſins dans les villes principales du nord de la France & de l'étranger. Ce n'eſt qu'en refuſant pendant plus d'une année une grande partie des commandes particulières, qu'il parvint à créer un certain nombre de dépôts; il en eut ainſi à Lille, à Douai, à

Cambrai, à Paris, à Mons, à Bruxelles, & jufqu'à Vienne en Autriche.

§ III. — LES PRODUITS.

LS fe divifent en deux claffes : les porcelaines proprement dites & les bifcuits.

A. — *Porcelaines.*

D'une manière générale, on peut dire que, fans caractère bien tranché quant à la forme, les porcelaines valenciennoifes fe diftinguent par une certaine originalité dans le décor. A voir, en effet, la grande diverfité qui fe rencontre dans la décoration de nos produits, il femble que l'artifte ait eu horreur du banal & cherché inceffamment de nouvelles variétés; nous n'avons pas befoin d'ajouter que c'eft parfois aux dépens du bon goût.

L'arrêt d'autorifation nous apprend qu'on ne fabriquait à Valenciennes que de la porcelaine à l'imitation de celle de l'Inde, c'eft-à-dire en pâte dure (1). Les caractères principaux de cette fabrication font ainfi réfumés par MM. Jacquemart & Leblant, les premiers qui fe foient occupés de notre ufine : « Cette porcelaine, difent-ils, eft

(1) Nous devons pourtant ajouter que nous avons vu, chez M. Ofcar Spreux, à Tournai, une taffe en pâte tendre à la marque L. F. V. Le décor eft en bleu, à l'inftar des porcelaines de Tournai.

blanche, laiteuſe, mince, tranſparente & bien travaillée; nous avons vu pluſieurs pièces à bord d'or denté, peintes de bouquets polychromes aſſez finement exécutés. »

Telles ſont effectivement les qualités de nos produits; mais ce ne ſont pas les ſeules, & il eſt néceſſaire, ſi nous voulons les faire connaître plus complètement, que nous entrions dans de certains développements. On comprendra d'ailleurs la difficulté qu'auraient eue les auteurs de l'hiſtoire de la porcelaine à être à cet égard plus explicites, lorſque nous rappellerons que le muſée céramique de Sèvres ne renferme que trois pièces authentiques de fabrication valenciennoiſe.

On pourrait, ſelon nous, ramener à trois types principaux les porcelaines de notre manufacture : le Sèvres, le Saxe & le Niderwillers; toutefois, déſirant donner plus de clarté à notre deſcription, nous croyons préférable de les étudier ſucceſſivement ſous le rapport 1° de la pâte, 2° de la forme & 3° de la décoration.

1° *Sous le rapport de la pâte*, nos produits ſont d'une blancheur parfaite, bien tranſparents & d'une ſolidité remarquable au feu. On avait prétendu, & les manufacturiers de Lille entre autres, que la cuiſſon à la houille altérait cette blancheur : il n'en eſt rien. Nous ne pouvons, il eſt vrai, nier que beaucoup d'échantillons qui ont paſſé ſous nos yeux n'aient d'aſſez nombreux défauts; peut-être y a-t-il à ſignaler dans pluſieurs une inégale répartition de l'émail. Mais, d'abord, il eſt probable qu'une partie de ces produits

datent des débuts mêmes de la fabrication, quand on en était encore aux tâtonnements & aux eſſais; enſuite & ſurtout, il ne faut pas perdre de vue qu'une grande quantité de pièces de rebut, qui n'étaient pas deſtinées à voir le jour, ont été miſes fort tard en circulation après la cataſtrophe de l'uſine, & ce ſont celles juſtement qui ont eu le plus de chances de parvenir juſqu'à nous.

2° *Sous le rapport de la forme*, nos porcelaines préſentent une très-grande variété; c'eſt ce qui reſſort des inventaires. Ainſi on y trouve mentionnées toutes les pièces que voici : plats, aſſiettes, taſſes, ſoucoupes, ſoupières, ſucriers, cafetières, pots au lait, ſalières, rafraîchiſſoirs, coquetiers, beurriers, déjeuners complets, encriers, boîtes à thé, théières, bols, cuillères à ſucre, corbeilles, compotiers, raviers, moutardiers, porte-carafes, brocs, plateaux de ſucriers, écuelles, gobelets, jardinières, &c. Ces différentes formes ſe rattachent au ſtyle Louis XVI, ſauf quelques-unes qui offrent comme un avant-goût de l'Empire. Les aſſiettes & les plats ſont relativement plus rares, tandis que les taſſes ſe rencontrent très-fréquemment; ces dernières ſont ordinairement cylindriques & aſſez larges; les ſoucoupes ſont profondes; les petits pots à la crême, coniques ou campanulés; les cafetières, cylindriques dans les ſortes inférieures, pyriformes dans les qualités ſupérieures & munies de manches; les pots au lait, très-panſus, genre Sèvres, & ſoutenus ſur trois pieds; les écuelles à bouillon, portées ſur de larges aſſiettes; les jardinières,

ſemi-cylindriques & à colonnes; les chocolatières, de grande capacité; &c.

3° *Sous le rapport de la décoration*, nous établirons les diſtinctions ſuivantes :

a. — Le décor le plus ſimple eſt la bordure d'or, preſque toujours dentelée; puis vient le ſemis de pois d'or.

b. — Dans cette catégorie, nous placerons le décor aux bleuets, dit décor à la reine, tel que l'exécutaient la plupart des fabriques de cette époque. Le deſſin s'y montre aſſez arrêté, mais le bleu & le vert ſont ſouvent un peu ternes.

c. — En continuant de nous élever, nous trouvons une décoration compoſée de bouquets jetés çà & là, dans leſquels domine la roſe au milieu de penſées, de myoſotis, de ſoucis, &c. La vivacité des couleurs fait ſonger au Frankenthal. Un magnifique plat, que nous obſervions récemment, nous en a rappelé deux autres provenant de la riche abbaye de Saint-Amand & marqués du lion bavarois palatin. Dans les pièces de choix, les fleurs forment de gracieuſes guirlandes diſpoſées en couronnes le long des bords. Sur une charmante taſſe (pl. V), des colonnes d'un beau jaune alternent avec d'autres garnies de fleurs ſur fond blanc. Nous citerons auſſi un délicieux petit broc (pl. VI), où quatre guirlandes bien fournies deſcendent du col juſqu'au ventre & inſcrivent d'autres arcades dorées; de petites arabeſques violettes entourent ſon col rétréci & oppoſent leur concavité à celle des guirlandes. Une bor-



dure d'or dentée ſuit les contours. Cette dentelure eſt une décoration fréquente & preſque caractériſtique des produits de Lamoninary. Quelquefois on trouve ſur les objets des chiffres formés de fleurs entrelacées.

Nous comprendrons encore dans cette diviſion un autre genre de bouquets, dont les lignes qui ſuivent pourront donner une idée. Une taſſe à chocolat, de forme conique, ornée de deux anſes de grande dimenſion, porte ſur chaque face un médaillon de 6 cent. environ. Dans le premier de ces médaillons, un vaſe d'un brun jaunâtre, poſé ſur une table de marbre vert, contient un bouquet ainſi compoſé : pivoine, lilas, narciſſe, jaſmin blanc, roſe blanche; pour compléter le deſſin, des draperies violettes encadrent un fond d'appartement. Le deuxième médaillon n'eſt que la reproduction du premier, quoiqu'il en diffère un peu par les nuances; par exemple, la table eſt d'un beau rouge ceriſe, & les draperies ſont jaunes. La ſoucoupe eſt bien en harmonie avec le bol, dont elle répète les ſujets. Ajoutons que ces médaillons reſſemblent tout à fait à ceux que nous ſoupçonnons être l'œuvre de Barre & de Minten.

d. — A peu près ſur le même rang, nous placerons le décor ſuivant, qui n'eſt pas excluſivement propre à Valenciennes, puiſque Niderwillers l'a très-bien réuſſi, mais dans lequel notre fabrique s'eſt certainement ſurpaſſée. Je veux parler de ces petits ſujets en camaïeu, le plus ſouvent noir manganèſe, quelquefois violets, beaucoup plus rarement rouge de fer, traités avec une fineſſe extrême. Ces ſujets.

disséminés, représentent des paysages à perspective étendue, avec nombre d'arbres, des clochers, de l'eau, des barques. Des personnages s'y promènent ou pêchent à la ligne; quelques chiens viennent égayer le tableau. De larges bordures d'or treillagées & dentelées entourent dans certains cas les peintures, qui ont en général la forme de médaillons. Ce mélange d'or & de noir, ou sur l'émail ou sous couverte, car les deux variétés existent, produit un effet très-heureux. Nous connaissons aussi une tasse où se trouvent deux colombes à peine esquissées en noir & portant une banderolle avec la légende : *Ils sont unie* (sic).

L'écuelle à bouillon reproduite dans notre planche V n'est pas moins remarquable par la forme que par le décor. Toutefois, le dessin le plus compliqué en ce genre que nous ayons vu est peint sur un broc appartenant à la famille Lagasse. Ce décor, d'au moins 15 cent. de largeur, représente une maison de campagne avec de longues allées; une rivière serpente devant la villa, autour de laquelle une foule de personnes jouent ou se promènent. La scène est pleine d'entrain; de longs bateaux sillonnent les eaux & animent encore ce gracieux paysage.

Nous citerons aussi, comme un des plus charmants spécimens de ces camaïeux, la délicieuse tasse gravée avec tant de vérité (pl. V). Elle porte au centre un médaillon rouge de fer que borde un cercle d'or; à la partie supérieure, une bordure or sur fond bleu, d'où descendent des guirlandes également d'or, au milieu desquelles l'artiste a jeté quelques fleurs noir manganèse.



Nous rapprocherons de ce genre le décor de la pièce ſuivante : une grande taſſe à chocolat, de même forme que celle décrite ci-deſſus, eſt ornée de ſujets ſur terraſſes à deux teintes (brun violet rehauſſé de vert cul de bouteille). Les perſonnages, en coſtumes du XVIII[e] ſiècle, ſont beaucoup plus grands que les précédents. Les traits ſe réduiſent à de ſimples contours rehauſſés de vert. On y remarque des chevaux, des moutons, des vaches, dans le goût de Paul Potter. Ces peintures ont quelque choſe des porcelaines d'Amſterdam.

e. — Enfin, nous avons le décor imitant les peintures chinoiſes. Ainſi, une ſoucoupe nous offre un oiſeau, aux couleurs éclatantes, perché ſur un arbre; ſur ſes bords, un papillon & une libellule. Les couleurs ont un léger relief; quant à la bordure, elle eſt très-peu dentelée. Autre exemple : une couronne de roſes, reſſortant ſur un lacis de feuilles d'un très-beau vert, entoure le goulot d'un grand pot à bière & préſente un cachet oriental.

Si nous réſumons les couleurs que nous avons obſervées juſqu'à ce jour ſur les porcelaines valenciennoiſes, nous noterons : le rouge carmin, le jaune, le bleu tendre, le vert, le violet, le lilas, le rouge orangé, le noir manganèſe & enfin le bleu de roi. Ce dernier eſt fort beau, mais il a généralement fuſé; auſſi a-t-on eu le ſoin de recouvrir d'or ſes contours pour diſſimuler ce défaut. Sur un vaſe inachevé, de forme rocaille, & que nous avons beaucoup de raiſons de rapporter à notre manufacture, ce bleu eſt tellement

remarquable, que de véritables connaiſſeurs l'avaient attribué à Sèvres.

Lorſqu'on vient à comparer certains décors de nos porcelaines à ceux que nous avons ſignalés comme particuliers à la faïence de Fauquez, il eſt impoſſible de n'être pas frappé de l'analogie qui exiſte dans les compoſitions & les procédés; par ſuite, on eſt preſque forcé d'admettre qu'ils ſont dus à un même artiſte. Nous avons dit quels motifs nous avions de penſer que cet artiſte n'était autre que Joſeph Fernig.

B. — *Biſcuits.*

L'étude des groupes en biſcuit eſt toujours choſe aſſez difficile à faire, à cauſe de l'abſence fréquente de toute marque de fabrique. Ce cas ſe préſente pour nous. Nous ſavons pertinemment, & nous allons bientôt le prouver, que Lamoninary s'eſt diſtingué dans ce genre de produits; cependant, nous n'avons pu voir en réalité qu'un ſeul groupe authentiquement ſorti de cette uſine; il eſt vrai que, par une heureuſe compenſation, c'eſt ſon chef-d'œuvre, & que nous avons la bonne fortune de pouvoir le reproduire ici.

Nous devons à l'extrême obligeance du petit-fils du manufacturier la liſte des ſujets qu'il a fabriqués. Ce ſera d'autant moins ſuperflu de la publier, que nous eſpérons donner ainſi l'éveil aux amateurs & les mettre ſur la trace de quelques pièces remarquables reſtées juſqu'à préſent

indéterminées dans les collections. Voici cette liste copiée textuellement :

1° La descente de croix, composée de	50	pièces.
2° Groupe d'une baigneuse, 3 figures	30	—
3° Groupe de quatre enfants	21	—
4° La figure de Mars	6	—
5° Jardinier	9	—
6° Jardinière	6	—
7° La femme jardinière	8	—
8° Un berger	8	—
9° Homme avec un nid	7	—
10° Femme avec une tourterelle	6	—
11° Savoyarde	4	—
12° Figure avec une cage	5	—
13° Jardinière	4	—
14° Homme avec un nid	4	—
15° Figure de Cupidon	6	—
16° Le directeur	5	—
17° L'hiver	5	—
18° Le printemps	6	—
19° L'été	4	—
20° L'automne	6	—
21° Un paysan	5	—
22° Une paysanne	5	—
23° Le pêcheur	7	—
24° Figure avec un dauphin	50	—
25° La joueuse de vielle	5	—
26° Une jardinière	3	—
27° Un jardinier	7	—
28° Un chasseur	10	—
29° La joueuse de harpe assise	8	—
30° Le joueur de violon	8	—
31° Saint Bruno	6	—
32° Les deux Minerve	16	—

Que ſont devenus ces moules ſi précieux? Il eſt préſumable qu'ils ont diſparu dans la débâcle de la manufacture; on nous a cependant rappelé une tradition qui les prétend enterrés dans les cours de l'ancienne fabrique, & quelque heureux haſard fera peut-être un jour découvrir ce petit tréſor.

En tête de notre liſte figure une deſcente de croix, dont le nombre de moules & la place qu'on lui a donnée indiquent aſſez l'importance. C'eſt cette pièce que nous avons pu faire photographier. Le groupe entier a une hauteur de 60 cent. environ; les perſonnages en ont en moyenne 36. Si par ſa compoſition il ſe rapproche du célèbre tableau de Rubens, il en diffère par pluſieurs points, qui vont reſſortir de la deſcription ſuivante :

Sept perſonnages ſont groupés autour d'une croix très-maſſive, comme l'exigeait l'exécution d'un pareil ſujet. Un ouvrier, aux cheveux crépus, penché fortement en avant, la jambe demi-fléchie, ſoutient de ſa main gauche l'épaule droite du Chriſt, tandis que de l'autre il s'appuie d'un vigoureux effort ſur la branche de la croix. Au centre, le Seigneur, ſa belle tête inclinée, le bras droit repoſant ſur un perſonnage à longue barbe, à la façon de Rembrandt, ſans doute Joſeph d'Arimathie, qui, un pied ſur l'échelle, retient d'une large main, aux tendons bien accentués, la poitrine du Sauveur. Une des ſaintes femmes, la tête à demi renverſée & le regard fixé plein d'angoiſſe ſur la figure divine, aide de ſes deux mains la deſcente du ſupplicié, pendant qu'un homme du peuple, aux traits endurcis,

hardiment campé ſur le ſol, apprête ſes robuſtes épaules à recevoir le corps dont il ſoutient la jambe droite. Un jeune homme, d'un type énergique, & qui nous rappelle certain perſonnage de Rude, la main gauche ſur la hanche, retient le linceul, qui ſe réfléchit ſur le ſommet de la croix & va s'attacher à la poitrine du ſupplicié. Sur le premier plan, la Madeleine, ſes longs cheveux flottant ſur le cou, les épaules & la gorge découvertes, & plus qu'il ne conviendrait à une ſcène de ce caractère, un genou en terre, l'autre demi-fléchi, eſſuie de ſa main gauche les pleurs qui baignent ſes yeux, & de la droite comprime les frémiſſements de ſa poitrine. Entre les deux ſujets de droite, un baſſin portant une éponge & quelques débris de la couronne d'épine; au devant, deux dés à jouer; le tout ſur un large ſocle.

D'après ce que nous venons de dire, il eſt facile de voir que notre groupe n'eſt pas une copie banale du tableau d'Anvers. Sans doute on y trouve des réminiſcences de ce dernier: témoin l'ouvrier monté ſur le ſommet de la croix; mais partout ailleurs nous conſtatons de grandes différences, qui laiſſent à cette admirable pièce toute ſon originalité. Une tradition locale très-digne de foi veut que les deux femmes qui figurent dans le groupe ſoient des portraits de compatriotes. Ce qu'on peut affirmer, c'eſt qu'elles appartiennent bien au type flamand par les traits & l'ampleur des formes.

Si l'on doit louer la belle compoſition du groupe, on eſt forcé de reconnaître que l'exécution l'égale, ſi même

elle ne la ſurpaſſe. Il eſt impoſſible, ſelon nous, de rencontrer une anatomie plus ſavante & plus exacte; tel de ces membres eſt un vrai chef-d'œuvre; les veines, les ſaillies muſculaires & articulaires ſont partout deſſinées avec un art parfait; en même temps toutes ces figures ſont empreintes d'un ſentiment profond de triſteſſe ou d'énergie, & chaque ſujet a ſon rôle bien tracé dans la lugubre ſcène. Un ſeul reproche peut-être eſt à faire, c'eſt un peu de lourdeur dans les draperies. La pièce eſt en bon état de conſervation, quoiqu'une fiſſure aſſez profonde exiſte dans le ſocle & diviſe la jambe d'un perſonnage.

Nous ne ſavons ſi le patriotiſme local nous aveugle, mais nous n'avons pas ſouvenance d'avoir vu à Sèvres, ni au dernier muſée rétroſpectif, de ſujets religieux exécutés tout à la fois dans ce beau ſtyle & dans des proportions auſſi exceptionnelles. Nous ajouterons que le biſcuit eſt d'un blanc de crême extrêmement pur. Si nous acceptons certains ſouvenirs, que nous avons tout lieu de croire exacts, ce groupe n'aurait été reproduit qu'à deux exemplaires : celui dont nous venons de parler, & un autre qui fut offert au roi Louis XVI vers 1790 & qui a figuré, ainſi que deux magnifiques vaſes de la même fabrique, dans les appartements de Verſailles. A l'occaſion de ce préſent, Lamoninary reçut les plus vives félicitations de la Cour & du roi; Louis XVI lui avait même promis le cordon de Saint-Michel, lorſque les progrès de la révolution l'empêchèrent de réaliſer ce projet. Qu'eſt devenu cet exemplaire? On n'en ſait rien; il a très-probablement été détruit.

Quant à l'autre, il fut retrouvé par le fabricant à ſon retour de l'émigration, & mis ſous les yeux du premier conſul lors de ſon paſſage à Douai; il vint enſuite dans les mains de Lenglet-Bougy, dont nous avons cité plus haut le nom, & nous-même l'avons récemment acquis d'une de ſes deſcendantes. Un détail aſſez curieux & qui à lui ſeul prouverait, s'il en était beſoin, l'authenticité de notre groupe, c'eſt que, depuis plus de ſoixante ans, l'un des perſonnages était veuf de ſa jambe droite, lorſque nous la découvrîmes intacte chez un des petits-fils du manufacturier.

Le préfet Dieudonné écrivait en 1803 (1) : « J'ai ſous les yeux une deſcente de croix modelée d'après le beau tableau de Rubens. Ce morceau doit être regardé comme un chef-d'œuvre, ſoit que l'on conſidère l'attitude & l'expreſſion des perſonnages qui forment le groupe, ſoit que l'on s'attache ſeulement à la fineſſe de la pâte & à ſon blanc de crême, aux proportions & au fini de l'ouvrage. » Ce jugement de l'éminent magiſtrat, nous ne doutons pas qu'il ne ſoit confirmé ſans reſtriction par les amateurs qui ont été ou feront à même d'admirer cette pièce hors ligne.

Nous poſſédons un autre ſujet en biſcuit, qui nous paraît être ſorti de la même fabrique & très-probablement de la même main. Dans la liſte des moules figurent, on l'a vu, les quatre ſaiſons; notre groupe repréſenterait l'été. Trois perſonnages ſont en train de faire la moiſſon, placés ſur des plans différents. Un jeune gars, un genou en terre, lie

(1) Dieudonné. *Statiſtique du département du Nord*, t. II, p. 91.

une gerbe de blé; une moiſſonneuſe, déjà d'âge, coiffée d'un chapeau ruſtique, ſe dirige de ſon côté, portant ſous le bras de riches épis; ſur un plan plus élevé, une fillette ſemble adreſſer la parole au moiſſonneur. Cette petite paſtorale ſe paſſe autour d'une fontaine en fût de colonne qui ſans doute ſupportait un vaſe; une eau abondante ſourd d'un rocher; le tout a 25 cent. de haut. Ce biſcuit, comme le précédent, eſt plein de vie, de naturel & d'un ſentiment véritablement réaliſte, dans le bon ſens du mot; auſſi, en le regardant, ſonge-t-on plutôt aux robuſtes payſannes de Breton qu'aux fades bergères de Boucher. Quant à la blancheur de la pâte, elle ſerait partout très-pure, ſi un vandale n'avait eu la malencontreuſe idée de badigeonner la pièce d'une triple couche de peinture à l'huile des plus ſolides, dont un leſſivage prolongé n'a pu enlever toutes les traces.

Si nous n'avons que des préſomptions relativement à l'origine de ce dernier morceau, il n'en eſt pas de même du premier, pour lequel aucun doute n'eſt poſſible. Auſſi nous ſera-t-il facile de faire partager aux amateurs notre ardent déſir de connaître l'artiſte diſtingué auquel on eſt redevable de ce magnifique biſcuit. Nous avons dit que ce n'eſt pas dans une ſignature ou une marque que nous pouvions chercher des éclairciſſements, puiſque notre pièce n'en porte pas. Uſons donc d'un autre procédé, qui en ſomme eſt celui de l'expert en toute choſe d'art. L'auteur du chef-d'œuvre devait être un modeleur d'un rare mérite, cela eſt inconteſtable; il eſt également très-probable qu'il

ne s'eſt pas borné à l'exécution de cette remarquable pièce, & qu'il a laiſſé d'autres produits céramiques où ſe révèlent le même faire & le même talent. Or, un nom eſt reſté populaire dans notre ville comme modeleur, & nos amateurs ſont heureux de pouvoir montrer, qui une terre cuite, qui une terre ſèche du ſculpteur Fickaert. Nos deux collections publiques, le muſée communal & le muſée Bénezech, en renferment quelques-unes; nous-même poſſédons trois groupes d'animaux en terre cuite.

N'étions-nous pas autoriſé à nous demander ſi cet habile artiſte n'avait pas contribué en quelque choſe à la proſpérité de la fabrique valenciennoiſe? Avant de répondre, il nous a paru indiſpenſable de raſſembler tous les faits qui concernaient ce collaborateur préſumé, & de les rapprocher de l'hiſtoire de la manufacture.

Expoſer ici ſon eſquiſſe biographique nous a ſemblé d'autant mieux rentrer dans notre cadre, que l'étude des terres cuites relève elle-même de la céramique; auſſi, dût-on nous conteſter les relations de Fickaert & de Lamoninary, cette notice n'en ſera pas pour cela un hors-d'œuvre.

FICKAERT.

Barthélemy Verboeckoven naquit à Bruxelles le 1er mars 1759. Fils d'un général du génie au ſervice de l'Autriche, il perdit ſon père de très-bonne heure; ſa mère, Iſabelle Welders, épouſa en ſecondes noces un avocat maître de

langues, appelé Fickaert, nom que depuis adopta notre artiſte (1).

D'une imagination très-ardente & d'une grande indépendance de caractère, il ſuivit la carrière qui devait le moins contrarier ſes diſpoſitions naturelles, celle des beaux-arts. Il s'y diſtingua bientôt, obtint de grands ſuccès, & remporta pluſieurs prix à Bruxelles ſous la direction du ſculpteur Duray; puis il étudia à Anvers, où il eut les honneurs du grand prix de ſculpture. A ce propos, on raconte l'anecdote ſuivante (2) : « Tandis que Fickaert travaillait à ce concours, ſes compétiteurs vinrent le viſiter; jugeant que ſon travail valait mieux que le leur, & perſuadés qu'il allait leur enlever la récompenſe qu'ils enviaient, ils lui cherchèrent une querelle d'Allemand, l'aſſaillirent tout à coup & le pouſſèrent traîtreuſement ſur ſon chef-d'œuvre qui fut foulé aux pieds. Fickaert ſe défendit de ſon mieux; mais, en train d'éviter les horions, il lui fut impoſſible de parer ceux qu'on portait à ſon ouvrage, dont il ne put ſauver un ſeul débris. Toutefois, il ne ſe laiſſe pas décourager par cette indigne perfidie, &, malgré le peu de jours qui lui reſtent encore, le jeune concurrent s'enferme dans ſon appartement; ſon génie s'échauffe; il ne s'arrête ni jour ni nuit, &, à l'heure dite, il préſente au concours une ſuperbe ſculpture retraçant ſa lutte avec ſes rivaux. Les juges lui décernèrent le grand prix à l'unanimité. Après ce brillant

(1) Potier. *Livret du Muſée de Valenciennes*, 1841.
(2) *Echo de la frontière*, 1834.

avantage, il revint à Bruxelles. La municipalité, en corps, le reçut au bas de l'hôtel-de-ville, & lui offrit une chaîne d'or, d'où pendaient un étui & des crayons du même métal. Elle lui vota, en outre, une penſion de 400 florins pour qu'il allât continuer ſes études à Rome. » Il partit donc; mais, arrivé à Paris, il trouva convenable d'y ſéjourner quelque temps & entra dans l'atelier de Rouſſeau. Bientôt les portes de l'école royale s'ouvrirent devant lui, & peu après il obtint une médaille; il ſuivit pendant pluſieurs années les leçons du ſculpteur Pajou, celui qu'on appela jadis le reſtaurateur de l'art ſtatuaire. Mais c'était reſter trop longtemps en France; ſon humeur vagabonde le pouſſant, il entreprit un long voyage. Il parcourut ſucceſſivement la Suiſſe, le Tyrol, une grande partie de l'Italie & de l'Eſpagne. Un ſentiment de noſtalgie l'engagea enfin à regagner la Belgique, & c'eſt dans ces conditions qu'il arriva à Valenciennes où un contre-coup l'attendait. Fickaert n'avait pas eu, paraît-il, la précaution de ſe munir d'un paſſeport, & il ſe vit arrêter. Il ſe fit auſſitôt réclamer par les magiſtrats de Bruxelles; mais, lorſque ceux-ci eurent obtenu ſa miſe en liberté, il avait déjà changé d'avis. Il avait pris le parti de s'inſtaller dans notre ville, où, dit un biographe, il ſe trouvait bien « tant pour le plaiſir que pour le travail. » Il quitta dans la ſuite Valenciennes pour Bruxelles, puis gagna Weſt-Flandres où il ſe maria. Sous l'Empire, il revint dans notre ville qu'il abandonna de nouveau, ſe rendit à Mons, puis à Gand. Vers la fin de ſa carrière, en 1832, il fut encore rappelé parmi nous pour

travailler dans une fabrique très-renommée de jouets d'enfants. Enfin, après quelques années de séjour, il retourna à Bruxelles & s'y éteignit le 22 septembre 1840, à l'âge de 81 ans. Il est le père des deux célèbres peintres belges du nom de Verboeckoven.

Les œuvres sorties des mains de notre modeleur étaient très-nombreuses, & il les semait pour ainsi dire dans toutes les villes qu'il habitait. On est loin aujourd'hui de posséder toutes celles qu'il a faites, & c'est son excentricité qui en est cause. Fickaert fixait lui-même le prix de ses groupes, & s'il arrivait parfois que l'amateur le trouvât trop élevé, notre original, sans autre forme de procès, plaçait son œuvre par terre &, d'un grand coup de pied, la faisait voler en éclats aux yeux ébahis de l'imprudent acheteur. Malgré ces procédés d'iconoclaste, nous avons pu observer assez d'œuvres du sculpteur pour nous rendre compte de sa manière & de son talent. Il modelait d'ordinaire des sujets de petite dimension, allégories ou groupes d'animaux. Nous extrayons du catalogue de nos musées les numéros qui appartiennent à Fickaert :

Au musée de la ville.

Un chien sur un lapin. . . . . terre sèche.
Un chien sur une perdrix . . . . —
Vénus sortant des ondes, reçue par les Heures & les
Amours . . . . terre cuite.
Enée portant son père Anchise . . . . terre sèche.
Un chien au repos . . . . —
Chasse au sanglier; une laie, accompagnée de trois

marcaſſins, s'efforce de réſiſter à cinq chiens qui l'attaquent . . . . terre ſèche.
Trois enfants jouant avec un chien. . . . . —
La charité repréſentée par une femme qui veille ſur quatre enfants groupés à ſes pieds. . . . . —

Au muſée Bénézech.

Le Temps arrachant les ailes de l'Amour . . . . —
Groupe allégorique à la gloire de Napoléon Ier . . . —
L'hiver; groupe allégorique . . . . —
Petit buſte d'un perſonnage inconnu. . . . . —

Notre cabinet renferme :

Un cerf mis à bas par des chiens. . . . . terre cuite.
Un taureau attaqué par des chiens . . . . —
Un ſanglier attaqué par des chiens. . . . . —

Un très-beau buſte en terre cuite de grandeur naturelle & un Hercule Farnèſe de 1 m. 92 cent., qui figurent à notre muſée, nous prouvent que Fickaert pouvait aborder auſſi les ſujets de grande dimenſion.

Tous ces groupes, même les plus médiocres, ſe diſtinguent par le mouvement & la vie qui les animent, & ils ont un cachet vraiment original qui vous fait dire ſans héſitation à première vue : « Ceci eſt un Fickaert. »

Voilà ce que nous avons appris de la vie & des œuvres de notre ſculpteur. Or, nous avons comparé avec la plus grande attention ſes diverſes productions & le magnifique groupe ſur lequel nous avons tant inſiſté plus haut; il en eſt réſulté pour nous la profonde conviction que tous ces morceaux ſont dus à la même main; l'expreſſion des

figures, la façon dont ſont modelés les yeux, la vérité des poſes, l'anatomie des formes ne peuvent laiſſer, ſelon nous, aucun doute. Une autre préſomption vient encore nous confirmer dans cette opinion. La notice biographique du livret de notre muſée dit que Fickaert fit don à Verſailles d'une *Deſcente de croix*, dont on n'indique pas la matière. Si nous rapprochons ce fait de la tradition qui veut que Lamoninary ait offert à Louis XVI un des deux exemplaires de ſon groupe, ne ſerons-nous pas pleinement autoriſé à reconnaître Fickaert comme l'auteur de ce chef-d'œuvre?

Dans la notice déjà citée, il eſt dit que notre artiſte avait été retenu à Valenciennes « tant par le plaiſir que par le travail : » était-ce la ſeule confection de ſes petits groupes en terre ſèche ou cuite qui pouvait avoir aſſez d'importance pour fixer un modeleur dans notre ville plutôt que dans toute autre, & n'eſt-il pas naturel de ſuppoſer que Fickaert ayant trouvé à Valenciennes une manufacture dans laquelle la partie des biſcuits était cultivée avec ſuccès, ſe ſera attaché à Lamoninary juſqu'à ce qu'un caprice nouveau, ou peut-être la ruine de la fabrique, le contraignit de repaſſer la frontière?

Les terres employées par notre modeleur ont auſſi quelque choſe de particulier, une ſorte de parenté avec la porcelaine; ainſi, ſes terres ſèches reſtent ſouvent blanchâtres; ſes terres cuites, au lieu de prendre le rouge ferrugineux, conſervent un aſpect griſâtre & n'ont pas le grain de la terre cuite ordinaire.

RENAUD

De l'examen auquel nous venons de nous livrer, il nous paraît clairement reſſortir que Fickaert a été le collaborateur de Lamoninary en ce qui concerne les groupes en biſcuit; néanmoins, il eſt probable qu'il ne fut pas le ſeul, & parmi ceux que nous avons des raiſons de rattacher à la fabrique valenciennoiſe, nous nommerons le céramiſte Renaud, à qui nous conſacrerons auſſi quelques lignes.

Dans le *Guide* de M. Demmin, 2[me] édition, p. 376, nous liſons :

> Localité inconnue, probablement Paris. Terres cuites, 1790-95. — Renaud, céramiſte & graveur.
>
> Des médaillons en modules plus petits que ceux de Nini & plus artiſtiques encore, marqués R & auſſi Renaud en creux dans la pâte On les rencontre dans pluſieurs collections à Paris; ils ſont ornés ſoit de bas-reliefs d'après l'antique, de ſujets mythologiques ou autres, ſoit d'effigies de perſonnages célèbres de l'époque. J'en ai vu un dont le bas-relief repréſentait le buſte de Paul Jones, le commodore américain. — On connaît un médaillon en cire de la fin du XVIII[e] ſiècle qui eſt ſigné Guillaume-Martin Renaud (voir *Encyclopédia*, &c., par Pietro Zani. Parma, 1823); je penſe que c'eſt le même artiſte qui s'eſt exercé dans la céramique & la céroplaſtique à la fois.

Voici, de notre côté, ce que nous ſavons ſur ce modeleur. Guillaume ou Jean-Martin Renaud était né à Sarreguemines; il devint agréé de l'Académie de peinture de Valenciennes le 2 novembre 1786, ſur la propoſition de M. de Pujol, le fondateur de cet établiſſement.

A cette occaſion, il préſenta quatre petits bas-reliefs en cire qui exiſtent encore dans notre muſée ſous les titres ſuivants :

1° Les Titans foudroyés ;
2° La famille de Niobé ;
3° Le feſtin des Dieux dans l'Olympe ;
4° La danſe des Nymphes.

L'année ſuivante, il fut nommé académicien ; malheureuſement, ſon morceau de réception eſt perdu. Il avait pris pour ſujet, d'après le livret de l'expoſition de cette Académie pour l'année 1787 : *Le jugement de Tiréſias.*

Jupiter & Junon, étant d'avis contraire ſur le plus grand plaiſir que les deux ſexes goûtent en amour, s'en rapportent à Tiréſias qui avait été de l'un & de l'autre. Il décide en faveur des femmes. Junon en eſt ſi irritée qu'elle le rend aveugle ; mais Jupiter, pour le dédommager de la perte de ſes yeux, lui accorde le don de deviner.

Dans le même catalogue ſont mentionnées les pièces ſuivantes du même modeleur :

Vénus endormie ſur un lit de roſes, ſurpriſe par un ſatyre;
Naiſſance de la Sculpture;
Portrait de Veſtris, danſeur de l'Opéra;
Un écorché vu de face;
Le même écorché vu par derrière;
Deux cavaliers faiſant pendants : l'un d'après Callot, l'autre d'après La Belle.

Tous ces morceaux, excepté les deux derniers, ſont exécutés en cire.

En 1788, Renaud fit hommage à l'Académie d'une collection de 101 médailles ou bas-reliefs de sa composition, qui ont disparu à la Révolution.

En 1789, il figure dans un recensement.

En 1812 & 1814, il expose au Louvre des portraits & des bas-reliefs en cire & en pierres fines.

A la fin du XVIIIe siècle & au commencement du XIXe, nous trouvons à la tête de la porcelainerie de Lille de Leperre-Durot un M. Renaut (d'après M. Houdoy) ou Renaud (d'après Dieudonné).

M. E. B. de L. (*Intermédiaire des curieux*, t. II, p. 744) cite comme donnés en 1856 au musée de Bourg (Ain) deux médaillons en terre cuite signés *Renaud* & datés 1789.

Tels sont les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sur cet artiste. En résumé, nous le voyons, comme Fickaert, arriver en notre ville lors des débuts de la porcelainerie; nous l'y voyons s'occuper de terres cuites & modeler en cire; nous rencontrons, quelques années plus tard, un directeur de son nom à la tête d'une manufacture de porcelaine d'une ville voisine, après que la nôtre s'est écroulée dans la tourmente révolutionnaire; la fabrique lilloise ruinée, nous revoyons Renaud à Valenciennes en 1812 & 1814. Ne peut-on rattacher entre eux tous ces faits, & en conclure que la localité inconnue dont parle M. Demmin est plus probablement Valenciennes que Paris?

§ IV. — LES MARQUES DE FABRIQUE.

PRESQUE toutes les manufactures de porcelaine de la fin du XVIIIe ſiècle appliquaient ſur leurs produits une marque de fabrique exigée non tant dans leur intérêt que dans celui de la fabrique royale de Sèvres. Cette formalité avait en même temps pour but d'empêcher la concurrence des fabriques étrangères. Dans un rapport dont nous avons déjà parlé, M. Crommelin s'exprimait ainſi : « Il ſerait à ſouhaiter que, pour contribuer au bien-être de cette manufacture ainſi que de toutes celles du royaume, on tînt exactement la main à empêcher l'introduction des porcelaines étrangères, & ſurtout à ce qu'elles ſoient revêtues de marques de fabrique. En envoyant dans chaque bureau une empreinte de celles dont les manufactures du royaume ſe ſervent, 1° on tirerait l'avantage d'empêcher, avec de l'exactitude, l'entrée des porcelaines étrangères qui entrent ſans marque; 2° on empêcherait l'infidélité des ouvriers de l'intérieur des manufactures qui, d'accord avec des perſonnes qui ont des peintres à leurs ordres, leur vendent à vil prix des pièces en blanc qu'ils y prennent & qu'ils vendent à bon compte, puiſque tout eſt profit. C'eſt un tort réel pour les fabriques, car, ou les peintres ſont bons, ou ils ſont médiocres : s'ils ſont bons, ils nuiſent à la manufacture, parce qu'ils ont les pièces en

blanc à bon compte; s'ils font médiocres, ils la difcréditent. Il eft donc de la plus grande importance de tenir la main à ce qu'il y ait des marques. M. de la Boullaye, intendant des finances au département des fermes générales, devait, dès le mois de décembre 1787, donner des ordres à ce fujet; mais il n'y a pas d'apparence qu'il les ait donnés. Il ferait furtout effentiel que les ordres portaffent fur la partie de l'Artois, débouché principal. » Il eft facile de voir par cet extrait combien on attachait alors d'importance à la marque de fabrique, & l'on fent que le rapport de l'infpecteur a été écrit au lendemain de l'incident Barre & Minten.

Quels font donc les fignes propres à notre fabrique?

Avant de répondre, il n'eft pas fans utilité de préciser les diverfes modifications qu'a fubies fa raifon fociale.

D'abord, Fauquez fabrique feul à Saint-Amand.

Il eft enfuite en nom avec Vannier à Valenciennes.

Plus tard, Lamoninary vient fe joindre à eux.

Enfin, Fauquez fe retire; Lamoninary & Vannier reftent feuls.

Cela rappelé, nous nous trouvons plus à même de claffer & de comprendre nos monogrammes.

Difons, pour commencer, que nous ignorons complétement le figne des porcelaines fabriquées à Saint-Amand par Fauquez.

A la première période de la fabrique valenciennoife doivent appartenir les deux marques fuivantes : la première, très-rare, que nous n'avons vue qu'une fois fur

l'une des trois pièces expoſées au muſée de Sèvres, une taſſe à café que le ſavant conſervateur décrit ainſi : « cylindrique, décorée de friſes circulaires doubles, à fleurs de bruyère & or, entre leſquelles ſe trouvent des roſes en bouquets détachés; la marque

VALENCIEN

eſt en bleu noirâtre au feu de moufle. Peut-être, ajoute M. Riocreux, rencontre-t-on dans cette pièce un échantillon des contrefaçons de Barre & Minten. »

Pour nous, il nous paraît difficile d'admettre que cette marque ſe rapporte à ces deux peintres; car il eſt très-probable qu'ils n'avaient pas de marque, & que dans le cas où ils en auraient adopté une, ils auraient préféré celle de la fabrique privilégiée. Nous pencherions plutôt à croire que cette marque ſe rapporte à la première période de l'aſſociation de Fauquez & de Vannier, qui fut de courte durée.

La ſeconde, tracée en bleu ſous couverte



n'eſt guère plus commune; nous l'avons remarquée ſur une ſoucoupe ornée à ſon centre d'un bouquet compoſé de deux roſes avec boutons à nuances très-vives, & entouré d'un cercle doré non dentelé. On peut légitimement, ce nous ſemble, y lire Fauquez, Vannier.

A la feconde période correfpond la marque



le plus fouvent en bleu fous couverte; on la trouve parfois en carmin fur l'émail. Une feule fois, nous l'avons rencontrée avec cette variante



On eft frappé de l'analogie de ce monogramme avec celui de François Lanfrey de Niderviller. Il eft facile d'y diftinguer les trois lettres L. F. V. Les deux premières font initiales de Lamoninary & de Fauquez; quant à la troifième, elle peut être ou celle de Vannier ou celle de Valenciennes. Nous inclinons vers la première explication, bien que nous n'ayons pas de preuve certaine que Vannier foit refté directeur jufqu'à la ruine de la manufacture.

Ce que nous venons de dire s'applique également au chiffre



où l'on peut lire Lamoninary, Valenciennes ou Vannier. Il eft tracé foit en bleu, foit plus fouvent en brun fous cou-

verte; très-variable dans ſa forme, il eſt rarement auſſi net que dans le type donné par M. Jacquemart; plus délié lorſqu'il eſt en bleu, il eſt plus groſſièrement deſſiné lorſqu'il eſt en brun, parce que dans ce cas la couleur a fuſé.

Enfin, nous regardons comme un ſimple accident la marque



que nous n'avons vue que ſur la taſſe planche V, dont la ſoucoupe porte le monogramme précédent.

Outre ces ſignes en couleur, on trouve parfois L en creux dans la pâte, ou encore la lettre P, que nous ſoupçonnons appartenir au potier Barthélemy Poinbœuf.





TABLE DES MATIÈRES.

Deuxième Partie. — *PORCELAINES.*







